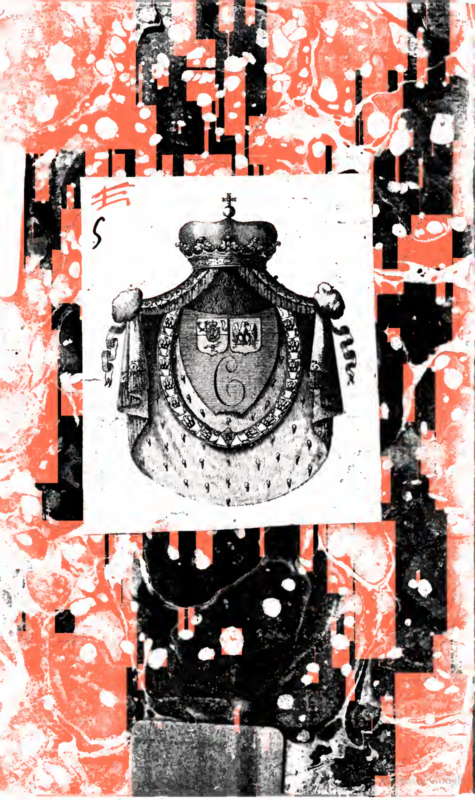






HABITUDES

ET

MŒURS PRIVÉES

DES ROMAINS.

PAR D'ARNAY.

NOUVELLE EDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

Non in depravatis, sed in his quæ bene secundùm naturam se habent, considerandum est quid sit naturale.

Aristot. Politic l. 2.

A PARIS,

Chez MAILLARD, Libraire, Quai des Augustins, N°. 43. au Contrat Social.

De l'Imprimerie de FRANÇOIS HONNERT, Rue du Colombier, N°. 1160.

1795.

l'An III. de la République.

AVERTISSEMENT
DE
L'ÉDITEUR.

Beaucoup d'Auteurs ont parlé des ROMAINS; *les uns ont écrit l'histoire des événemens Politiques et Militaires qui ont illustré cette Nation; les autres ont traité de ses Loix, de ses Coutumes, de ses Usages; d'autres ont présenté le tableau des Révolutions qui ont eu lieu dans son gouvernement. Mais il est peu d'écrivains qui se soient occupés à dépeindre le* ROMAIN, *simple Citoyen, dans l'intérieur de sa maison, dans ses occupations domestiques, dans ses plaisirs; en un mot, dans ses habitudes et ses mœurs privées. Il en est peu, dis-je, qui le suivent dans les soins et les jeux de son enfance, dans les exercices de sa jeunesse;*

qui le fassent voir à table, au bain, à la promenade, vêtu selon son usage et son rang; qui le représentent enfin dans les cérémonies de son mariage, dans le sein de sa famille, enfant, fils, époux et père.

*Le savant et célèbre d'*ARNAY*, professeur de belles lettres à Lauzanne, convaincu qu'un ouvrage de cette sorte manquoit à la République des Lettres, fit imprimer en* 1759 *le résultat de ses recherches sous le titre de* Vie privée des Romains. *Cet ouvrage commence à devenir rare, et nous croyons nous rendre utiles à nos concitoyens en leur en offrant une nouvelle édition.*

Nous nous sommes déterminés à l'intituler HABITUDES ET MŒURS PRIVÉES DES ROMAINS. *Ce titre nous a paru plus analogue aux objets qu'il renferme; d'ailleurs nous avons desiré surtout faire disparoître sa ressemblance avec celui d'un ouvrage, dont la pudeur et la décence ont à gémir.*

Sans rien changer dans le fonds des

*recherches du professeur d'*ARNAY*, nous nous sommes permis de mettre en notes paginales, celles des idées que nous croyons ne devoir pas être comprises dans le texte. C'est ainsi, par exemple, que nous avons placé en note, l'horloge sonnante dont le Calife Aaron Rachid a fait présent à Charlemagne.*

Nous osons nous flatter que le public verra avec plaisir le tableau alternatif du Romain *des premiers temps de la République, et du* Romain *sous les Cesars; tableau d'autant plus intéressant, qu'il nous présente sans cesse des fautes à éviter et de beaux exemples à suivre. Sous ce rapport, cet ouvrage non seulement satisfait la curiosité, mais encore il devient un guide pour l'instruction, un répertoire précieux dans les mains des personnes chargées de l'éducation de la jeunesse.*

Le même Libraire vend les Ouvrages suivans,

SAVOIR :

ŒUVRES de Sauvigny.

Essais historiques sur les Mœurs des Français, *ou* Traduction abrégée de toutes les chroniques et autres ouvrages des Auteurs contemporains, relatifs à l'histoire de France, avec les Monumens, Costumes, Médailles et Monnoies gravés ; 5 vol. in-4°.

— *Idem*, 5 vol. in-8°. fig.

Constitutions des Rois des Français de la première Race, 1 vol. in-4°. fig.

— *Idem*, 1 vol. in-8°. fig.

Lettres des Rois, Reines, Grands, etc., de la première Race, 2 vol. in-4°. fig.

— *Idem*, 2 vol. in-8°. fig.

Œuvres de Caius Sollius Sidonius Apollinaris, Evêque de Clermont en Auvergne, précédées de deux notices, l'une sur toutes les dignités civiles et militaires, établies dans les Gaules, l'autre sur les différens peuples qui les habitoient ; 2 vol. in-4°. fig.

— *Idem*, 2 vol. in-8°. fig.

L'innocence du premier âge en France, *ou* l'Histoire amoureuse de Pierre Le-Long, et de Blanche Bazu, suivie de la Rose, *ou* la Fête de Salency ; nouvelle édition, Paris 1778. 1 vol. in-8°. fig.

Les Après-soupers de la Société, petit théâtre lyrique et moral ; 6 vol. in-18. fig. papier fin d'Annonay, caractère de Didot.

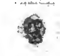
Œuvres complettes de Lysias, traduites en français par l'Abbé Auger, Paris 1783; 1 vol. in-8°.

Les Incas, *ou* la Destruction de l'Empire du Pérou, par Marmontel, Paris 1777; 2 vol. in-8°. fig.

La Henriade de Voltaire avec les variantes, Paris, de l'Imprimerie de P. Didot l'aîné; 1 vol. in-18.

Cet ouvrage imprimé au nombre de 450 exemplaires, avec les caractères de Firmin Didot, sur du papier vélin, de la fabrique des Cit. Henri, freres, d'Angoulême, forme le 19me vol. de la collection des livres classiques.

HABITUDES
ET
MŒURS PRIVÉES
DES ROMAINS.



PREMIERE PARTIE.

SOMMAIRE.

OCCUPATIONS *des anciens Romains. Leur séjour à la campagne. Illustres cultivateurs. Jours qu'ils se rendent à la ville. Jours auxquels les Tribuns entretiennent les Citoyens des affaires politiques. Divisions qui règnent constamment entre les* Patriciens *et les* Plébéïens. *Origine du luxe à Rome. Ses pernicieux effets. Corruption des mœurs. Esclaves. Leurs différens emplois. Mollesse des Romains. Faste*

insolent des riches. Efforts inutiles de Caton le censeur.

C*ADRANS et horloges d'eau. A qui l'on en attribue l'invention. Clepsidres. Distribution des heures. Le jour ainsi que la nuit partagés en quatre parties, chacune de trois heures. Emploi de ces différentes heures. Actes de Religion. Prières du matin. Temples. Oratoires. Prêtres fesant les prières publiques. Prières des particuliers. Visites. Patrons. Clients. Mode de salut. Plaidoyers. Citoyens assistant aux jugemens des concussionnaires, des Proconsuls et des Magistrats accusés.* Forum. *Droit qu'a tout Citoyen de parler librement des affaires publiques. Tibere est le premier qui ait puni des discours. La Tribune aux harangues, pourquoi appelée* Rostrale. *Chevaliers. Candidats. Esclaves Nomenclateurs. Urbanité des Citoyens. Honneurs rendus aux Généraux, aux Gouverneurs, aux illustres exilés, lors de leur retour. Cortége des Hommes en place.*

J*EU du Ballon. Jeu de Paume. Danses. Galeries. Passion des Citoyens Romains pour les ouvrages de l'art. Exactions à*

cet égard. Galeries. Leurs constructions. Conversations. Retenue des pères et mères devant les enfans. Promenades. Bibliothèques. Le Papyrus *des Romains. Bibliothèques des Particuliers. Bibliothèques publiques. Portiques. Gymnastique des jeunes citoyens. Aqueducs. Préposés aux Aqueducs.* Thermes *ou Bains. Leur structure et leur magnificence. Leur police. Leurs revenus. etc.*

LES occupations sont ordinairement conformes aux mœurs, et les mœurs assorties à la fortune. Les unes et les autres ont varié chez les Romains, selon la diversité des temps.

Sous les Rois, les besoins de la vie et les périls de la guerre partagerent leurs soins, pendant l'espace de deux cent quarante-quatre ans. Sous les Consuls, lorsqu'ils n'avoient pas de guerre au dehors, ils étoient agités au dedans, par un mal encore plus dangereux; l'esprit de domination chez les Patriciens, celui de l'indépendance chez les Plébéïens tinrent Rome dans une division presque perpétuelle.

Cette espèce de guerre domestique ne procédoit d'aucun fonds de haine ou d'aversion réciproque, mais plutôt des mauvaises dispositions de ceux qui étoient en place; des desseins ambitieux des Consuls, et des entreprises séditieuses des Tribuns : souvent même, le Sénat savoit prévenir les excès où le Peuple auroit pu se porter, en se relâchant à propos de son autorité; et, quelquefois, le Peuple se contentoit de cette condescendance sans en abuser.

Ces remèdes pallioient le mal, mais ils ne le guérissoient pas. Rome, tour à tour, agitée de troubles au dedans, de guerres au dehors, n'avoit de tranquillité que par intervalles. Ce temps précieux étoit donné à l'agriculture. Alors la différence des états n'emportoit point celle des occupations. Les hommes en place n'étoient pas moins laborieux que le reste des citoyens; et ces deux conditions, si distinctes dans la ville, par les dénominations de *Patriciens* et de *Plébéïens*, étoient confondues dans les campagnes sous celle de *Laboureurs*.

Les premiers Magistrats et les Généraux d'armées cultivoient leurs champs et battoient leurs grains, du même bras dont ils avoient

battu l'ennemi et soutenu l'état. Le Peuple romain ne rougissoit pas de donner le commandement de ses armées, à ces illustres laboureurs, qu'il tiroit de la charrue, pour leur confier le salut de la patrie.

L'Histoire fournit plusieurs de ces exemples, non seulement dans les premiers temps de la République, mais encore dans ces siècles florissans, où les Romains, déjà maîtres de l'Italie, faisoient respecter leur puissance au delà des mers.

Je ne parle donc pas uniquement de Quintius Cincinnatus, qui fut trouvé labourant son champ, par ceux qui lui vinrent annoncer qu'on l'avoit nommé Dictateur. M. Curius, après avoir vaincu les Sabins et les Samnites, et après avoir chassé Pyrrhus de l'Italie, avoit, pour tout bien, une petite métairie qu'il cultivoit lui-même. Caton l'ancien ne se lassoit point d'y aller, et d'admirer la simplicité et la grandeur d'ame du maître qu'il prit pour modèle. A son exemple, il s'appliqua à l'agriculture, sur laquelle il nous a même laissé des ouvrages. Il travailloit avec ses esclaves; et, après le travail, assis à table avec eux, il mangeoit du même pain, et bûvoit du même vin.

Scipion l'Africain, après avoir défait en Espagne quatre des plus grands Généraux Carthaginois; après avoir vaincu Annibal même, et rendu Carthage tributaire de Rome, bêchoit la terre, plantoit et greffoit ses arbres.

Loin de croire alors qu'on se deshonorât à Rome par les travaux de la campagne, la coutume de faire son principal séjour dans ses terres, étoit si constante et si uniforme, que le nom de *Viatores*, ne fut donné à certains officiers subalternes, que parce qu'ils étoient presque toujours en chemin, pour aller avertir les Sénateurs des assemblées extraordinaires. Celles qui étoient ordinaires, se tenoient régulièrement deux fois le mois; le jour des Calendes, et le jour des Ides: en ce cas, il n'y avoit pas besoin de nouvel avis.

Si les Grands et les Magistrats vivoient ainsi, que devons nous juger des autres citoyens, qui, plus libres et plus attachés à la culture de leurs terres, ne la quittoient que pour les travaux de la guerre? Les Romains, dans les premiers et dans les heureux temps de la République, je parle des plus aisés, étoient tous laboureurs, et les laboureurs étoient tous soldats.

La plupart ne voyoient la ville que de neuf en neuf jours pendant la paix. Ils s'y rendoient seulement pour se pourvoir des choses nécessaires à la vie, et pour examiner s'ils approuveroient ou rejetteroient les nouveaux réglemens, que les Magistrats faisoient afficher au Capitole et sur la place, pendant trois jours consécutifs, avant de les présenter pour être confirmés (1).

C'étoit ces jours de marchés que les Tribuns entretenoient les citoyens des affaires du gouvernement, et des changemens à faire. Ce sont ces harangues qui ont nourri la mésintelligence entre les ordres, tout le temps que la République a duré.

Cependant, malgré ces divisions et les séditions qu'elles excitoient, plus de trois siècles se passerent, depuis l'expulsion des rois, sans qu'il y eut à ce sujet de sang répandu dans Rome. L'amour de la patrie, et l'intime conviction, que la perte des uns entraîneroit la ruine des autres, produisoient cette retenue. Les Romains n'avoient point encore (2),

(1) C'est ce qu'on appeloit, *promulgare per trinum nundinum.*

(2) Tit.-Liv., *lib.* 7. *cap.* 40.

ce courage barbare, de verser le sang de leurs concitoyens : ils ne connoissoient de guerre que contre l'étranger ; et le dernier excès des mécontens, étoit de se séparer et de rompre commerce, pour un temps, avec leur patrie. Les fureurs des guerres civiles étoient réservées à ces temps, où l'on vit les armées romaines combattre les unes contre les autres, et Rome nager dans le sang de ses citoyens.

Telles étoient les mœurs et les occupations principales des Romains, avant que ce peuple eut été corrompu par les richesses et par le luxe. La probité, la simplicité et l'amour du travail, étoient alors des vertus aussi communes à Rome, qu'elles furent rares dans les siècles suivans. « Dans le camp, comme » dans la ville, les bonnes maximes et les » bonnes mœurs dominoient ; et le souverain » empire qu'avoient, sur les Romains, la » justice et la vertu, étoit moins l'effet des » loix, que de leur bon naturel : ils se soutenoient eux et la République par deux » moyens ; dans la guerre, par la valeur et » le courage ; dans la paix, par la justice et » la modération. Mais, dès que les richesses » commencerent à être en honneur, et que » seules elles frayerent le chemin au com-

» mandement, à la puissance et à la gloire,
» on ne fit plus de cas de la vertu; on regarda
» la pauvreté comme une honte, l'innocence
» des mœurs comme l'effet d'une humeur
» atrabilaire et misantrope; et le fruit de
» ces richesses fut le luxe, l'avarice, et
» l'orgueil (1). «

Ce changement chez les Romains fut une suite de leur aggrandissement. Quand après la seconde guerre punique, ils eurent poussé leurs conquêtes dans la Grèce, dans l'Asie, la Syrie, ensuite dans l'Afrique, et qu'enfin ils eurent détruit Carthage, ce fut alors, qu'oubliant leurs anciennes maximes, ils adopterent celles des nations vaincues, et finirent par s'assujettir eux-mêmes aux vices des peuples qu'ils avoient assujettis à leur empire.

Invincibles dans les travaux, dans les dangers et dans les adversités, ils succomberent aux douceurs du repos et de la prospérité, aux attraits de l'abondance et des richesses; d'un peuple accoutumé à faire la guerre, ou à labourer ses champs, ils devinrent un peuple, qui ne se piquoit plus que de ce prétendu bon goût pour tous les raffinemens

(1) Sal. *de bel. cat.* et *jugurth.*

d'une vie voluptueuse: en tout, dit un Historien, régnoit une mollesse; qui savoit prévenir tous les besoins naturels, qui apprenoit à aller au devant du froid et de la lassitude, à se mettre au lit avant que de sentir la nécessité du sommeil, à manger et à boire sans attendre la faim ni la soif.

En moins de rien tout parut changé. On ne vit plus à Rome que de nouveaux maîtres dans des arts qu'on y avoit ignorés jusqu'alors: on se fit une étude de la grandeur et de la magnificence dans les bâtimens, de la somptuosité et de la délicatesse dans les tables, de la richesse et du faste dans les habits, de la variété et de la singularité dans les ameublemens.

On commença à charger les esclaves de tout ce qu'il y avoit de pénible au-dedans et au-dehors, et à se réserver ce qu'il y avoit d'agréable, ou ce qu'on regardoit comme honorable; de là cette multitude d'esclaves, que l'on comptoit par milliers, et que l'on distinguoit par nations. Les uns, forcés pendant le jour à travailler la terre, toujours les fers aux pieds, sous des inspecteurs aussi esclaves, et n'ayant pour toute nourriture que du pain, de l'eau et du sel, étoient enfermés la nuit dans des prisons souterraines, qui n'avoient d'ouverture

que par le haut: d'autres, traités avec moins de dureté, étoient attachés à la maison de la ville, et au service personnel de leurs maîtres, sous des offices et des noms jusqu'alors inconnus.

On les appeloit *Atriensis*, *Anteambulo*, *Pedissequus*, *Aguso*, *Lecticarius*, *Unguentarius*, *Balneator*, *Unctor*, *Coquus*, *Cellarius*, *Chironomontes*, *Pocillator*, *Cubicularius*, *Amanuensis*, *Procurator*, *Dispensator*, *etc.* Portier, Huissier, Laquais, Palfrenier, Porteur de chaise, Parfumeur, Baigneur, Frotteur, Cuisinier, Sommelier, Ecuyer tranchant, Echanson, Homme de chambre, Homme d'affaires, Œconome etc.

CATON l'ANCIEN ne s'étoit point lassé de représenter en Sénat les suites funestes du luxe, qui commençoit à s'introduire de son temps dans la République, à mesure qu'elle étendoit sa puissance. « Pères Conscripts, disoit-il, en parlant de la Loi *Oppia* (1) dont

(1) Cette loi défendoit aux Citoyennes d'employer plus d'une demi-once d'or à leur usage, de porter des habits de diverses couleurs, et de se faire voiturer à Rome, ou mille pas à la ronde, sur des chars, si ce n'étoit à l'occasion des sacrifices publics: elle avoit été établie dans le plus grand feu de la guerre d'Annibal.

on proposoit la cassation, « je me suis souvent
» plaint, devant vous, du luxe des femmes
» et de celui des hommes, autant des ma-
» gistrats que des particuliers; vous m'avez
» souvent entendu dire, que la République
» étoit attaquée de deux maux contraires,
» l'avarice et le luxe; deux fléaux qui ont
» renversé les plus grands empires. L'état de-
» vient de jour en jour plus florissant; il fait
» continuellement de nouveaux progrès; il
» avance déjà dans la Grèce et dans l'Asie,
» contrées opulentes et remplies de tous les
» attraits, qui peuvent réveiller les passions.
» Nous avons déjà porté nos mains jusques
» sur les trésors des rois: mais c'est précisé-
» ment cette opulence, qui m'allarme et qui
» me fait trembler. Je crains que les dé-
» pouilles des ennemis vaincus ne nous soient
» funestes, et que, de possesseurs de tant
» de richesses, nous n'en devenions les
» esclaves etc. «

Les craintes de Caton n'étoient pas imaginaires; tout ce qu'il avoit prévu ne tarda pas à arriver. Le luxe, qui entra comme en triomphe

Vingt ans après, l'an de Rome 557, elle fut abrogée malgré les efforts de Caton.

dans Rome avec les richesses et les vices des peuples vaincus, y étouffa l'amour de la vertu et du travail, qui en avoient fait l'honneur et la force: en vain le Censeur s'efforça de rappeler les mœurs, sinon à la sévérité des anciens temps, au moins à un point de retenue qui fût tolérable; le goût des plaisirs, joint au mauvais exemple, l'emporta toujours sur la sagesse des réglemens.

La vertu fit place aux vices, la vie réglée et laborieuse au relâchement et à l'oisiveté; l'avarice et l'ambition s'accrurent; les concussions et les violences s'introduisirent parmi les riches et les magistrats, dont la modération et la retenue avoient fait l'admiration de l'univers. Épuisés par des excès de luxe et de débauche, ils ne recevoient leur gouvernement que pour s'enrichir par la dépouille des provinces; ils arrachoient, par toutes sortes de voyes, des sommes immenses au dehors, pour acheter à Rome de nouveaux emplois; ils pilloient les alliés et les sujets, pour se procurer plus de facilité à corrompre leurs concitoyens.

Envain les peuples opprimés cherchoient-ils du secours à Rome: la décision des procès dépendoit d'une multitude de juges, qui, la

plupart, engagés dans les mêmes crimes, prostituoient leur sentence à la faveur ou à la brigue. Les loix même ne purent arrêter le désordre. Par ces loix, les peuples pouvoient obliger les magistrats et les gouverneurs des provinces à la restitution; mais, semblables à des toiles d'araignées, qui arrêtent les petites mouches, et que les grandes rompent sans peine, elles céderent au crédit et à la force.

« Il n'y a pas encore cent dix ans (1), » qu'on a vu parmi nous des loix contre les » concussionnaires: la première fut établie » par L. Pison, et on ne savoit ce que c'étoit » auparavant (2). Mais depuis, on en a » tant vu, et toujours de plus rigoureuses les » unes que les autres; on a trouvé tant de » coupables; il y a tant eu de condamnés; une » si grande guerre a été allumée dans l'Italie » par ceux qui craignoient le même sort; » enfin, l'avarice et la violence se mettant au

(1) Cic. *de Offi. lib. 2. cap. 21.*

(2) Cette loi, connue sous le titre de *lex Calpurnia de pecuniis repetundis*, fut portée par L. Calpurnius Piso Frugi, tribun du Peuple, au commencement de la troisieme guerre Punique, sous le Consulat de L. Marcius Censorinus et de M. Manilius.

» dessus des loix et de la justice, ont exercé
» tant de concussions et de brigandages sur
» nos propres alliés, qu'on peut dire, que si
» nous subsistons encore, c'est plutôt par la
» foiblesse des autres, que par nos propres
» forces.

Le Sénat, qui avoit été le refuge et l'asile des rois, des peuples et des nations; les Magistrats et les Généraux, qui mettoient leur gloire à défendre les provinces et à soutenir les alliés, avec une justice et une fidélité inviolables, de protecteurs du monde en devinrent les tyrans.

Cette corruption, qui commence toujours par les hommes en place et par les riches, passa bientôt au reste de la nation. Ce n'étoit plus vivre en citoyen, que de ne pas vivre dans l'oisiveté et la dissipation: toutes les heures du jour, qui, auparavant, étoient employées à quelque chose d'utile, furent partagées entre les bienséances et les plaisirs, entre les mouvemens qu'exigent les passions et le repos que demande la nature. Voyons quelle en fut la distribution.

Les Romains ont été quâtre cent soixante ans environ sans connoître, dans la journée, que le matin, le midi, et le soir: encore les Loix des XII Tables ne font elles mention,

que du lever et du coucher du Soleil; ce ne fut que quelques années après, que l'huissier du Consul publioit à haute voix le midi, que les Romains ne distinguoient alors que dans les beaux jours, et par la hauteur du Soleil.

Pline rapporte (1), sur la foi d'un auteur ancien, que le premier instrument qu'eurent les Romains pour la distribution des heures, fut un cadran solaire, que le censeur L. Papirius Cursor plaça dans le parvis du temple de Quirinus, douze ans avant la guerre contre Pyrrhus: mais il semble douter de la vérité de ce rapport; il infirme lui-même ce témoignage, et, pour dire quelque chose de plus certain et de mieux avoué, il dit, d'après Varron, que ce fut pendant la premiere guerre punique, que le premier cadran fut exposé en public à Rome, et placé sur une colonne de la tribune aux harangues. M. Valerius Messala l'apporta de Sicile après la prise de Catane, trente ans après Papirius, l'an de Rome quatre cent soixante-dix-sept.

Quoique ce cadran, tracé pour le méridien de Catane, différent de celui de Rome, ne marquât pas les heures au juste; quelqu'im-

(1) *Hist. nat. lib.* 7. *cap.* 60.

parfait

parfait qu'il fut, on ne laissa pas de s'y conformer pendant l'espace de quatre-vingt-dix-neuf ans, jusqu'à ce que Q. Marcus Philippus, qui fut Censeur avec Paul Emile, en plaça un autre plus exact. De tout ce qu'il fit pendant sa Censure, ce fut ce qui lui attira le plus d'applaudissemens. Ces sortes d'horloges n'étoient que pour le jour, et pour le temps où l'on voyoit le soleil. Scipion Nasica, cinq ans après, l'an de Rome cinq cent quatre-vingt-quinze, mit en usage, pour la premiere fois, et plaça, sous un couvert, une horloge d'eau, qui marquoit les heures également pendant le jour et pendant la nuit: il y en avoit douze au jour, et autant pour la nuit sans distinction de saisons.

Vitruve (1) attribue l'invention des horloges d'eau à Ctesibius natif d'Alexandrie; il vivoit sous les deux premiers Ptolomées. Les Romains en avoient de différentes espèces, qui marquoient les heures en différentes manières: ils les appeloient *horologium hibernum*, horloge d'hiver, et quelquefois aussi *horologium nocturnum*, horloge de nuit, par opposition aux cadrans, qui n'étoient d'aucun usage la

(1) *De Arch. lib.* 9 *cap.* 9.

nuit, et qui servoient peu pendant l'hiver, où les rayons du soleil sont souvent interceptés par des nuages.

Pour se faire une idée de ces horloges, on peut concevoir un assez grand bassin rempli d'eau, qui, par un petit trou ménagé au bas, se vuidoit dans un autre vaisseau, à peu près de même capacité, dans l'espace de douze heures; et où l'eau, montant peu à peu, élevoit perpendiculairement un morceau de liége, ou la figure d'un génie armé d'une baguette, qui donnoit à connoître les heures, marquées les unes audessus des autres, sur des colonnes ou sur des pilastres.

Ces horloges étoient différentes de celles que les anciens appeloient *clepsydra, clepsydre.* Celle-ci étoit un verre rempli d'eau, d'une figure pyramidale en forme de cône; la base étoit percée, l'orifice supérieur très étroit et allongé en pointe: sur l'eau nageoit un morceau de liége portant une aiguille, pour marquer les heures tracées le long du vase, en s'abaissant à mesure qu'elle s'écouloit.

Les cadrans, les clepsydres et les horloges d'eau, étoient les seules que les Romains connussent: ils ignoroient l'usage des horloges à roues. Quelques utiles qu'elles soient, il

s'est passé bien des siècles avant qu'on ait trouvé l'art de les construire: on est même incertain sur le temps et l'auteur de leur invention.

Le présent que le Calife Aaron Rachid fit à Charlemagne d'une horloge sonnante, fut regardé comme une merveille. Eginard dit, que c'étoit une horloge d'eau, qui marquoit les heures par la chute de quelques balles sur son timbre, et par des figures de cavaliers, qui, sortant par des portes pratiquées à cette horloge, les ouvroient et les fermoient suivant le nombre des heures. Ughelli dans son *Italia Sacra*, le Marquis Maffei dans son *Verona Illustrata* attribuent l'invention des horloges à roues à un Archi-Diacre de Verone, nommé Pacificus, né, dit-on, l'an 778. et mort l'an 846. D'autres, au Moine Gerbert, qui devint Pape l'An 999. sous le nom de Silvestre II. De troisiemes, comme Polydore Virgile, et le Cardinal Bona dans sa *Plasmod. Div.* veulent qu'on ne sauroit rien déterminer à cet égard.

On ignore aussi le temps qu'on a commencé à placer des horloges dans les Tours et dans les Églises. Il y en avoit au treizieme siècle quelques unes en Italie. Celle de Bologne étoit fameuse. L'horloge du Palais est la premiere grosse horloge, qui ait été faite à Paris: elle est à peu près de l'An 1370. Charles VI appela d'Allemagne Henri de Vic pour la faire; et la coutume, qui se conserve encore en Allemagne, en Flandre, en Angleterre, en Suisse etc. d'entretenir des hommes qui avertissent de l'heure pendant la nuit, vient de ce qu'anciennement on n'avoit pas encore de ces horloges.

J'ai dit que les Romains comptoient douze heures au jour, et autant à la nuit, en quelque saison que ce fût; de sorte qu'en été, les heures du jour étoient plus longues, et en hiver, elles étoient plus courtes que celles de la nuit. La premiere commençoit au lever du soleil; la sixieme à midi et la douzieme au soleil couchant, d'où commençoit la premiere heure de la nuit, dont la sixieme étoit à minuit, et la douzieme au lever du soleil; et afin que chaque père de famille pût être instruit de l'heure qu'il étoit, il y avoit à la maison un esclave, qui n'étoit chargé d'autre soin, que d'observer les heures, et de les rapporter au maître. Pline (1), en parlant des morts subites, dit, qu'un certain Bebius, qui avoit été Préteur en Bithynie, étoit tombé mort après avoir demandé à son esclave l'heure qu'il étoit, *cùm a puero quæsiisset horas*. Seneque (2) traitoit avec mépris cette lâche coutume, d'attendre à savoir d'un autre le moment de certaines actions; *ut per se scire non possint an esuriant*, comme si on ne savoit ou si on ne sentoit pas soi-même, dit-il, quand on a faim.

(1) *Hist. nat. lib.* 7. *cap.* 53.
(2) *De Brev. vit. cap.* 12.

Cette méthode de partager le jour en douze heures, ou plus longues ou plus courtes, selon la diversité des saisons, venoit originairement des Babyloniens; c'est d'eux que les Grecs l'ont reçue, et les Romains la tenoient des Grecs. Les heures du jour n'étoient égales à celles de la nuit que dans les temps de l'équinoxe. Sous les Empereurs, on commença à s'appercevoir, que cette distribution n'étoit pas commode. L'on introduisit, peu à peu, la manière de compter les vingt-quatre heures d'un minuit à l'autre, et il paroît qu'elle étoit déjà en usage sous Adrien.

Les douze heures du jour étoient partagées en quatre parties, et les douze heures de la nuit, en quatres veilles « par la raison qu'il » n'étoit pas possible qu'un soldat demeurât » toute la nuit en sentinelle : ainsi on la divisa » en quatre veilles et l'on posoit, à chaque » veille, une sentinelle. On se servoit de clep-» sydres pour marquer le temps de ces veilles, » dont chacune étoit de trois heures (1). »

La premiere partie du jour comprenoit les trois premieres heures, depuis le lever du soleil; la seconde duroit jusqu'à midi; la

(1) Veget. *De Re mil. lib.* 3. *cap.* 8.

troisieme jusqu'à neuf heures, ou, suivant notre façon de compter, jusqu'à trois heures après midi; la quatrieme finissoit au coucher du soleil, qui terminoit la douzieme et derniere du jour. La premiere veille comprenoit les trois premieres heures de la nuit; la seconde, les trois suivantes, et duroit jusqu'à minuit; la troisieme et la quatrieme renfermoient les six autres, jusqu'au lever du soleil.

La premiere partie du jour s'appeloit PRIMA, *Prime*; la seconde TERTIA, *Tierce*; la troisieme SEXTA, *Sexte*; la quatrieme NONA, *None*, parcequ'elles commençoient à la premiere, la troisieme, la sixieme et la neuvieme heure du jour. La premiere veille s'appeloit VESPERA, *Soir*; la seconde MEDIA NOX, *Minuit*; la troisieme GALLICINIUM, le *Chant du Coq*; la quatrieme CONTICINIUM, le *Temps du Silence*, ou celui que le coq cesse de chanter (1).

(1) Il est fait mention de ces veilles dans le Nouveau Testament, où J. C. recommande à ses disciples, de prier et de veiller. » Veillez donc, » leur dit-il, car vous ne savez point quand le » seigneur de la maison viendra, si ce sera le *soir*, » à *minuit*, au *chant du coq* ou le *matin*; de peur

Avant de voir ce que les Romains, tels que nous venons de les dépeindre, faisoient dans la vie ordinaire, pendant le cours d'une journée, distinguons d'abord la variété des inclinations et des goûts parmi les hommes, puisqu'ils les dirigent dans la moitié de leur vie.

Mille hominum species et rerum discolor usus;
Velle suum cuique est, nec voto vivitur uno.

Ainsi, je ne parle point, ni du jeune homme, qui, sans penser à l'avenir, se livre à ses desirs; ni du vieillard, qui, chagrin du présent, et regrettant le passé, n'est occupé que de ses infirmités: l'un seroit trop

---

« qu'arrivant tout d'un coup, il ne vous trouve dor-
« mant.

Mais le Vieux Testament ne fait aucune mention d'une quatrieme, parceque les Juifs ne partageoient la nuit qu'en trois veilles. La coutume de la partager en quatre, leur vint des Romains, dont ils prirent aussi l'usage de compter douze heures au jour et autant à la nuit. Ils les partageoient aussi en quatre parties; et c'est de là, que le mot *heures*, est quelquefois employé, dans le Nouveau Testament, pour une de ces quatre parties.

difficile à suivre dans ses écarts; l'autre ne nous fourniroit que quelques unes de ces plaintes inutiles, affectées à l'âge. Je ne parlerai pas non plus de ces gens, qui se refusant à la société, s'enterroient dans leurs maisons comme dans un tombeau (1); ni de ces misanthropes, qui affectent et qui se plaisent à contredire le goût de leur siècle, dans les choses les plus indifférentes et autorisées par l'usage. Je ne m'arrêterai qu'à ceux, qui, tenant un juste milieu entre l'homme public et l'homme solitaire, se prêtoient aux affaires sans renoncer à eux-mêmes; qui, également attentifs aux intérêts de leur famille et à ceux de l'état, s'employoient aux besoins de l'un et de l'autre; qui, sans vivre dans l'oisiveté et dans la dissipation, partageoient leur temps entre les récréations et les occupations, en un mot, tantôt dans les assemblées et dans le public, tantôt dans le particulier et dans l'intérieur de leur maison, se partageoient entre les bienséances et ce qu'ils devoient à la République, à leurs parens, à leurs amis et à leur famille.

(1) *Qui sic in domo sunt tanquam in conditorio.* Senec.

Les personnes de cet ordre employoient la premiere heure du jour aux devoirs les plus essentiels de la religion. Les temples étoient ouverts à tout le monde, et souvent même avant le jour, pour les plus matineux, qui y trouvoient des flambeaux allumés. Le culte qu'on y rendoit aux Dieux consistoit à les adorer, à les invoquer par des prières publiques et particulieres, à leur offrir des sacrifices, de l'encens et des parfums, et dans des hymnes que des jeunes gens, de l'un et de l'autre sexe, choisis dans les premieres familles, chantoient à leur louange, matin et soir, au son des instrumens.

Ceux qui ne pouvoient pas aller aux temples, suppléoient à ce devoir dans leur oratoire, où les riches faisoient des sacrifices et des offrandes, et les pauvres des vœux et des prières.

Alexandre Severe avoit, dans son palais, deux chapelles, où étoient consacrés les principaux objets de son culte, divisés en deux classes; l'une, destinée à la Vertu, et l'autre aux Talens. Dans la premiere, il avoit placé les statues des bons princes, parmi lesquels il donnoit le rang à *Alexandre le grand*; et celles des sages, qui, par leurs

instructions, s'étoient rendus les bienfaiteurs du genre humain ; *Abraham* , *Orphée* , *Apollonius de Tyanes* , et enfin *Jesus-Christ*: il les honoroit indifféremment comme des Dieux. La seconde chapelle étoit pour les héros et pour les hommes illustres, *Achilles*, *Cicéron*, *Virgile*, qu'il appeloit le Platon des poëtes, et quelques autres noms fameux. Il offroit tous les jours des sacrifices dans ces deux chapelles, et c'étoit par un acte de religion, que commençoit sa journée, dont il partageoit le reste entre les affaires, et la nécessité indispensable de quelques délassemens.

Lorsqu'Auguste, dit Suétone (1), étoit obligé de se lever matin, pour quelque raison d'amitié, ou par quelque motif de religion, il alloit coucher dans la maison de celui de ses domestiques, qui demeuroit le plus près du lieu où la cérémonie devoit se faire. Horace fait aussi mention des prières, qu'on adressoit aux Dieux (2) le matin et le soir, pour la conservation du même Empereur, et le Dieu du Tibre, dans le huitième livre de l'Énéïde, avertit Énée de faire de grand

(1) *In vit. Aug. cap.* 78.
(2) *Lib.* 4. *Od.* 5.

matin ses prières à la Déesse Junon. Ces adorations et ces prières du matin, étoient pour les Dieux célestes: celles du soir, pour les Dieux infernaux.

Dans les temples, un prêtre, le livre à la main, prononçoit les prières, que les assistans récitoient debout, tournés du côté de l'orient, et la tête voilée, de peur d'être distraits ou troublés par la vue de quelque objet de mauvais augure. Ils devoient invoquer les Dieux par leur nom, et pour éviter toute méprise, ils avoient la coutume d'ajouter, *sive tu Deus, sive tu Dea es; soit que vous soyez un Dieu, soit que vous soyez une Déesse.* En priant ils touchoient les autels; ils portoient la main à la bouche et l'avançoient vers leurs Dieux; ils embrassoient les genoux de leurs simulacres, parce qu'ils regardoient les genoux comme le siége de la miséricorde.

Au surplus on ne doit pas s'étonner de ce qu'ils employoient une heure, et quelquefois davantage, pour leurs adorations et leurs prières journalieres : s'ils s'étoient contentés de ne demander que la santé du corps et celle de l'esprit, suivant le précepte de Juvenal :

Orandum est ut sit mens sana in corpore sano; (1)

leur liturgie n'eût pas été si longue ; mais le grand nombre des besoins réels ou imaginaires, les vaines redites, dont ils usoient dans l'espérance d'être exaucés plutôt; enfin la multiplicité des Dieux, auxquels il falloit s'adresser séparément pour chaque besoin, les obligeoit à des longueurs et à des cérémonies dont ceux qui savent adorer en esprit et en vérité sont affranchis.

La folie des uns, suivant Seneque (2), alloit jusqu'à demander aux Dieux des choses qu'ils n'auroient pas osé demander aux hommes, en leur adressant leurs vœux et leurs prières à voix basse et comme s'ils leur parloient à l'oreille pour n'être entendus de personne. On en voyoit d'autres, qui, sous le voile de la dévotion, prétendoient en imposer, non seulement aux hommes, mais aussi aux Dieux. « Cet homme de bien, qui » est l'oracle du barreau et des tribunaux, dit Horace (3), » toutes les fois qu'il offre des

(1) *Sat.* 10. 356.

(2) Senec. *ep.* 10.

(3) *Lib.* 1. *ep.* 16.

» sacrifices aux Dieux, et qu'il a prononcé
» deux ou trois fois à haute voix, *Père*
» *Janus*, *Apollon*, ne fait ensuite que
» remuer les lèvres, en disant tout bas,
» de peur d'être entendu: *Belle Laverne*,
» donnez-moi toujours les moyens de me
» cacher; faites que je puisse toujours passer
» pour un homme de bien, juste et saint;
» couvrez de ténèbres mes mauvaises actions,
» mes fraudes et mes injustices (1). »

Le plus souvent l'ambition, ou la cupidité avoit la meilleure part à leur dévotion. Ils couvroient du manteau de la religion l'intérêt qui les faisoit agir, et les vues secrettes qu'ils avoient de s'aggrandir. P. Scipion (2) ne s'attiroit pas seulement l'admiration par les talens et par les vertus qu'il possédoit réellement, mais encore par l'adresse qu'il avoit eu, dès sa premiere jeunesse, d'en rehausser l'éclat par des dehors frappans. Dans presque tout ce qu'il proposoit au peuple

(1) *Laverna*, Laverne, étoit la déesse des voleurs et des fripons, et la même qu'on adoroit en Grèce sous le nom de *Proxidica*. Dans le culte qu'on lui rendoit, on la joignoit à Mercure, qui étoit aussi le dieu des voleurs.

(2) Tit. Liv. *Lib.* 26. *cap.* 19.

assemblé, il savoit lui persuader, que les Dieux mêmes le lui avoient inspiré, ou par des apparitions et par des songes, ou bien des révélations, soit que lui-même il eut l'esprit frappé de ces superstitions, soit qu'il eut recours à cet artifice, afin de faire passer et recevoir ses avis et ses ordres, comme tout autant d'oracles. Dans cette vue, et pour gagner de bonne heure la confiance des citoyens, il eut soin, dès qu'il eut pris la robe virile, de ne jamais faire aucune action, ni publique ni particuliere, qu'auparavant il n'allât au Capitole, et qu'en entrant dans le temple, il n'y passât seul un temps considérable, à méditer et à prier, règle qu'il s'étoit prescrite, et qu'il observa toute sa vie.

Cependant, on ne donnoit pas aux Dieux seuls, ces premieres heures du jour : on les employoit, aussi, à s'acquitter de ces devoirs réciproques, reçus et autorisés dans le monde. A Rome, comme ailleurs, les petits faisoient leur cour aux grands; le le peuple aux magistrats, et les magistrats aux riches.

Les Orientaux, esclaves nés de leurs souverains, la faisoient avec cet esprit de

bassesse, qui naît d'un despotisme révéré jusqu'à l'adoration. Les Européens, moins flexibles et plus libres, exprimoient leurs sentimens d'amitié, d'estime et de respect, d'une manière plus simple et moins rampante: ainsi les Grecs, accoutumés à l'égalité qui régne dans les états libres et populaires, regardoient comme une bassesse insupportable ces respects humilians, qu'exigeoient d'eux les rois de Perse, pour le service desquels ils venoient si courageusement exposer leur vie.

Rome, formée de l'amas confus de différens peuples, se ressentit longtemps de la grossiereté de ses premiers habitans. Les travaux de la guerre et de la vie champêtre entretenoient leur rusticité naturelle. La politique commença à les civiliser; la nécessité rendit le peuple soumis et respectueux; l'ambition rendit les grands affables; enfin, l'abondance, le luxe et les lettres, joints au commerce des Grecs, porterent, vers la fin de la république, et sous les premiers empereurs, l'urbanité Romaine à sa perfection. Elle déchut insensiblement, et dégénéra en fadeur et en bassesse lors de la décadence de l'empire.

Romulus avoit fait, en quelque sorte, deux états de ses sujets, sous les noms de *Patriciens* et de *Plébéïens*; mais afin que la différence des conditions n'altérât pas l'union, qui devoit régner entr'eux, il réunit et attacha ces deux différens ordres par les liens d'une dépendance réciproque: chaque plébéïen pouvoit choisir un patricien pour son *Patron*, dont il devenoit le client. Le devoir des patrons consistoit à protéger leurs cliens, à plaider leurs causes, à les défendre de l'oppression, à veiller à la sûreté et au bien de leurs affaires etc. Celui des cliens consistoit, à rendre à leurs patrons tous les services qui dépendoient d'eux, à les secourir dans les occasions et à les aider de leurs biens et de leur personne (1).

---

(1) Lorsque la République eut aggrandi sa puissance, des villes et des provinces entieres se choisirent des *Patrons* à Rome. Ces patrons les aidoient de leurs conseils et de leur crédit; souvent même le Sénat leur renvoyoit la décision de leurs différends et de leurs affaires; et ces provinces et ces villes restant attachées à leurs patrons, reconnoissoient leurs bons offices par toute sorte de services, et par de riches présens.

Toute l'Italie s'étant engagée par serment à servir Octavien dans la guerre contre Antoine, la seule ville de

Mais les grands, qui d'abord avoient été distingués, et qui ne se distinguoient eux-mêmes des petits, que pour en être les protecteurs, devinrent, par des largesses excessives, les maîtres d'une infinité d'esclaves volontaires, de citoyens avares et de cliens intéressés : alors la bassesse des uns, et la hauteur des autres, donnerent au cérémonial une si grande étendue, qu'ils ne laisserent aucun vestige de cette égalité, qui est le ferme appui des Républiques ; ce ne fut qu'orgueil et vanité d'une part, et qu'adulation et servitude de l'autre.

C'étoit une obligation, presqu'indispensable, d'aller tous les matins au lever des personnes à qui l'on étoit ou à qui l'on vouloit paroître attaché: le citoyen, souvent même le magistrat, couroit de porte en porte faire sa cour à un grand, qui alloit, à son tour, rendre le même hommage à un autre. Juvenal en fait une peinture fort vive (1), et les met en

---

de Boulogne ; qui, de tout temps, avoit été sous la protection de la famille Antonia, demanda et obtint la permission de ne point entrer dans cette ligue contre son patron.

(1) *Sat.* 1. *v.* 19.

campagne de grand matin: il ne leur donne pas même le loisir d'attacher leurs jarretieres et les cordons de leurs souliers.

Pline le jeune appelle ces visites, *officia antelucana* (1). Si elles étoient incommodes à ceux qui les faisoient, elles ne l'étoient pas moins à ceux qui les recevoient. Martial se plaint d'un Seigneur Romain, qui n'avoit pas agréé la sienne. » Depuis votre retour de Lybie, dit-il, je suis venu cinq fois de suite » à votre porte, sans avoir pu vous approcher; » vos gens m'ont toujours dit, ou que vous » dormiez encore, ou que vous étiez déjà en » affaires; je vois bien, Afer, que vous ne » voulez point de mon bonjour: hé bien, je » vous donne le bon soir, et vous dis adieu. «

Dicere de Lybicis reduci tibi gentibus,
Afer,
Continuis volui quinque diebus ave.
Non vacat aut dormit dictum est, bis ter-
que reverso.
Jam satis est; non vis, Afer, avere,
vale (2).

(1) *Lib.* 3. *ep.* 12.

(2) *Lib.* 9. *epigr.* 8.

Les auteurs que je viens de citer vivoient sous les empereurs Domitien, Nerva et Trajan: mais ce qu'ils disent de ces visites se pratiquoit aussi du temps de la République : il n'y avoit de différence que dans le motif; c'étoit un hommage que l'on rendoit au rang et à la vertu, et l'on n'y cherchoit d'autre avantage, que celui de mériter de la protection pour les charges et pour les emplois.

Ciceron en parle en plusieurs endroits. L'état de sa maison répondoit à son rang; sa porte étoit ouverte à tout étranger qui méritoit quelque distinction ; ses appartemens étoient remplis le matin d'une multitude de citoyens, qui se faisoient un honneur d'assister à son lever ; Pompée même ne dédaignoit point de se faire voir dans cette foule. La plupart y venoient, non seulement pour lui rendre un devoir de politesse, mais pour l'accompagner au sénat et à la place, où ils l'attendoient pour le reconduire jusqu'à sa maison.

En souhaitant le bon jour, on mettoit la main sur la bouche, et on l'avançoit vers celui qu'on saluoit; d'où vient le mot *adorer*: car c'est ainsi, comme je l'ai déjà remarqué, qu'on saluoit aussi les dieux, avec cette diffé-

rence, qu'on ne se découvroit point pour les Dieux, et qu'il falloit être tête nue devant les grands: c'étoit également une marque de respect de leur baiser la main. Les gens de guerre saluoient en baissant les armes; mais on ne voit pas que le salut ordinaire fut accompagné d'aucune inclination du corps, ou d'aucune génuflexion: elles ne s'introduisirent que longtemps après la décadence de la République.

On faisoit ces visites en habit de cérémonie. Le vestibule orné des bustes et des statues des ayeux du maître de la maison, étoit le lieu de l'assemblée, ou les cliens préludoient par des honnêtetés entr'eux, jusqu'à ce que le Patron fût visible, ou qu'ils eussent appris qu'il s'étoit dérobé à leurs civilités. S'il sortoit en public, le cortége des cliens se répandoit autour de sa chaise; le zèle des uns se signaloit à écarter la foule, celui des autres à se tenir de plus près de lui, à le voir et à en être vu.

Voilà ce qui remplissoit la premiere heure du jour et très souvent la seconde; mais si c'étoit une coutume, ce n'étoit pas une loi indispensable: les gens de lettres, les gens d'affaires, les négocians n'avoient garde de prodiguer des momens si précieux.

Pour la troisieme heure, qui répondoit à nos neuf heures du matin, elle étoit employée aux affaires du barreau, excepté dans les jours que la religion avoit consacrés au repos, ou qui étoient destinés à des choses plus importantes, telles que les Comices, ou les Assemblées générales.

Ceux qui ne se trouvoient aux plaidoyers comme juges, comme parties, comme avocats, ou comme solliciteurs, y assistoient comme spectateurs; et, du temps de la République, comme juges des juges mêmes. » Sachez, » disoit Ciceron (1) au tribunal devant le- » quel il devoit accuser Verres, sachez que, » si vous ne jugez pas Verres comme vous » le devez, le Peuple Romain, qui m'entend, » vous jugera vous-mêmes; et que si vous » faites grace au coupable, il n'y en aura » point à espérer pour vous. «

En effet, dans les procès particuliers, il n'y avoit gueres que les amis et les parens de ces particuliers qui s'y trouvassent; mais quand il s'agissoit d'une affaire qui intéressoit le public, comme lorsqu'un magistrat, au sortir de sa charge, étoit accusé d'avoir malversé,

(1) *In peror. ult. Or. in Verrem.*

ou d'avoir donné quelqu'atteinte à la liberté de ses concitoyens, ou exercé quelque vexation; alors la grande place, où les causes et les procès les plus importans se plaidoient, suffisoit à peine pour tous ceux que l'intérêt ou la curiosité y attiroient (1).

Il y a plus; lorsqu'un Proconsul ou un Préteur avoit donné lieu à une accusation de concussion, de péculat etc., chaque citoyen, qui regardoit l'état et les provinces du même œuil, que les fils de famille regardent les terres de leurs pères, se rendoit à ces jugemens, pour porter les juges à s'acquitter fidélement de leurs obligations, pendant que les amis de l'accusé, ses parens, et ses enfans, tous vêtus de deuil, tâchoient de les fléchir par leurs sollicitations et leurs larmes, et de seconder les efforts de ses avocats.

---

(1) C'est de là que le mot *Forum*, nom qu'on donnoit à la grande place, signifie, par métonymie, le *Barreau*. Située entre le Mont-Palatin et le Capitole, elle étoit destinée aux Comices, aux assemblées générales du peuple et à l'administration de la justice. Cesar, et après lui Auguste, l'aggrandirent à cause du grand nombre de procès et de plaideurs. Auguste la fit couvrir, pendant tout un été, d'une banne, à cause des chaleurs, qui furent très grandes, et fit jouir de

Si ces grandes causes manquoient, ce qui arrivoit rarement depuis, que les Romains furent en possession de toutes les provinces, qui composerent leur vaste empire, on n'en passoit pas moins la troisieme, la quatrieme et la cinquieme heure du jour dans les places; et malheur alors aux magistrats, dont la conduite n'étoit pas irréprochable. La médisance les épargnoit d'autant moins, qu'il n'y avoit aucune loi, qui les en mît à couvert; on parloit librement des personnes les plus respectables. Dans ces temps de liberté (1), on ne punissoit que les actions, et non les paroles.

Tibere fut le premier qui osa punir les discours et les entretiens sur le gouvernement comme des attentats; rien ne fut indifférent aux yeux de ce tyran entouré de délateurs, qui flattoient ses soupçons. C'est peu dire,

cette commodité ceux que leurs affaires amenoient dans la place, et en particulier les plaideurs : en quoi, dit Pline, il n'auroit pas été approuvé de Caton le Censeur, qui eût souhaité que pour les écarter de la place, on l'eût semée de pointes de cailloux. Plin. *Hist. lib.* 19. *cap.* 1.

(1) Tac. *Annal. lib.* 7.

que l'on épioit les paroles échappées dans le vin; un badinage, une plaisanterie, un mot hazardé dans la place publique ou dans un repas devinrent des crimes; on voulut pénétrer jusques dans le fonds des pensées, et le citoyen n'étoit pas sûr de n'être pas criminel, quoiqu'il n'eût agi ni parlé. Les choses en vinrent au point, que ce fut un crime capital d'avoir fait châtier un esclave auprès d'une statue ou d'un tableau d'Auguste; de s'y être deshabillé, ou d'y avoir changé de vêtemens; d'avoir porté dans ces lieux où appellent les nécessités du corps, une pièce de monnoie, ou une pierre gravée, qui représentoit l'image du prince.

Quand les nouvelles de la ville étoient épuisées, on passoit à celles des provinces: autre genre de curiosité, qui n'étoit pas moins intéressant, puisque non seulement les provinces étoient devenues, pour ainsi dire, le patrimoine des citoyens, lorsqu'appelés à les gouverner, ils en tiroient d'immenses revenus, mais encore la demeure d'un grand nombre de Chevaliers Romains, qui y faisoient un commerce aussi avantageux au public, que lucratif pour eux-mêmes.

Horace met les questions qu'on lui faisoit à ce sujet, au nombre des embarras et des importunités qu'il éprouvoit dans la ville, aulieu des douceurs et de la tranquillité dont il jouissoit à la campagne. » Court-il par la » ville quelque nouvelle fâcheuse, ou sur- » prenante ? aussitôt qui que ce soit, qui me » rencontre, ne manque point de me dire : » Horace, vous êtes à la source des nouvelles, » vous avez le bonheur d'approcher tous les » jours les grands : ce que l'on dit des Daces » est-il vrai ? Cesar fera-t-il aux troupes la » distribution des terres, qu'il leur a pro- » mises ? Sera-ce en Sicile, en Italie ? J'ai » beau protester que j'ignore ce qui en est, » on ne m'en croit pas ; on m'admire au con- » traire comme l'homme le plus impénétrable » et le plus mystérieux. Voilà comme les » jours se passent pour moi à la ville : il est » vrai que ce n'est pas sans que je fasse mille » fois ces vœux : O ma chere campagne, quand » te verrai-je ! quand aurai-je le bonheur de » renoncer à une vie aussi désagréable et » aussi tumultueuse ! quand me sera-t-il per- » mis d'aller oublier, dans ton sein, les sou- » cis et les inquiétudes qui l'accompagnent, » en m'amusant à la lecture des anciens, ou

» en goûtant le plaisir de vivre dans le loisir » et dans le repos (1). «

Quoique tous les citoyens en général donnassent ces trois heures à la place, il y en avoit cependant de bien plus assidus que les autres. C'étoient de ces désœuvrés, qui s'y rendoient pour remplir le vuide d'une vie fainéante. Horace les appelle *forenses*; Plaute et Priscien *subbasilicani*, et Cœlius, écrivant à Ciceron, *subrostrani* ou *subrostrarii*, c'est-à-dire, gens attachés à la place, au barreau, aux basiliques, et à la tribune aux harangues, appelée *Rostra, éperons* des vaisseaux pris sur les Antiates, qui servoient à l'orner (2).

Les autres, moins oisifs, s'occupoient suivant leur condition, leur dignité et leurs desseins. On y voyoit tous les matins d'anciens Sénateurs faire quelques tours de promenade, comme pour donner une espèce de signal à ceux qui avoient besoin de leurs conseils (3).

---

(1) *Sat. 6. lib. 2.*

(2) De là ces expressions, dans les auteurs, *ascendere in rostra*, *descendere de rostris*, *dicere pro rostris etc.*, pour dire monter la tribune aux harangues, en descendre, haranguer le peuple etc.

(3) Vers les derniers temps de la République, ils prirent la méthode de se tenir chez eux, la porte ou-

Les Chevaliers faisoient la banque, tenoient registre des traités et contrats légitimes. Les prétendans aux charges sollicitoient les suffrages : leurs proches, leurs amis, leurs cliens, les Sénateurs même du plus haut rang, par affection ou par complaisance pour ces candidats, les accompagnoient et les recommandoient à tous ceux qu'ils rencontroient ; et, parce que c'étoit une politesse et une marque d'estime chez les Romains, comme chez les Grecs, d'appeler et de saluer les gens par leur propre nom et par leur surnom, et qu'il n'étoit gueres possible qu'un candidat se fût mis tant de différens noms dans la tête, ils avoient à leur gauche des esclaves chargés de leur indiquer le nom des passans.

Tous les Romains, qui avoient quelque prétention aux honneurs, entretenoient dans

---

verte, sur une espèce de trône, ou de fauteuil élevé, et d'où ils donnoient audience à tous ceux qui s'approchoient. Tel étoit particulierement l'usage des deux Scævola, et surtout celui de l'Augure, dont la maison n'avoit point d'autre nom que l'*Oracle de la Ville*, *Oraculum Civitatis*, et dont l'entrée étoit ouverte dès la pointe du jour à tous les citoyens, malgré l'âge et les infirmités du maître.

leurs maisons de ces esclaves, appelés *Nomenclatores*: leur unique occupation étoit d'apprendre le nom des citoyens, à connoître leur fortune, leur condition et leurs liaisons, et de distinguer leurs personnes à la premiere vue, pour en instruire leurs maîtres à l'oreille, et les mettre en état de les saluer d'un air de connoissance, de leur serrer la main, et de leur parler avec familiarité, lorsqu'ils les rencontroient dans les rues.

Cette affabilité qui a son utilité dans tous les gouvernemens populaires, étoit particulierement nécessaire à Rome, où le peuple, ayant beaucoup à donner, vouloit qu'on recherchât sa faveur avec empressement, et où l'élévation des sentimens étoit si générale, que le moindre citoyen se croyoit aussi supérieur à ceux des autres villes, que la République Romaine l'étoit à tous les états du monde.

C'est pour cela qu'Horace disoit (1) :
» Si c'est le crédit et les dignités, qui seuls
» puissent nous rendre heureux, achetons un
» esclave, qui marchant à nos côtés, nous
» indique le nom des passans, qui sache nous

(1) *Ep.* 6. *l.* 1.

» avertir à propos de leur tendre et de leur » serrer la main, au milieu même de tous » les embarras des rues, et qui nous dise à » l'oreille: celui-ci a tout crédit dans la tribu » Fabienne, et celui-là, dans la tribu de » Velies: cet autre dispose des honneurs et » des dignités; il peut les donner et les ôter » à qui lui plaît: sur ces avis, en habile cour- » tisan, appelez l'un votre frère, l'autre » votre père, chacun selon son âge, et traitez- » les comme s'ils étoient vos proches pa- » rens.

Si quelque magistrat de distinction revenoit de la province, on sortoit en foule de la ville, pour aller audevant de lui, et on l'accompagnoit dans sa maison, dont on avoit pris soin d'orner les avenues de verdure et de festons: de même, si quelque magistrat partoit pour son gouvernement ou pour l'armée, un ami pour quelque pays étranger, on l'escortoit le plus loin qu'on pouvoit; on le mettoit dans son chemin, et l'on faisoit, en sa présence, des prières et des vœux pour le succès de son voyage, et pour son heureux retour.

Tite Live observe, que Paul Emile partit pour l'armée contre Annibal, accompagné

des premiers d'entre les Patriciens, tandis que la multitude suivoit Varron son idole, et qu'après la perte de la bataille de Cannes, dont il étoit la cause, les citoyens firent paroître, dans ces conjonctures, tant de fermeté et de grandeur d'ame, qu'à son retour, tous les ordres allerent audevant de lui, et lui rendirent de solemnelles actions de graces, de ce qu'il n'avoit pas désespéré du salut de l'état, ni abondonné la République ; mais qu'il étoit venu en reprendre le timon, et se mettre à la tête des loix et des citoyens, comme ne les jugeant point encore sans ressource (1).

On s'empressoit aussi d'aller à la rencontre de quelque illustre exilé, lorsqu'on le rappeloit. C'étoit pour lui faire, en quelque sorte, réparation de l'injustice qu'on avoit commise à son égard. Metellus Numidicus, chassé de Rome par le Tribun Saturnin et par la faction de Marius, à cause de sa fermeté et de sa droiture, ayant été rappelé de son exil, où il vivoit toujours égal à lui-même, quand on sut qu'il étoit près d'arriver, le sénat et le peuple, les riches et les pauvres,

(1) *Lib.* 22. *cap.* 60.

en un mot, toute la ville s'empressa d'aller à sa rencontre; de sorte, comme le dit un historien, qu'il n'y a eu ni charges, ni triomphes, qui lui ayent fait plus d'honneur, que la cause même de son exil, la sage conduite qu'il y garda, et enfin la gloire de son retour.

Ciceron banni et proscrit par les intrigues et les violences de Clodius, mais rappelé par le concours et le suffrage de tous les différens ordres, s'exprime en ces termes sur son entrée triomphante dans Rome (1).
» Toute ma route, depuis Brindes jusqu'à
» Rome, étoit bordée d'une file continuelle
» de tous les différens peuples de l'Italie; il
» n'y eut aucun canton, aucune ville, qui
» ne m'envoyât des députations pour me fé-
» liciter. Que dirai-je de la manière dont
» j'étois reçu à mon arrivée en chaque lieu:
» comment, et des villes, et de la campagne,
» les pères de famille, avec leurs femmes et
» leurs enfans, ou sortoient au devant de
» moi, ou venoient sur les chemins pour me
» témoigner leur joye! Que dirai-je des jours
» de fêtes, qui se célébroient à mon occasion

(1) *In Orat. post redit. in senat. n.* 39.

» avec autant d'allégresse et de pompe, que
» ceux qui sont consacrés à l'honneur des
» Dieux immortels ! Mais le jour surtout où
» je rentrai dans Rome, ce jour seul me
» vaut une immortalité : j'y vis le Sénat et
» le peuple entier hors des portes, pour me
» recevoir, et Rome elle-même s'ébranlant
» presque de dessus ses fondemens, sembloit
» s'avancer pour embrasser son conservateur.
» On eût dit que non seulement les hommes
» et les femmes, de tout âge, de tout ordre,
» de toute condition, mais les murs même,
» les maisons et les temples entroient à ma
» vue dans des transports de joye. «

Tout ce que je viens de dire, s'observoit pendant la République, comme sous les Césars; mais, dans ces derniers temps, il s'introduisit chez les grands une espèce de manie, dont on n'avoit pas encore vu d'exemple : on ne se croyoit point assez magnifique, si l'on ne se donnoit en spectacle, avec un nombreux cortége de litières précédées et suivies d'esclaves, d'affranchis et de cliens. Cette vanité coûtoit cher; il falloit payer ceux qui se trouvoient à cette pompe. Juvenal, qui en fait la description, assure qu'il y avoit des gens de qualité et des Magistrats, que l'avarice

rice engageoit à grossir la troupe de ces indignes courtisans, et à recevoir de certaines portions en viandes, ou en argent, que les grands faisoient distribuer à la porte, à leurs cliens et à leurs courtisans, dans la vue d'en augmenter le nombre, et de grossir leur cortége (1).

Enfin venoit la sixieme heûre, ou midi. Chacun se retiroit chez soi, dînoit légèrement, et faisoit la méridienne suivant le régime que tout le monde observoit à Rome.

Ceux des Citoyens qui rapportoient les principales actions de leur vie à l'utilité de la patrie ou de leur famille, regardoient les

(1) On appeloit ces portions *sportula*. Ce mot est le diminutif de *sporta* du verbe *asportare*; l'un et l'autre ont signifié originairement une corbeille ou panier de joncs, de rozeaux ou de branches, tissues d'ozier et entrelacées; on l'a étendu ensuite à signifier les vases ou les mesures propres à contenir le pain, les viandes et les autres mets, que l'on distribuoit en certaines occasions; et, par métonymie, les distributions dont j'ai parlé ci-dessus. Ensuite on l'employa pour signifier une sorte de repas public, où l'on invitoit tout le peuple indistinctement, et où chacun recevoit sa portion dans une corbeille. Enfin, le mot *sportula* s'est appliqué généralement à toutes sortes de présens et de distributions, de quelque nature qu'elles fussent.

six premieres heures du jour comme un temps consacré au travail, et ne prenoient de plaisirs, que quand le temps des affaires étoit passé. Les hommes vacquoient à celles du dehors; les femmes à celles du dedans: ils se prêtoient ainsi un mutuel secours, en travaillant de concert au bien de la famille, et pour des intérêts qui leur étoient communs.

Et quoique ce fut une coutume de ne rien prendre sur l'après-diner, pour les affaires, comme de ne rien donner de la matinée aux plaisirs, cependant les personnes laborieuses ne faisoient pas toujours un partage si égal: elles poussoient le travail bien au delà des bornes ordinaires, et souvent même jusqu'à la dixieme heure du jour; mais c'étoit des personnages rares, et plus faits pour donner de bons exemples, que pour suivre de mauvaises coutumes. C'étoit de ces gens, dont la vie est une censure perpétuelle de celle des autres; de vrais magistrats, qui s'étoient dévoués aux soins du bien public; des orateurs zélés, qui se croyoient responsables du salut des malheureux, dont ils avoient entrepris la défense.

Tel étoit un Asinius Pollio qu'Horace appelle le plus ferme appui des accusés inno-

cens, et l'oracle du Sénat; et que Seneque dit avoir été si rangé dans la distribution de son temps, qu'il travailloit jusqu'à la dixieme heure, c'est à dire jusqu'à quatre heures après midi. Mais cette heure passée, il n'auroit pas même voulu ouvrir une lettre, de quelque part qu'elle lui vînt, de peur d'y trouver quelque chose qui lui donnât plus d'ouvrage, qu'il ne s'en étoit prescrit ce jour là, ou qui pût troubler le repos auquel il destinoit le reste de sa journée.

A ne s'arrêter qu'à la vie ordinaire des citoyens, il paroît que le plus grand nombre employoient la matinée aux temples, aux palais des grands, à la place, au barreau et aux affaires, et qu'ils destinoient le reste de la journée aux cercles, aux places, à la promenade, aux bains, aux repas, aux plaisirs, au soin de leur santé, et aux exercices, entr'autres à celui du ballon et de la paume.

Les Romains avoient pris cet exercice des Grecs; savoir le grand et le petit ballon, *follis* et *folliculus*. On poussoit le premier avec le bras garni d'une espèce de gantelet, et l'autre avec le poing; d'où il recevoit le nom de *follis pugillaris* ou *pugillatorius*. Il étoit, par sa légèreté, à la portée des

D 2

personnes les mains robustes. La paume, surnommée *Pila trigonalis*, non de sa figure, car elle étoit ronde, mais du nombre des joueurs, qui, placés en triangles, se la renvoyoient. La paume de village, *pila paganica*; le jeu en étoit fatiguant et difficile, par la dureté et la grosseur des paumes.

Enfin le *Harpastum*, ainsi appelé, parce qu'on s'y arrachoit la paume. Pour y jouer, on se divisoit en deux troupes, qui s'éloignoient également d'une ligne tracée au milieu du terrain, et sur laquelle on posoit une balle : on tiroit derrière chaque troupe une autre ligne qui marquoit, de part et d'autre, les limites du jeu, et d'où les joueurs, de chaque côté, couroient vers celle du milieu, pour se saisir de la balle, et pour l'envoyer au delà de la ligne, qui bornoit le terrain des antagonistes (1).

---

(1) Les paumes qu'on employoit dans ces jeux étoient faites de plusieurs pièces de peau ou d'étoffe cousues ensemble en manière de sac : on les remplissoit plus ou moins de plumes, de laine, de farine, de graine de figuier ou de sable etc., selon le volume qu'on leur donnoit, et selon qu'on les vouloit plus ou moins dures, plus pesantes ou plus légeres. On les poussoit ordinairement avec la main; quelquefois on garnissoit les poings

Suetone, dans la vie d'Auguste, met le jeu du petit ballon et de la paume au nombre de ceux qui faisoient l'amusement de ce prince. Valere Maxime rapporte (1), que le fameux Jurisconsulte Scævola prenoit l'exercice de la paume, pour se délasser des travaux et des fatigues du barreau. Plutarque (2) observe, que le jour même que Caton d'Utique échoua l'emploi de Consul, il alla jouer à la paume, et se promener, selon sa coutume, sur la place; tandis que le jour où un candidat avoit manqué une charge, étoit ordinairement un jour de deuil pour lui, pour ses proches, pour sa famille et pour ses amis.

Cependant tous les Romains ne se faisoient pas une règle de jouer à la paume ou au ballon. Horace (3) étant en voyage avec Mecene, Virgile et quelques autres personnes de la cour d'Auguste, Mécene alla jouer à la paume, tandis que Virgile et Horace, dont le

---

de courroyes, qui, faisant plusieurs tours, formoient une espèce de gantelet ou de brassard, qui tenoit lieu aux anciens de battoirs et de raquettes.

(1) *Lib. 8. cap. 8.*

(2) Plut. *in Cat. min.*

(3) *Sat. l. 1. Sat. 5.*

tempérament étoit peu propre aux mouvemens violens, prirent le parti de dormir.

Scipion l'Africain s'amusoit à la danse. Dans ses récréations, dit Seneque (1), il dansoit, non de ces danses efféminées, qui annoncent la corruption des mœurs; mais de ces danses mâles et animées, qui étoient en usage chez les anciens, et que leurs ennemis même auroient pu voir, sans rien rabattre de l'estime et de la vénération qu'ils avoient conçues pour leur vertu. Le plus grand nombre se promenoit à pied, en voiture, ou en litière; deux sortes de promenades, dont l'une s'appeloit *Ambulatio*, et l'autre *Gestatio*.

Dans les premiers temps, les Romains prenoient l'exercice de la promenade, dans des lieux que la nature sembloit avoir fait exprès pour des gens qui suivoient ses loix innocentes. Le murmure d'un ruisseau, la fraîcheur d'un bois, un gazon, que le hazard leur offroit, leur tenoit alors lieu de ces riches bâtimens, que le luxe des siècles suivans inventa pour les mêmes usages. Ce peuple, si pauvre et si grossier dans son origine, devint si délicat et si dédaigneux, qu'il ne pouvoit plus se reposer,

(1) *De tranq. an.*

ni se promener qu'à grands frais. Il ne voulut plus que ses plaisirs dépendissent de la disposition du Ciel: il n'étoit pas raisonnable, selon lui, que l'on attendît le beau temps pour aller prendre l'air, ni qu'on exposât ses équipages à la pluie et à la boue; il eut recours à l'art, et se fit des promenoirs couverts, et de longues galeries, où la propreté le disputoit à la magnificence.

Ces galeries étoient soutenues par des colonnes de marbre, parquetées et revêtues de marbre, avec des voûtes superbes; elles étoient ornées de statues, de tableaux, et de tous les plus beaux ouvrages de l'art, particulierement depuis que le goût et la passion pour tous les chef-d'œuvres s'introduisirent à Rome et que les grands et les riches s'accoutumerent à en dépouiller des villes et des provinces entieres.

Pendant les cinq premiers siècles, et au delà, Rome pleine d'armes prises sur les Barbares et de dépouilles sanglantes, couronnée de monumens de triomphes et de trophées, n'offroit aux yeux qu'un spectacle, qui avoit l'air martial, et qui convenoit à une nation guerriere et conquérante. Elle ne connut les ouvrages de l'art, qu'après que Marcellus,

Scipion, Paul Emile, Mummius etc. eurent exposé à ses yeux ce que Syracuse, l'Asie, la Macédoine, Corinthe, avoient de plus beau en ce genre.

Ce spectacle inspira bientôt aux Romains le goût de tous ces vains ornemens, et pour le satisfaire, il n'y eut sorte de rapines et de violences qu'ils n'exerçassent. » Les statues et » les tableaux que Marcellus transporta de » Syracuse à Rome, dit Tite Live (1), » étoient à la vérité des dépouilles prises » sur des ennemis, à qui le droit de la guerre » permettoit de les enlever; mais c'est à cette » époque qu'on doit fixer la naissance de l'au- » dace et de la cupidité, qui porta les Ro- » mains à piller, sans scrupule et sans distinc- » tion, dans les provinces, les temples des » Dieux, et les maisons des particuliers, pour » s'emparer de ces chef-d'œuvres des Grecs, » qu'ils n'avoient ni connus ni estimés jusque- » là; et enfin à exercer leurs vols sacrilèges, » jusques sur les temples de Rome, sur ceux- » là même, que Marcellus avoit si magnifi- » quement ornés, et qui attiroient autrefois la » curiosité des étrangers.

(1) *Lib.* 25. *c.* 40.

Le moyen le moins criminel, qu'ils missent en œuvre, étoit d'acheter, à vil prix, les choses qui n'avoient point de prix. Le gouvernement des pays conquis leur en offroit des occasions fréquentes. Tant que les mœurs ne furent pas corrompues, il n'étoit pas permis aux gouverneurs de rien acheter des peuples que le Sénat leur soumettoit; mais quand elles eurent changé, les uns, sans retenue, enlevoient tout; il n'étoit pas même fait mention de payement: les autres, plus mesurés, dans leurs démarches, sous des prétextes plausibles, empruntoient des villes ou des particuliers, ce qu'ils possédoient de plus précieux; et si quelques-uns avoient soin de leur restituer, la plupart se l'approprioient par la force et par la violence.

On a peine à croire ce que Ciceron rapporte des excès horribles, que Verres commit pendant tout le temps de sa préture en Sicile. Il enlevoit les marbres, les bronzes, les statues, les tableaux, et tous les ouvrages des beaux arts, de quelque prix et de quelque espèce qu'ils fussent; il en dépouilla les villes, les temples et les maisons des particuliers. La plupart des autres gouverneurs ne lui cédoient gueres dans cette espèce de brigandage: c'étoit

à qui pilleroit le plus ouvertement, et à qui orneroit, avec le plus de magnificence, ses maisons à la ville et à la campagne; et leurs galeries étoient remplies de ce qu'il y avoit de plus excellent en ce genre.

Vitruve et Columelle prescrivent la manière dont il falloit construire et disposer ces galeries, afin qu'elles fussent de toutes les saisons. Les côtés étoient percés de plusieurs fenêtres fermées d'une pierre spéculaire; on les ouvroit en hyver, du côté du midi, pour y laisser entrer le soleil, et en été, du côté du septentrion, pour prendre le frais (2).

(1) Les savans sont partagés sur ce qu'étoit cette pierre spéculaire, *lapis specularis* : Valois penche à croire, que ce n'étoit que ce que l'on appelle *talc* en Allemagne et en France; non pas ce *talc* commun, qui se trouve dans la plupart des carrières; mais ce *talc* blanc et transparent, dont il y en a encore aujourd'hui en Moscovie.

Le principal usage auquel le *lapis specularis* étoit employé par les Romains, c'étoit à fermer leurs fenêtres. Seneque en fait mention comme d'une chose établie de longue main. Ils l'employoient aussi à faire les glaces des litières couvertes des Citoyennes Romaines. A l'égard des fenêtres de verre, elles étoient déjà en usage dans le cinquieme siècle, puisque St. Jerome en parle; mais elles étoient rares; c'étoit encore un luxe au XIII

Les grands avoient de ces galeries autour de leurs maisons, plusieurs même aussi à la campagne. Elles faisoient partie des jardins, qui renfermoient, dans leur enceinte, des étangs et des viviers, des champs, des prés, des vergers, des allées, des parterres, des bosquets et des bois. Il est parlé, en plusieurs endroits, des jardins de Lucullus et de Cesar. Tacite dit que Neron fit ouvrir ses jardins au peuple, afin d'y mettre à couvert les malheureux, dont il avoit brûlé les maisons, pour se représenter l'embrâsement de Troye.

Horace (1) déclame contre cette fureur de bâtir, qui alloit, de son temps, à remplir l'Italie de ces sortes de châteaux, et, par une espèce de contraste, il lui oppose les exemples non seulement de Romulus, mais encore de Caton, et de ces autres fondateurs de la grandeur Romaine, qui ne cherchoient d'autres endroits pour se reposer, ou pour se promener, que la premiere verdure que la nature leur présentoit; et s'ils avoient quelque beau bloc

et XIV siècle. Cet art, porté en Angleterre par les Français, vers l'an 1180, fut regardé comme une grande magnificence.

(1) *Od. l.* 2. 15.

de marbre ils l'employoient plutôt à embellir les temples des Dieux, les édifices publics et les places, qu'à se faire de vastes galeries pour leur usage particulier.

Pline le jeune (1) fait de ses maisons de campagne et de ses galeries, une description qu'on admire encore de nos jours. Neron avoit embelli son palais de portiques de trois mille pas de long, qui furent appelés pour cela, *porticus milliariæ*. Ciceron avoit fait construire, dans sa maison de *Tusculum*, des salles et des galeries, à l'imitation des écoles et des portiques d'Athènes. Ornées des plus belles statues, et des meilleures peintures de la Grèce, il leur avoit donné les noms de *Gymnases* et d'*Académies*, et leur usage étoit de même, pour ses conférences philosophiques avec ses savans amis.

C'étoit ordinairement dans ces galeries qu'on passoit les premieres heures de l'après diner, seul ou en compagnie d'amis; chacun s'y occupoit selon son goût et son caractère.

» Les conversations, dit Ciceron (2), » roulent ordinairement sur nos propres af-

(1) *Ep. l.* 2. *ep.* 17. *et l.* 5. *ep.* 6.

(2) *De offic. lib.* 1. *cap.* 37, 38.

» faires, ou sur les affaires publiques, ou sur
» quelque point d'érudition; et lorsqu'elles
» s'écartent de ces sujets, il faut avoir soin
» de les y ramener; mais comme tout le
» monde n'est pas du même goût, on doit
» faire attention jusqu'à quel point la con-
» versation peut être poussée, sans ennuyer:
» loin de s'en emparer, il faut que chacun
» ait son tour.

» On doit être attentif encore à parler sé-
» rieusement des matières sérieuses, et en
» badinant, de celles qui peuvent le per-
» mettre: mais on doit surtout prendre garde
» à ne laisser jamais rien échapper, qui dé-
» signe quelque vice dans les mœurs; et rien
» n'en marque davantage, que de se jetter
» sur les absens, pour en médire, pour les
» noircir, et de prendre plaisir de les tourner
» en ridicule. Il faut aussi que nos discours
» soient exempts de passions, et qu'il n'y
» paroisse ni colère, ni envie, ni lâcheté, ni
» mollesse etc.; qu'ils soyent même toujours
« accompagnés de quelque marque d'amitié
» et de considération pour ceux à qui nous
» parlons; enfin, rien ne sied si mal, que
» de se vanter et de dire du bien de soi-même,
» surtout, quand ce qu'on dit n'est pas vrai;

» car c'est s'exposer aux railleries et au mé-
» pris de tout le monde. «

Telles étoient les maximes suivies généralement dans la conversation par les personnes sages et vertueuses : non seulement elles évitoient de rien dire qui fût contraire aux mœurs et aux bienséances, rien qui pût offenser ; mais même, dans les conversations badines et enjouées, elles ne s'écartoient jamais des loix de l'honnêteté et de la décence. Les hommes toujours attentifs aux égards dus à la pudeur du sexe, la douceur et la modestie assaisonnoient leurs discours ; la pudeur et la sagesse les régloient.

Les vieillards, en présence des jeunes gens ; les pères et mères, en présence de leurs enfans, portoient la retenue et la circonspection au point de ne jamais tenir aucun discours, qui pût faire naître quelque faux préjugé dans leur esprit, ou allumer dans le cœur quelque passion illicite. Persuadés que les enfans ne laissent rien échapper pour s'autoriser, soit à imiter, soit à mépriser ceux qui leur sont en mauvais exemple, ils respectoient leur présence, pour qu'ils eussent du respect pour leurs ordres.

Ce n'est pas que les jeux de mots, les pro-

pos fades et insipides, les discours libres et indécens, la flatterie, la médisance et les calomnies ne fissent déjà trop alors le sujet de bien des entretiens, et qu'on ne vît des conversations dégénérer en contestations et en injures; mais ces excès et ces discours n'avoient lieu que chez ces ames basses, livrées à l'impétuosité des passions; chez ces caractères méchans et dangereux, dont Horace fait ce portrait (1): » Quiconque déchire un ami » en son absence, qui ne prend pas son parti » quand on l'attaque, qui n'épargne personne, » qui ne cherche qu'à faire rire aux dépens » d'autrui, qui est capable d'inventer et de » soutenir mille faussetés, enfin, qui ne peut » garder et taire un secret; voilà, Romains, » ce qui s'appelle un malhonnête homme, un » homme dangereux et mal marqué; voilà » celui de qui vous devez vous défier et fuir » le commerce. «

Outre la conversation, le jeu et les divertissemens qui étoient en usage, on prenoit dans ces galeries l'exercice de la promenade à pied, en litière, en chaise à porteurs, ou en voiture. Lorsque les femmes s'y rencon-

(1) *Lib.* 4. *sat.*4.

troient, elles formoient des cercles et des conversations entr'elles, ou elles prenoient part à celles des hommes et à leurs plaisirs; et tous y passoient le temps à s'amuser ou à s'occuper comme ils l'entendoient.

Des poëtes parasites profitoient assez souvent de l'oisiveté qui régnoit dans ces lieux, pour y débiter les fruits de leurs muses: ce qui a fait dire à Juvenal, que les allées et les galeries de Frontin devoient savoir et répéter comme un écho les fables d'Eole, d'Eaque, de Jason, des Cyclopes et tous les autres sujets des poëmes vulgaires.

Les gens de lettres s'occupoient à lire, à étudier ou à conférer sur quelque point de littérature. De riches bibliothèques, à portée de ces galeries, leur fournissoient tous les secours nécessaires. Les grands, qui protégeoient les talens, les arts et les sciences, qu'ils cultivoient eux-mêmes, avoient soin de former de nombreuses bibliothèques, dont ils faisoient part aux curieux et aux savans.

Elles étoient remplies de livres d'autant plus précieux, qu'il étoit difficile d'en faire l'acquisition dans un temps où l'impression ne les avoit pas encore rendus communs: on les écrivoit sur des feuilles d'une espèce de papier

papier, fait avec les pellicules d'une plante qu'on appelle *papyrus*, et qui croît en Egypte, ou sur du parchemin appelé *charta pergamena*, parceque c'est à Pergame que fut inventé l'art de le préparer (1).

On assembloit ces feuilles en les collant bout à bout: on en faisoit un rouleau, qu'on couvroit de peau ou d'une étoffe de soie. Ce rouleau se fermoit avec des attaches, qui tenoient à la couverture, sur laquelle étoit écrit le titre du livre. Des esclaves lettrés étoient chargés de ces soins; d'autres servoient de bibliothécaires: on appeloit les uns *librarii*, et ceux-ci à *bibliothecis*. Cette

(1) L'invention du papier, fait avec du linge pilé et bouilli, est du commencement du quinzieme siècle: *Cortusius*, historien de Padoue, parle d'un certain *Pax*, qui en établit à Padoue la premiere manufacture, plus d'un siècle avant l'invention de l'Imprimerie: celle-ci, comme on sait, doit avoir pris naissance à Mayence, vers le milieu du quinzieme siècle; on l'attribue à trois Citoyens de cette ville, *Jean Guttenberg*, *Jean Faust*, et *Pierre Opilion* ou *Schœffer*, gendre de ce dernier. Schœflin, dans sa disseriation sur l'Imprimerie, prétend au contraire, que *Guttenberg* en a fait les premiers essais dans la ville de Strasbourg, vers l'an 1440, et que, dix ans après, il transporta son art à Mayence.

façon de rouler les livres, leur fit donner le nom de *Volume*, qui est resté aux nôtres.

Lucullus, favorisant les lettres et curieux de livres, en amassa un très grand nombre; il n'épargna rien pour se procurer les meilleurs exemplaires. L'usage qu'il faisoit de sa bibliothèque étoit encore plus louable que le soin qu'il prit de la former: les salles où étoient les livres, les jardins auxquels elles répondoient, les cabinets d'étude étoient ouverts à tout le monde. Les Grecs, qui étoient à Rome, s'y rendoient comme dans le palais des Muses: souvent même Lucullus venoit s'entretenir avec eux de quelque matière de littérature. Il les protégeoit; il les recevoit à sa table, et les aidoit dans leurs affaires; ensorte que sa maison, ajoute Plutarque, étoit l'azile et le Prytanée de tous les Grecs qui étoient à Rome (1).

Ce que je viens de dire ne regarde que les galeries et les bibliothèques des particuliers. Il y en avoit aussi de publiques. L'amour des lettres avoit porté Cesar, à charger le

(1) *Prytanée, Prytaneum*, lieu à Athènes où les Magistrats rendoient la justice, et où l'on nourrissoit des deniers publics, ceux qui avoient rendu des services à l'Etat.

docte Varron, d'amasser de nombreuses bibliothèques d'auteurs grecs et latins, qu'il destinoit à l'usage du public ; mais une mort trop prompte, anéantit l'exécution de ce dessein, de même que tous les vastes projets que ce chef de l'Empire rouloit dans son esprit.

La premiere bibliothèque (1) publique qu'on vit à Rome, fut celle qu'Asinius Pollio établit dans le temple de la Liberté, sur le Mont Aventin. Il y plaça les statues des plus sçavans personnages de l'antiquité. Varron fut le seul des vivans, à qui il fit cet honneur, sur le grand nombre de ceux qui florissoient à Rome: distinction suivant Pline, plus glorieuse pour Varron, que la couronne navale, qu'il reçut de Pompée, dans la guerre contre les Pirates. Pollion, comme on sait, vivoit sous Auguste: il avoit mérité l'honneur du triomphe; mais ce qui le met à plus juste titre, au rang des hommes illustres, c'est la variété des talens qu'il réunissoit: orateur, poëte, historien, il excelloit dans tous genres, et la gloire qu'il eut d'avoir le premier consacré aux lettres une biblio-

(1) *Plin. Hist. Nat. l. 35. c. 2.*

thèque à Rome, anima les empereurs même à suivre son exemple.

On joignoit ordinairement ces bibliothèques à des temples; on les entouroit de portiques pour l'usage et la commodité du public: vastes et superbes, elles étoient destinées, non seulement à loger de nombreuses collections de livres, mais elles servoient encore aux savans de lieu d'assemblée, où, par des conférences, ils entretenoient l'émulation et le goût des lettres.

Auguste avoit fait une Academie de la bibliothèque qu'il joignit au temple d'Apollon Palatin, où des juges examinoient les nouveaux ouvrages de poësie; et, ceux qui paroissoient dignes d'être transmis à la postérité, étoient placés dans la bibliothèque avec le portrait de l'auteur: encouragement puissant pour les arts, sur-tout pour ceux que la gloire nourrit et porte à la perfection. Auguste les aimoit, comme ont toujours fait les grands princes; il les cultivoit lui-même, et sa protection fut constamment accordée à tous ceux qui s'y distinguerent. On sait aussi combien ils fleurirent sous son règne, qui est devenu l'époque et la règle du bon goût.

Alors il y avoit déjà trois bibliothèques

publiques à Rome : leur nombre ne tarda pas à augmenter. Il y en eut jusqu'à vingt-neuf. Vespasien en plaça une dans le temple de la Paix : Domitien rétablit celles, que le feu avoit consumées ; il rassembla des exemplaires de toutes parts, et envoya d'habiles copistes à Alexandrie, pour transcrire les livres qui lui manquoient, et pour rendre plus corrects ceux qu'il avoit.

De toutes ces bibliothèques les plus considérables et les plus célèbres étoient la *Palatine*, et l'*Ulpienne*; l'une appelée ainsi du Mont Palatin, où Auguste l'avoit placée, et l'autre du nom de son fondateur, l'empereur Ulpius Trajan, et que Diocletien fit transporter dans les thermes qu'il bâtit.

Les galeries, qui servoient de promenoirs publics, étoient des portiques attachés aux temples, aux théâtres, aux basiliques etc. Elevées sur des colonnes à quatre faces, leurs arcades étoient ouvertes en dehors: on pouvoit, tel temps qu'il fît, se promener à l'abri de leur mur intérieur, et profiter de leur différente exposition suivant la saison. Quelquefois le Sénat et les tribunaux s'assembloient sous ces portiques, pour administrer la justice, pour ratifier des contrats et des actes publics, pour

donner audience aux ambassadeurs etc. Quelquefois des marchands y exposoient en vente des statues, des tableaux, des vases, et d'autres marchandises précieuses.

Ces portiques se multiplierent sous les empereurs, la plupart s'efforçant de se surpasser, comme à l'envi, en ce genre de magnificence. Outre les colonnes de porphyre, qui soutenoient le portique qu'Auguste éleva tout au tour du temple d'Apollon, on y voyoit les statues des cinquante Danaïdes, et plusieurs tableaux des plus excellens maîtres. On avoit attaché à celui d'Octavie les étendards et les autres signes militaires, que les Dalmates autrefois avoient pris sur Domitius, et qu'ils venoient tout nouvellement de rapporter.

Agrippa avoit fait peindre, dans celui qu'il avoit consacré à Neptune, toute l'histoire des Argonautes, en reconnoissance de ses victoires navales. Le portique de Catulus, dès le temps de la République, étoit paré des dépouilles des Cimbres. Ceux de Livie, de Neron, de ses successeurs, avoient des beautés, et des singularités capables d'attacher les spectateurs, et d'égayer la promenade (1).

(1) Les Romains avoient aussi des grottes bâties en forme de galeries voûtées pour prendre le frais. Pline le

A l'égard des jeunes gens, et de ceux qui jouissoient encore de la force et de la vigueur de l'âge, au lieu d'une promenade douce et paisible, s'ils ne jouoient pas à la paume, ils s'exerçoient dans le champ de Mars, à tout ce qui pouvoit les rendre habiles, et les former au métier de la guerre; ils montoient à cheval, lançoient le trait, tiroient à l'arc, poussoient le palet etc; et, afin qu'il n'y eût point de relâchement dans ces sortes de jeux, qui passoient pour la meilleure école de la jeunesse Romaine, les places étoient séparées pour chaque exercice: on les appeloit *Areæ* ou *Areolæ*, et tout s'y passoit sous les yeux de personnes dont la présence seule pouvoit exciter l'émulation.

Je ne dirai rien ici des autres parties de la Gymnastique Romaine; j'observerai seulement, que tout cela finissoit environ la huitieme ou la neuvieme heure, c'est-à-dire, vers

jeune, qui en avoit dans ses maisons de campagne, les appelle *Subterannea Porticus*, *epist. lib.* 5. 6. 30. Ces grottes servirent de retraite aux Chrétiens pendant le feu des persécutions. Les Martyrologes disent, que Saint Laurent, qui a souffert le Martyre sous Valerien, porta à manger et distribua les deniers de l'Eglise aux Chrétiens, qui étoient cachés dans la grotte de Nepotien.

les trois heures après midi, et que chacun se rendoit en diligence aux bains publics et particuliers. Il étoit naturel qu'il y eut plus de liberté dans les bains particuliers, où chacun en usoit comme il l'entendoit; mais pour les bains publics, ils s'ouvroient au son de la cloche, toujours à la même heure, et ceux qui venoient trop tard, couroient risque de ne se baigner qu'à l'eau froide:

Redde pilam, sonat æs thermarum; ludere pergis?
Virgine vis solâ lotus abire domum (1).

Dans les pays septentrionaux, et depuis plusieurs siècles, dans l'Italie même, on n'est pas à beaucoup près si régulier à se baigner. L'usage du linge et de la chaussure, a rendu celui du bain beaucoup moins nécessaire; mais

(1) « Quitte la balle; la cloche des bains sonne. » Quoi, tu continues à jouer! tu veux apparemment » retourner chez toi après ne t'être baigné que dans » l'eau froide de la fontaine *Virgo* ». *Mart. Ep. l.* 14. *ep.* 163.

Les fontaines avoient et ont encore à Rome leur nom particulier: celle-ci fut appelée *Aqua Virgo*, *Eau Vierge*, selon les uns, à cause de sa limpidité et de sa pureté, et selon d'autres, parce qu'une jeune fille en montra par hazard la source à des soldats qui cherchoient de l'eau. Agrippa la fit conduire à Rome l'an 737.

chez les Romains, le peu qu'il en coûtoit, l'avantage qu'on en retiroit, les plaisirs qu'on y goûtoit, le grand loisir dont on jouissoit sur la fin de la République, et sous les premiers Cesars, tout cela faisoit qu'un citoyen, quel qu'il fût, manquoit rarement aux bains. On ne s'en abstenoit gueres, que par paresse et nonchalance, si l'on n'y étoit pas obligé par le deuil public ou particulier. La coutume avoit passé en loi; c'est pourquoi les mots de *squalor* et *sordes*, la *malpropreté*, sont souvent pris pour le deuil dans les bons auteurs.

Dans les anciens temps de la République, lorsque la plupart des citoyens vivoient à la campagne, et que le travail ordinaire n'étoit interrompu que par quelques jours de fêtes, le soir, au retour de leur ouvrage, ils avoient soin de se laver les bras et les jambes; et tous les neuf jours, quand ils venoient à la ville pour assister aux foires et aux assemblées, qui se tenoient pour les affaires du gouvernement, ils se baignoient tout le corps. Ils ne consultoient alors d'autres règles que celles de la nécessité ou du plaisir, et ils n'y cherchoient d'autre façon, ni d'autre appareil, que le choix d'une eau fraîche et pure. Le Tibre, ou les rivières voisines de leurs terres et les autres

réservoirs, que la nature leur offroient, étoient les bains les plus communs.

Ce fut elle, qui, en faisant couler de divers lieux des sources d'eau chaude, et même d'eau bouillante, apprit vraisemblablement aux hommes, à communiquer différens degrés de chaleur à leurs bains. Ils imaginerent pour cela plusieurs sortes de vaisseaux ou de baignoires, dont l'utilité parut si grande, que non seulement les particuliers se procurerent cette commodité domestique, mais encore que les princes et les magistrats eurent soin d'établir des bains d'eau froide et d'eau chaude pour le public; usage qui, venu de l'Orient comme laplupart des autres, a passé de la Grèce en Italie.

Dion rapporte, dans la vie d'Auguste, que Mecene fut le premier, qui établit à Rome des thermes. Ce n'est pas qu'il n'y eut déjà des bains publics: Ciceron en parle dans l'oraison pour M. Cœlius; mais il paroît qu'ils n'étoient que d'eau froide, en petit nombre et peu ornés. Quoiqu'il en soit, les Romains commencerent assez tard à établir des bains, soit qu'ils craignissent d'introduire par là le luxe et la molesse, soit à cause de la difficulté qu'il y avoit à conduire de l'eau dans les divers quar-

tiers d'une ville, presque toute bâtie sur des collines.

Ce ne fut que vers l'an 441 de Rome, qu'on y fit venir, pour la premiere fois, de l'eau, au moyen d'un aqueduc construit par les soins du censeur Appius Claudius, du nom duquel on nomma cette eau *Aqua Appia*: elle se prenoit à sept ou huit milles de Rome, dans le territoire de *Tusculum*, aujourd'hui *Frescati.* Jusqu'alors les Romains s'étoient contentés des eaux, que leur fournissoient le Tibre, les puits, les fontaines de la ville, et celles qui se trouvoient dans le voisinage.

Les aqueducs se multiplierent dans la suite. Agrippa, pendant son édilité sous Auguste, non seulement rétablit les anciens, qui tomboient en ruine, mais il en construisit un nouveau, auquel il donna le nom de *Aqua Julia*: il avoit quinze mille pas d'étendue. Pour faciliter l'usage des eaux qu'il amenoit à la ville, il fit sept cents abreuvoirs, cent cinq fontaines, cent trente réservoirs; et tous ces ouvrages étoient ornés de colonnes et de statues: destination plus convenable à ces chef-d'œuvres de l'art (1), que d'être relegués dans

(1) *Plin. Hist. Nat. lib. 36. cap. 16.*

les jardins et dans les maisons de campagne des particuliers.

Ces aqueducs étoient construits de briques, placés sous terre, ou élevés sur des arcades: ils conduisoient, par des tuyaux de fonte ou de plomb, des eaux à Rome, de trente, quarante milles et plus. Ces eaux se recueilloient dans des réservoirs appelés *Castella*, et de là se distribuoient dans toute la ville. Pline en parle comme d'une merveille de Rome, et du monde même. » Si l'on considére, dit-il, la » quantité incroyable d'eau, qu'on avoit fait » venir à Rome pour l'usage du public, pour » les fontaines, les bains, les viviers, les mai- » sons particulieres, les jardins, les maisons » de campagne; si l'on se représente les ar- » cades, construites à grands frais et conduites » pendant un très long espace de chemin, des » montagnes coupées, des rocs percés, des » vallées comblées, on avouera qu'il ne s'est » rien vu de plus merveilleux dans le monde.

Des ouvrages de cette importance et de cette utilité, méritoient toute l'attention du gouvernement et tous ses soins. Auguste établit, pour présider à tout ce qui regarde la conduite des eaux, un Surintendant des aqueducs et des fontaines, qui fut le célèbre

orateur Messala, et sous lui, des magistrats et des officiers, dont chacun avoit ses droits et ses fonctions. Dès lors cet emploi fut toujours occupé par des hommes du premier rang.

Nerva le donna à Frontin. Il avoit exercé la préture au commencement du règne de Vespasien. Cet empereur l'envoya commander dans la Grande Bretagne, et Tacite loue ses exploits dans cette province. C'étoit un esprit solide, judicieux, appliqué à ses devoirs, et qui aimoit à joindre à l'expérience les secours de l'étude et de la lecture. C'est à cette façon de penser, et qui peut servir d'exemple, que nous devons ses ouvrages, dont les principaux sont une collection de stratagêmes, et de mémoires sur les aqueducs de Rome. il s'en explique lui-même, dans une courte préface, qu'il a mise à la tête de ce dernier traité. » Ayant été chargé, dit-il, » par l'empereur Nerva, de l'intendance des » aqueducs, j'ai cru que mon premier soin » devoit être de m'instruire de ce qui fait » l'objet de ma charge; car, en toute administration, il faut poser pour fondement » la connoissance exacte de ce qu'il est besoin » d'y faire et d'y éviter. En effet, quoi de » plus honteux, et de plus intolérable pour

» un homme de sens, que d'être conduit dans
» ses fonctions par les leçons des subalternes!
» Leur ministère est nécessaire; mais ils ne
» doivent être employés, que comme des ai-
» des et des instrumens dirigés par les ordres
» du chef.

Dès qu'on eut des aqueducs à Rome, on ne tarda pas à y établir des bains et des thermes; mais ils se ressentoient encore de l'ancienne simplicité, comme l'on peut en juger par la description que Seneque (1) fait des bains de Scipion l'Africain auprès de *Linternum* dans la Campanie. » J'ai un grand plaisir,
» dit-il, dans une lettre, qu'il date de ce
» lieu, lorsque je compare les mœurs de Sci-
» pion avec les nôtres. Ce grand homme, la
» terreur de Carthage, l'honneur et l'appui de
» Rome, après avoir cultivé son champ de
» ses propres mains, venoit prendre le bain
» dans cet obscur réduit, habitoit sous ce
» petit toît, se contentoit d'une salle pavée
» si grossierement! A qui, maintenant, une
» telle médiocrité suffiroit-elle? On croit être
» logé petitement, si les richesses et la ma-
» gnificence n'éclatent même dans les bains.

(1) Sen. *ep.* 18.

Rien ne contribua autant à la perfection et à la multiplication de ces édifices, que la coutume que l'on prit, de les unir aux *Gymnases* et aux *Palestres* (1), où le concours

(1) C'étoient des édifices publics, destinés aux exercices du corps, appelés *Gymnase*, *Gymnasium*, à cause de la nudité des athlètes, aux caleçons près : *Palestre*, *Palæstra*, la lutte. Les jeux *gymniques*, *ludi gymnici*, étoient entr'autres la course, le saut, le disque, la lutte et le pugilat que les Romains appeloient *Quinquertium*.

Dans la course à chars attelés de chevaux ou de mulets, et celle à cheval, où tantôt l'athlète ne conduisoit que celui qu'il montoit, tantôt il en menoit un second à la main, en sautant de l'un sur l'autre: celui, qui ayant tourné plusieurs fois autour du but, sans s'y arrêter, regagnoit le premier l'extrémité de la lice, d'où il étoit parti, remportoit le prix, ou la couronne : dans celle à pied, où les athlètes couroient quelquefois tout armés, c'étoit celui qui le premier avoit gagné le but.

Le saut consistoit à savoir s'élancer et sauter le plus loin. Son principal usage étoit d'apprendre aux soldats à franchir des fossés, des éminences etc.

Le disque étoit de bois, de pierre, ou de métal etc. de la forme d'un bouclier, et d'une surface polie et glissante. L'athlète, qui poussoit son disque le plus loin, remportoit le prix, et on marquoit chaque coup par un piquet.

La lutte et le pugilat étoient une sorte de combat d'homme à homme et presque nuds. Dans l'un, on tâchoit

du peuple, pour les exercices, rendoit les bains d'une nécessité indispensable, ainsi que le fréquent usage qu'en firent les médecins dans plusieurs maladies. Mais ce ne fut que sous l'empire d'Auguste, que les Romains commencerent à donner à ces bâtimens, cet air de grandeur et de magnificence, qu'on remarque encore aujourd'hui avec étonnement dans les débris qui nous en restent.

L'étendue énorme de ces édifices les fait comparer à des provinces par Ammien Marcellin, *potius provinciarum instar, quam ullius ædificii forma* : et l'on n'en sera point surpris, quand on saura qu'ils renfermoient, dans leur enceinte, un nombre prodigieux d'appartemens, de longues galeries, des portiques où les athlètes s'exerçoient, des étangs d'eau vive, des allées, les unes nues, les

par la force et la ruse, de terrasser son adversaire; l'autre se livroit à coups de poings armés de gantelets, appelés *cestes*, et avec tant de violence, que les athlètes n'en sortoient gueres sans des contusions, des machoires brisées, des yeux pochés etc; quelquefois on les voyoit tomber morts ou mourans sur l'arène. Les athlètes, surtout dans la course à pied, la lutte et le pugilat, se frottoient le corps d'huile, pour en augmenter les forces et la souplesse.

autres

autres plantées d'arbres, des terrasses, des jardins et des bois.

Les plus considérables étoient les bains d'Agrippa, bâtis de briques et peints en émail; ceux de Neron, dans lesquels il fit conduire l'eau de la mer, et des eaux sulphureuses de la fontaine d'*Albula*, aujourd'hui *bains de Tivoli*; ceux de Caracalla, ornés de deux cens colonnes, et garnis de seize cens siéges de marbre; les thermes de Diocletien, qui surpassoient tous les autres en grandeur et en somptuosité, et qui se sont conservés plus entiers (1).

On voyoit d'abord dans les thermes un grand bassin appelé *Natatio* et *Piscina*, qui occupoit le côté du Nord, où l'on pouvoit non seulement se baigner, mais même nager très commodément. On trouvoit quelquefois de ces grands bassins, dans les bains particuliers, comme dans ceux de Ciceron et de Pline le jeune. Les grands et les riches

(1) Ils servent aujourd'hui de convent aux Chartreux sous le nom de Ste. Marie aux Anges. Baronius *Annal. To.* 2. dit, que Diocletien employa à bâtir ces thermes quarante mille soldats Chrétiens, après les avoir dégradés avec ignominie, et qu'il fit massacrer ensuite, quand ils furent achevés.

avoient des bains chez eux, et souvent de très superbes, placés, pour l'ordinaire, près de la salle à manger, parce que la coutume étoit de prendre le bain avant le souper, de l'offrir même aux étrangers que l'on invitoit.

L'édifice des bains, dans les thermes, étoit ordinairement exposé au midi, et avoit une face très étendue; le milieu étoit occupé par le poële, ou par un grand fourneau maçonné, appelé *Hypocaustum*, qui avoit, à droite et à gauche, une suite de quatre pièces uniformes des deux côtés, et disposées de manière, qu'on pouvoit facilement passer des unes aux autres. Ces pièces nommées en général *Balnearia*, étoient l'étuve, le bain chaud, le bain froid, et le bain de vapeur.

Ces bains formoient tout autant de vastes et superbes salles. Celle du bain chaud étoit une fois plus grande que les autres, à cause du grand concours de peuple, qui y abordoit, et du long séjour qu'on y faisoit. Les voûtes de ces salles étoient soutenues par des colonnes de marbre; le pavé formoit une mosaïque; les murs, revêtus aussi de marbre étoient embellis de chef-d'œuvres de peinture

et de sculpture; les galeries, les portiques, les appartemens qui servoient de garde-robe, ceux où l'on se faisoit frotter et parfumer, les lieux mêmes où l'on réservoit les huiles et les parfums, étoient également ornés. Les statues, les tableaux, et les métaux les plus précieux, tout étoit prodigué dans ces somptueux édifices.

Les vases et les ustenciles répondoient à cette magnificence. Les baignoires étoient de marbre, de granit oriental, et de porphyre. Il y en avoit de fixes et de mobiles; parmi celles-ci, on en trouvoit qui étoient faites exprès pour être suspendues, dans lesquelles on joignoit le plaisir de se baigner, à celui d'être balancé et comme bercé par le mouvement qu'on leur donnoit. Un nommé *C. Sergius* Orata, contemporain de L. Crassus l'orateur, fut le premier qui les mit en usage (1).

Les esclaves, de l'un et l'autre sexe, attachés au service des bains publics, sous les noms de *Balnearii Servi*, étoient distingués entr'eux suivant leurs offices. Les uns chauffoient les bains, les autres gardoient les habits

(1) Val. Max. 9. 1. Plin. *h. n. l.* 9. *c.* 54,

de ceux qui se baignoient, d'autres les frottoient d'huile, et tous ensemble étoient soumis à l'inspection de certains officiers, qui, chargés de l'intendance de la police, l'exerçoient suivant les loix que l'autorité des magistrats, ou la coutume avoient établies par rapport aux bienséances, à l'ordre et à la sûreté publique, au prix, au temps et aux heures de se baigner.

La principale règle qu'on observoit dans les bains, fut d'abord de ne les ouvrir jamais avant deux ou trois heures après midi, et dans la suite, ni avant le soleil levé, ni après le soleil couché. Alexandre Severe est le premier qui ait permis les bains publics, pendant la nuit, dans les grandes chaleurs de l'été. Il ajouta même la libéralité à la complaisance; il fournit à la dépense de l'huile que l'on brûloit dans les lampes. Avant cela, l'heure ordinaire étoit la huitieme et la neuvieme heure du jour; il n'y avoit que les malades et les infirmes auxquels il étoit permis d'anticiper sur cette heure. Elle étoit annoncée par une sorte de cloche, qui appeloit les athlètes, et tous ceux qui usoient des bains chauds; car passé cette heure là, on étoit réduit à l'eau froide.

Il y avoit des revenus considérables destinés à l'entretien des bains publics. Ce qu'on payoit pour y entrer, étoit si peu de chose, qu'on en étoit quitte pour la quatrieme partie d'un *as*; il y régnoit une si grande liberté, par rapport aux rangs et à la qualité, qu'on y admettoit des gens de toute condition et même gratis, dans les bains que les empereurs entretenoient à leur frais; largesse qu'ils faisoient au peuple à l'occasion de quelque réjouissance publique, appelée *balneum gratuitum*. Souvent même, ces maîtres du monde se baignoient indifféremment avec leurs sujets. Tite admettoit les gens du peuple avec lui en prenant le bain dans les thermes qu'il avoit bâtis. Alexandre Severe se mêloit avec le peuple dans les bains publics; il y alloit en ne se distinguant que par un manteau de pourpre.

Dans le premier établissement des bains publics à Rome, il y en eut pour les femmes et pour les hommes. On ne croyoit pas même que la pudeur permît à un père de se baigner avec ses fils, qui avoient atteint l'âge de puberté, ni avec ses gendres. Plutarque disant, que Caton le censeur ne se baignoit jamais avec son fils, ajoute, que c'étoit là une

coutume généralement reçue, et que même les gendres n'avoient garde de se baigner avec leurs beaux-pères (1).

Mais ces règles de bienséance furent bientôt négligées; la communauté des bains s'introduisit. Les empereurs firent des réglemens pour la défendre. Adrien ordonna des bains séparés pour chaque sexe. Marc Aurele eut la même attention. Heliogabale supprima ces ordonnances; et, quoiqu'elles fussent renouvelées par Alexandre Severe, les bains devinrent communs entre les deux sexes, avec cette seule différence, que les hommes étoient servis par des hommes, et les femmes par des femmes.

Les Romains commençoient le bain par l'eau chaude; ils le finissoient par l'eau froide. Anciennement, ils se contentoient que l'eau fût médiocrement chaude: dans la suite, ils la voulurent presque bouillante. Les bains froids, employés avec succès par Antonius Musa, médecin d'Auguste, pour la guerison de ce prince, tombèrent dans le discrédit après la mort de Marcellus, causée par le même remède. Ils se remirent ensuite en vogue sur la fin de l'empire de Neron, par les soins d'un

(1) Plut. *in Cat. Maj.*

médecin de Marseille, nommé *Charmis*, qui condamnoit les bains chauds.

Une circonstance, qui faisoit que le bain duroit un peu plus longtemps, c'est que les Romains se faisoient racler le corps avec des espèces de couteaux, ou de petites étrilles. Spartien raconte là dessus cette particularité de l'empereur Adrien. Il se baignoit souvent avec la foule du peuple; il apperçut un vieux soldat, qui n'ayant personne pour lui rendre ce service, suppléoit à ce défaut en se frottant le dos contre le mur du bain. Adrien qui le connoissoit pour l'avoir vu à la guerre, lui demanda la raison: c'est repondit le vieillard, parce que je n'ai point de valet. L'empereur lui donna, dans le même moment, des esclaves et de quoi les nourrir. Le bruit d'une action qui avoit eu beaucoup de témoins, fut bientôt répandu dans tous les quartiers de Rome, et la premiere fois que Adrien revint aux bains, plusieurs vieillards ne manquerent pas de s'y trouver, et de tenter les mêmes moyens, pour attirer sur eux les regards de la libéralité du prince. Il les fit tous approcher, et aulieu de les traiter comme il avoit traité le soldat, il se contenta de leur faire distribuer des étrilles, et leur or-

donna à tous de se servir les uns les autres (1).

Les gens de lettres s'y rassembloient; ils y trouvoient des bibliothèques à leur disposition. J'ai dit que Diocletien fit transporter, du temple de la Paix dans les thermes qu'il bâtit, la bibliothèque ulpienne; la plupart y passoient le temps à la lecture, souvent même ils y composoient des ouvrages. Suetone, dans la vie d'Auguste, en parlant des écrits de ce prince, fait mention d'épigrammes, qu'il avoit faites dans le bain. Pline l'ancien, pendant que ses esclaves le frottoient et l'essuyoient, se faisoit lire, ayant un secrétaire à ses côtés, pour extraire tout ce qui lui paroissoit digne de remarque.

---

(1) La matière de cette étrille, *strigilis*, étoit la corne, l'yvoire ou le métal. On y distinguoit deux parties: le manche *corpulus*, dans le vuide duquel on pouvoit, par les côtés, engager la main, dont on empoignoit l'étrille, et la languette, *ligula*, courbée en demi-cercle, creusée en façon de gontière et arrondie dans son extrémité la plus éloignée du manche; ce qui faisoit une espèce de canal pour l'écoulement de l'eau, de la sueur, de l'huile et des autres impuretés, qui se séparoient de la peau, par le mouvement de cet instrument.

HABITUDES
ET
MŒURS PRIVÉES
DES ROMAINS.

SECONDE PARTIE.

SOMMAIRE.

Repas des Romains. Dîner, souper. Tems et lieu du souper. Salles à manger. Tables. Lits de table. Comment on y étoit couché. Changemens survenus dans la forme et la matière de ces lits. Habits de table. Places à table. Liste des mets. Buffets. Serviettes. Libations et prières. Roi du festin. Mets. Différens goûts des Romains. Leur respect pour les oies sacrées. Services. Esclaves qui servent à table. Luxe, profusion et gour-

mandise de plusieurs empereurs. Faste de Lucullus. Loix somptuaires. Vaisselle. Boisson, coupes et verres. Vignes et vins d'Italie. Vins grecs. Vins et liqueurs mixtionés. Vases pour conserver le vin. Spectacles et symphonies. Loteries. Jeu des dez et des osselets. Excès du jeu. Boire à la ronde. Régal après le souper. Présens faits aux convives. Lits à coucher.

Si l'on remonte aux premiers âges de Rome, on trouvera que les Romains ne vivoient gueres que de laitage et de légumes, ou d'une espèce de bouillie assez grossiere appelée *Pulmentum*, qui leur tenoit lieu de pain, et qu'ils ne mangeoient de la viande que dans des occasions extraordinaires. On voyoit d'illustres vieillards couverts de gloire et de lauriers, manger au coin de leur feu, les légumes qu'ils avoient eux-mêmes cultivés et cueillis dans leur jardin: ignorant l'art d'ordonner un repas, ils possédoient celui de vaincre les ennemis dans la guerre, et de gouverner les citoyens dans la paix.

Les ambassadeurs des Samnites trouverent M. Curius à sa campagne, n'ayant pour son repas que des légumes, qu'il mangeoit au coin

de son foyer. Ils venoient pour l'engager à les aider de son crédit dans le Sénat, pour leur faire obtenir une paix favorable. Dans ce dessein, et après lui avoir exposé le sujet de leur voyage, ils lui présenterent l'or et l'argent que leur République les avoit chargés de lui remettre. Curius refusa leurs offres, et leur dit: » je me glorifie, non d'avoir moi-même de » l'or, mais de commander à ceux qui en » possédent; souvenez-vous, que je n'ai pu » être vaincu par vos armes, ni corrompu par » vos présens. «

Isidore assure, que les anciens Romains ne mangeoient que le soir, et qu'ils ne connoissoient pas même le dîner; mais outre qu'il n'est pas vraisemblable, que des gens aussi laborieux pussent rester une journée entiere sans prendre quelque rafraîchissement, il y a dans les meilleurs auteurs une infinité de passages qui prouvent le contraire.

Je ne cite point ici, pour exemple, ce que Suetone et Dion racontent de Vitellius; qu'il faisoit régulierement trois ou quatre repas par jour, ni les dépenses et les embarras où se trouvoient ceux qui avoient entrepris de le régaler. Quoiqu'il partageât ses faveurs, et qu'il déjeûnât chez les uns, qu'il dînât chez

les autres, et qu'il taxât encore quelques nouveaux hôtes à lui donner à souper; on ne pouvoit lui servir de repas, qui ne coûtât quatre cens mille sesterces, ou cinquante mille livres. Il n'y avoit ni temps ni lieu, qui l'empêchassent de manger: toute occasion lui étoit bonne. Dans les sacrifices, il enlevoit presque de dessus les charbons les chairs des victimes et les gâteaux sacrés. Si dans une rue, il voyoit étalés et mis en vente des restes de viandes cuites de la veille, il y portoit la main et en mangeoit tout en marchant. Il ne se croyoit empereur que pour manger. Ses profusions et son intempérance lui coûterent neuf cens millions de sesterces, cent douze millions cinq cens mille liv., pendant les huit mois de son règne; il fallut ruiner des villes et bien des familles pour fournir à cette dépense: ce qui a fait dire à Josephe, que si Vitellius eût régné plus longtemps, tous les biens de l'empire n'auroient pas suffi à l'entretien de sa table.

Laissant donc à part le déjeûner et le goûter, qui n'étoient d'ordinaire que pour les enfans et les artisans, je dis que les auteurs, qui ont parlé des usages de l'ancienne Rome, ont tous fait mention du dîner. Plutarque dit, que de quelque condition qu'ils fussent, ils prenoient

quelque nourriture vers midi, et mangeoient en leur particulier et frugalement, mais que le soir ils se dédommageoient avec leurs amis. Athenée compte le déjeûner, sans distinction d'âge, le dîner, le souper et l'après-souper. Seneque, Macrobe, Martial, Apulée, Varron, etc. expliquent ce que les Romains avoient accoutumé de manger à leur dîner.

Il est vrai que c'étoit peu de chose pour les personnes réglées; un repas très léger, et comme un simple rafraîchissement en attendant le souper, puisque le tout ne consistoit qu'en un morceau de pain; un peu de lait ou de fromage, quelques fruits, selon la saison, et un peu de vin apprêté: c'est peut-être à cause de la maigre chère, que les Romains faisoient à dîner, qu'Isidore l'a compté pour rien. Peut-être aussi s'est-il mépris, en ce que, dans l'antiquité la plus reculée, ce repas, tout chétif qu'il étoit, ne laissoit pas d'être appelé *cœna, souper*, si l'on en croit Festus.

Quoiqu'il en soit l'heure du dîner, aussi fixe que celle du souper, étoit environ la sixieme heure du jour, ou midi. Suetone rapporte que l'empereur Claude prenoit tant de goût et de plaisir aux combats des gladiateurs contre les bêtes féroces, qu'il descendoit dans sa

loge dès le matin, et qu'il y restoit encore à midi, dans le temps même que le peuple se retiroit pour aller dîner. Martial dit à un parasite, qui étoit venu chez lui sur les dix à onze heures: vous venez un peu trop tard pour le déjeûner, et trop tôt pour le dîner (1).

Voilà, en peu de mots, ce que j'avois à dire des autres repas des Romains. A l'égard du souper, c'étoit pour l'ordinaire un repas préparé, une assemblée de toute la famille, et souvent un rendez-vous de plusieurs amis. Tout y étoit arrangé d'une manière à rendre les choses plus commodes et plus agréables à tous les convives; l'heure, le lieu, le service, la durée, les accompagnemens et les suites.

L'heure du souper étoit entre la neuvieme et la dixieme du jour, ou, comme nous dirions, entre trois et quatre heures du soir. Quelque fois il étoit suivi d'une espèce de collation, appelée *commessatio*. Le lieu où on le servoit étoit anciennement *in atrio*, c'est à dire, dans un vestibule ouvert en quelque façon et exposé à la vue de tout le monde: outre que le service s'y faisoit aisément, c'est qu'un autre endroit de la maison, plus écarté, auroit pu autoriser

(1) *Epist. l.* 10. *c.* 52.

la licence et la débauche. Dans la belle saison, le souper se donnoit quelquefois sous un platane, ou sous quelque autre arbre touffu.

Ces vestibules servoient alors de cuisine, de salle à manger et à recevoir le monde. Rome jusqu'au temps qu'elle fut brûlée par les Gaulois n'étoit qu'un amas de chaumières, sans en excepter ce qui avoit tenu lieu de palais à Romulus: cet incendie (1), ne servit qu'à consumer de chétives cabanes, et qu'à cacher aux yeux de la postérité la pauvreté et la bassesse de son origine. Pline observe, que pendant quatre cens soixante et dix ans, jusqu'à l'entrée de Pyrrhus dans l'Italie, les maisons n'étoient couvertes que de bardeaux et de planches (2).

Plutarque parle d'un Ælius Tuberon, gendre de Paul Emile, homme d'une probité distinguée, qui soutint la pauvreté plus noblement qu'aucun autre Romain : ils étoient seize proches parens, tous du nom et de la famille Ælia, n'avoient qu'une petite et chétive maison à la ville et une à la campagne, où ils vivoient tous ensemble avec leurs femmes et un grand nombre de petits enfans.

(1) Flor. *lib.* 1. *cap.* 23.

(2) *Hist. nat. l.* 16. *c.* 10.

Chez ces anciens Romains, ce n'étoit point la maison qui faisoit honneur au maître, mais le maître à la maison : magnifiques dans les ouvrages et dans les édifices publics, ennemis déclarés du luxe des particuliers, ils se contentoient pour eux-mêmes de maisons modestes, qu'ils ornoient des dépouilles des ennemis, et non de celles des citoyens. Une cabane chez eux devenoit aussi auguste qu'un temple, dit Seneque (1), parceque la justice, la générosité, la probité, la bonne foi, l'honneur y habitoient.

Mais quand une fois ils eurent commencé à bâtir des maisons où l'on ne voyoit que luxe et magnificence; quand pour recevoir ceux qu'ils vouloient traiter, ils firent bâtir des salons, cette modestie, cette simplicité des premiers temps, ces réglemens tant de fois renouvelés et multipliés pour la maintenir, furent bientôt mis en oubli : les censeurs, quoique secondés par les plus sages du sénat et du peuple, les loix mêmes ne purent arrêter le torrent.

Lucullus avoit plusieurs de ces salons, auxquels il avoit donné le nom de quelque divinité; ce nom étoit, pour son maître-d'hôtel, un

(1) *De consol. ad Helv. cap.* 9.

signal

signal comment il vouloit être servi, chaque salon ayant ses meubles, son service particulier et sa dépense marquée: on sait comment il régala Ciceron et Pompée (1), qui voulurent un jour le surprendre. L'ayant rencontré dans la place et lui demandant à souper, Lucullus s'en défendit d'abord, et les pria de remettre la partie à un autre jour: ils insisterent, vinrent chez lui sur le champ et le garderent à vue, pour qu'il ne donnât aucun ordre à ses gens; seulement, avec leur permission et en leur présence, il ordonna à son maître-d'hôtel de mettre le couvert dans la salle d'Apollon. Le souper fut servi avec une promptitude et une magnificence qui les étonna; la dépense d'un repas dans cette salle étoit de cinquante mille dragmes, environ de vingt mille deux cens livres.

Lors même qu'il étoit seul, il vouloit que sa table fût toujours splendide. Il n'y cherchoit pas seulement la magnificence de l'appareil, des lits de pourpre, des buffets chargés de vases brillans de pierreries; il étoit encore curieux de bonne chère, de mets exquis, de ragoûts fins, qu'il assaisonnoit de la musique et de la danse. Il reprit un jour son maître-

(1) Plut. *in Luc.*

d'hôtel, de ce qu'il lui avoit fait préparer un souper moins somptueux: cet officier s'étant excusé sur ce que son maître n'avoit invité personne pour ce jour là; « Quoi, lui répondit-il » en colère, ne savois-tu pas que Lucullus » soupoit ce soir chez Lucullus? »

Les salles à manger étoient du double plus longues que larges. Placées au haut de la maison, on joignoit au plaisir de la table celui de la vue. Neron, dans son palais, appelé *Domus Aurea*, parce que l'or y brilloit de toutes parts, avoit des salles lambrissées de feuilles d'ivoire qui, tournant sur des pivots, faisoient des tableaux changeans. Par des conduits pratiqués au travers de ces lambris, pleuvoient des fleurs et des parfums sur les convives. Les salles d'Heliogabale n'étoient tendues que d'étoffes d'or, d'argent, enrichies de pierreries: ses lits étoient d'argent massif; les matelats couverts de tapis d'étoffes d'or, étoient remplis de poil de liévre, ou de ce duvet qu'on trouve sous les aîles des perdrix. Ses tables, sa vaisselle étoient d'or pur.

Les tables des Romains ne furent d'abord que d'un bois commun et ordinaire, quarrées et à quatre pieds: dans la suite ils en eurent de rondes et d'ovales, soutenues d'un seul pied travaillé et sculpté avec art, incrustées de ra-

cines de buis, de citronnier, d'ivoire, d'écaille, de plaques d'or et d'argent et de pierres précieuses : elles étoient nues et à chaque service on avoit soin de les essuyer avec une éponge. Ce ne fut que sous les empereurs que les Romains commencerent à les couvrir de nappes ; ils en avoient de rayées par bandes de pourpre et d'or.

Dans les premiers temps ils mangeoient assis sur de simples bancs à l'exemple des héros d'Homere, ou pour parler comme Varron, à l'exemple des Lacedemoniens et des Cretois : dans la suite ils prirent la coutume de se coucher à table sur de petits lits ; cette coutume leur vint de l'Asie. Les Dames ne crurent pas d'abord qu'il fût de leur modestie d'adopter cette nouveauté : elles conserverent encore longtemps l'ancienne manière, comme plus conforme à la pudeur du sexe. Valere Maxime nous apprend (1) que, dans les repas solemnels qu'on offroit aux Dieux et aux Déesses, ces divinités vouloient bien s'assujettir aux usages humains ; que Jupiter étoit couché sur un lit, Junon et Minerve assises sur des siéges (2) : mais depuis les

(1) *Lib.* 2. *c.* 1.

(2) On ordonnoit dans les grands dangers, ou après quelque heureux événement, des repas solemnels aux

premiers Cesars, jusques vers l'an 320 de l'ère chrétienne, les femmes suivirent la coutume des hommes, et comme eux se couchoient à table.

Pour ce qui est des jeunes gens, qui n'avoient point encore pris la robe virile, on les retint plus longtemps sous l'ancienne discipline. Lorsqu'on les mettoit à table, ils y étoient assis sur le bord du lit de leurs plus proches parens. Jamais, dit Suetone, les jeunes Cesars *Caius* et *Lucius* ne mangeoient à la table d'Auguste, qu'ils ne fussent assis

---

Dieux en actions de graces, ou pour implorer leur secours; on appeloit cette cérémonie *lecti sternium*, de *lecto sternere*. Des prêtres appelés *septem-viri epulones* présidoient à ces festins et les dirigeoient : ils dressoient dans les temples, autour d'une table, des siéges et des lits couverts de tapis et de coussins: on y plaçoit les statues des Dieux et des Déesses, qu'on avoit invités au repas; et ils étoient censés y prendre part, quoique ce fussent les *septem-viri epulones*, qui en tirassent tout l'avantage. Les lits sur lesquels étoient les statues des Dieux s'appeloient *Pulvinaria*, et les siéges des Déesses *Sellæ*; c'est de là qu'on donnoit aussi à ces festins le nom de *Sellisternia* ou *Solisternia*. Une grande peste, qui se fit sentir à Rome l'an 356, donna lieu à cette cérémonie, qui dans la suite fut observée fréquemment.

in imo loco, à la derniere place, ou, comme s'exprime Tacite, *ad lecti fulcra*, aux pieds du lit.

On étoit couché sur ces lits ayant la partie supérieure du corps un peu élevée et soutenue par des coussins, et la partie inférieure étendue en long sur le lit derrière le dos de celui qui suivoit; on s'appuyoit sur le coude gauche et on se servoit de la main droite. Celui qui étoit le second avoit la tête vis à vis de la poitrine du premier: s'il vouloit lui parler, surtout lorsque la chose devoit être secrette, il étoit obligé de se pencher sur son sein, et dans la conversation, celui qui parloit se tenoit presque sur son séant, le dos soutenu par des coussins.

Pour mettre à couvert la table et les convives, de la poussière et des autres malpropretés, on suspendoit audessus une pièce de draperie. Horace, dans la description du repas que Nasidienus donna à Mecene, n'oublie pas ce tapis, dont la chute malheureuse causa une si grande désolation, et occasionna plus de poussière, que le vent le plus violent n'en éleve dans les plaines de la Campanie.

Accoutumés de rapporter tout à nos manières et à nos usages, nous sommes surpris de

la posture des Romains pour prendre leurs repas; nous trouvons celle d'être assis plus convenable et plus commode : mais il n'y a qu'à faire attention, que presque chaque peuple a des usages différens, et que tout dépend de la coutume dans bien des choses (1).

Cette variété d'usages pourroit suffire pour diminuer notre surprise sur la posture gênée des Romains à table; cependant on peut en donner d'autres raisons, plus satisfaisantes que celles du simple caprice. D'abord on remarque,

(1) *M. le Gendre de St. Aubin* s'est plu à décrire, dans son *Traité de l'opinion*, les différentes coutumes des nations dans leurs repas. » Nous sommes assis sur » des siéges en mangeant, dit-il: les anciens *Romains* » étoient couchés pour prendre leurs repas. Les *Turcs* » sont assis à terre sur leurs talons; les *Japonois* sont à » genoux. Dans nos festins une table sert à plusieurs; » chez les *Chinois* chacun a la sienne à part. Nous » voulons nos viandes cuites et assaisonnées; les *Tartares* les mangent crues, les trouvant autrement sans » goût et difficiles à digérer. Quand nous régalons nos » amis, nous prenons place à table, les invitant à faire » bonne chère par notre exemple; dans la *Nouvelle* » *France*, celui qui donne le repas ne mange point, » s'amusant à chanter et fumer ou à entretenir la com- » pagnie, et à la *Chine*, il s'absente même par bien- » séance. Aux festins solemnels des Sacres des rois de » France, les grands seigneurs servoient à cheval.

que c'est des Asiatiques, comme je l'ai dit, qu'ils avoient reçu l'usâge de se coucher à table; c'étoit à leur exemple qu'ils mangeoient de cette manière: mais on ajoute un autre motif plus raisonnable que celui de la simple imitation; c'est que la coutume des Romains étoit de prendre le bain immédiatement avant le repas. On sait qu'au sortir du bain, le corps a besoin de demeurer tranquille; ils se jettoient donc sur ces petits lits, que nous appelons aujourd'hui *lits de repos*, et ils se faisoient servir à souper, dans la situation où ils se trouvoient. Ce qui confirme cette conjecture, c'est que la salle des bains étoit située auprès de celle où l'on mangeoit.

Outre la raison générale de la propreté, qui engageoit les Romains, qui ne connoissoient pas le linge, à se baigner fréquemment, il y en avoit une particulière de le faire immédiatement avant le repas, c'est que le bain, comme on sait, aiguise l'appétit, qui a besoin d'être excité dans les climats chauds. Mais s'il produit cet effet, il a l'inconvénient d'affoiblir; c'est ce qui leur fit encore préférer l'attitude de se coucher sur des lits à table, comme plus propre à délasser que la nôtre et dès qu'ils en eurent pris la coutume, celle de

manger assis devint pour eux une marque de douleur et de deuil. Jamais Caton ne mangea qu'assis (1), depuis le jour qu'il eut appris la défaite de Pompée, ajoutant à son deuil, de ne jamais se coucher que la nuit pour dormir.

Ce que j'ai déjà dit des changemens qui étoient arrivés aux tables, peut désigner aussi ceux qui arriverent à ces lits; de la plus grande simplicité, on les porta en très peu de temps à la plus grande richesse. Scipion l'Africain en avoit apporté de Carthage, qu'on a long-temps appelés *Punicani* et *Archaici*, qui étoient d'un bois assez commun, fort bas, rembourrés seulement de paille ou de foin, et couverts de peaux de chèvres ou de moutons; mais du temps d'Auguste, il n'étoit pas nouveau de voir des lits couverts de lames d'argent, garnis des matelats les plus mollets, et des courte-pointes les plus riches.

J'épargne au lecteur les longs passages de Pline, de Seneque et de tous les poëtes sur la matière et la forme de ces lits, sur le choix de la pourpre, et la perfection de la broderie: je me contente d'en faire voir le contraste par ce

(1) Plut. *in Cat. min.*

vers d'Ovide, qui exprime si bien l'ancienne pauvreté. Les lits de nos pères, dit-il, n'étoient garnis que d'herbes et de feuilles; et il n'appartenoit qu'aux riches de les couvrir de peaux :

Qui poterat pelles addere dives erat.

On rangeoit ordinairement trois de ces lits auprès d'une table ; un au milieu et les deux autres à chaque bout ; ce qui a fait appeler *triclinium*, et la table et la salle à manger ; de sorte qu'il restoit toujours un des côtés vacant et libre pour le service. Chaque lit pouvoit tenir trois, quatre, mais rarement cinq personnes : ils étoient élevés d'environ trois coudées ou de quatre à cinq pieds; différens de ceux où l'on couchoit, qui étoient plus bas et sans dos, ils ressembloient à nos lits de repos.

Sous les empereurs, on ne plaçoit souvent qu'un seul lit fait en forme d'arc ou de croissant appelé *sigma*, à cause de sa ressemblance avec cette lettre de l'ancien alphabet grec. Heliogabale se plaisoit à faire placer sur ce lit, autour d'une table séparée de la sienne, un jour, huit hommes chauves; le lendemain, huit gouteux; un autre jour, huit noirs; ensuite huit grisons, huit maigres, huit gras, qui étoient si pressés, qu'à peine pouvoient-ils se

remuer et porter la main à la bouche, pendant qu'il se divertissoit avec sa cour à voir leur contenance.

Il lui arrivoit souvent, et c'étoit là un de ses moindres divertissemens, de faire faire ce *sigma* de cuir, et de le remplir de vent au lieu de laine; et dans le temps que ceux qui l'occupoient, ne songeoient qu'à manger et à boire, il faisoit ouvrir secrettement un robinet qui étoit caché sous la courte-pointe; le *sigma* s'applatissoit et ces pauvres gens tomboient le nez sous la table.

Il appeloit à ses repas de débauche les premiers de la ville, et il les forçoit à boire au-delà de toute mesure; il se réjouissoit à tourmenter par la faim ses parasites, dont il faisoit couvrir la table de mets en ivoire, en cire, en verre, en bois peint etc. quelquefois il les étouffoit sous un tas de fleurs, qu'il faisoit tomber de la voûte de son superbe salon, en si grande quantité, que ces malheureux y demeuroient ensevelis sans pouvoir s'en retirer.

Les Romains se rendoient au repas à la sortie du bain, habillés d'une robe plus ou moins légere, selon les saisons, qui ne servoit que pour la table : on l'appeloit *vestis cœnatoria*, *tricliniaria*, *convivalis*; et d'un seul mot, *synthesis*.

Le plus souvent elle étoit blanche, surtout dans les jours de quelque solemnité. C'étoit chez les Romains, aussi bien que chez les Orientaux, une indiscrétion punissable, de se présenter dans la salle du festin sans cette robe. Ciceron fait un crime à Vatinius, d'y être venu en habit noir, quoique le repas se donnât à l'occasion d'une cérémonie funèbre: il le compare à une furie, qui vient inopinément répandre une idée funeste dans l'esprit de toute la compagnie.

Capitolin raconte que Maximin le fils, encore jeune, ayant été invité à la table de l'empereur Alexandre Severe, et n'ayant point d'habit de table, on lui en donna un de la garde-robe de l'empereur. La même chose étoit arrivée autrefois à Septime Severe encore particulier, au rapport de Spartien. Le maître de la maison se piquoit souvent d'en fournir de magnifiques à ses hôtes (1). Cet habillement

(1) C'étoit aussi l'usage des Orientaux de changer de robe dans leurs festins, pour en prendre une blanche de fin lin, ou de soie : le maître de la maison en donnoit à chacun des conviés, pour s'en servir pendant le repas, aucun ne devant assister autrement. Nous lisons dans la parabole des nôces Matth. XXII, que le convié, qui n'en avoit point, fut chassé par ordre du Roi, qui

étoit une espèce de draperie, qui ne tenoit presqu'à rien. Martial reproche à Luscius d'en avoir, plus d'une fois, remporté deux chez lui de la maison où il avoit soupé.

Avant de se mettre à table, on avoit soin d'ôter ses souliers et de les laisser aux pieds des lits, pour ne pas exposer à la boue et à la poussière, les étoffes précieuses dont ils étoient couverts; on s'y plaçoit donc à pieds nuds, ou avec des espèces de pantoufles, et l'on reprenoit ses souliers quand on se levoit de table. Plaute dit, dans une de ses comédies: « bon, » je sens que mon cœur revient; ôte-moi mes » souliers; donne-moi à boire, » et quelque temps après; « vite mes souliers, et qu'on ôte » promptement la table. » Nasidienus, dans Horace, pour aller donner de nouveaux ordres après le malheur qui venoit de lui arriver, reprend ses souliers.

On présentoit de l'eau aux convives pour les mains, et même pour les pieds, surtout à ceux qui ne sortoient pas du bain (1).

---

donnoit le festin, qui, ne le trouvant pas digne d'y assister, ne lui avoit point fait donner de robe comme aux autres.

(1) C'étoit de même chez les peuples de l'Orient, une attention qu'on devoit à ses hôtes. J. C. reproche à

On les oignoit d'essences et de parfums qu'on prodiguoit souvent. Plutarque en parlant de la magnificence d'Othon, raconte, que Neron ayant fait usage dans un repas, d'un parfum très précieux, et croyant avoir poussé bien loin la profusion en le répandant sur la tête d'Othon, celui-ci, le lendemain, dans un repas qu'il donna à l'empereur, fit tout d'un coup sortir, de divers endroits de la salle, des tuyaux d'or et d'argent, qui verserent ce même parfum comme de l'eau, et inonderent les convives et le parquet.

Chaque convive avoit son rang et sa place marquée à table, où il étoit souvent conduit par le maître de la maison, qui occupoit la seconde du lit du milieu, comme la place la plus commode pour avoir tout son domestique sous ses yeux, et pour être à portée de donner ses ordres et d'entretenir la compagnie; elle étoit en même temps la place d'honneur. Celle au-dessous de lui, étoit pour sa femme: car les Dames Romaines se trouvoient dans les repas avec les hommes; ce qui n'étoit pas d'usage chez les Grecs, et la place au dessus de celle du maître de la maison, étoit pour le convive

Simon le Pharisien, qu'il ne lui avoit point donné d'eau pour laver les pieds.

le plus considérable : on l'appeloit la place consulaire, parce qu'elle étoit destinée aux Consuls quand ils alloient manger chez leurs amis. On la regardoit, dit Plutarque, comme la plus propre à la dignité d'un premier magistrat. Au moyen de l'espace qui étoit entre les deux lits, il pouvoit aisément recevoir ceux qui lui venoient apporter des nouvelles de l'armée, et de tel autre département qui regardoit son ministère.

Les amis que les convives avoient la liberté d'amener, et les parasites, les uns appelés *umbra* par allusion à l'ombre qui suit le corps, les autres *musca*, mouche, par allusion à ces insectes qui se fourrent partout, étoient placés au dernier des trois lits. Sous les empereurs, il y eut un maître de cérémonie, préposé à l'observation de cet ordre, pour en décharger le maître de la maison.

Les convives ainsi placés, chacun ayant son service, on leur distribuoit la liste des mets ; on apportoit ensuite les coupes qu'on plaçoit devant eux. Suetone dit, qu'un Seigneur de la cour de Claude, ayant été soupçonné d'avoir volé la coupe d'or qu'on lui avoit servie, fut encore invité pour le lendemain ; mais on ne lui servit qu'un gobelet.

On apportoit ces coupes de dessus le buffet, chargé encore d'autres vases d'or et d'argent, plus précieux par la délicatesse du travail, que par la matière elle-même. On voyoit sur celui de Crassus, des vases d'argent, dont la façon lui coûtoit six mille sesterces la livre: on y remarquoit en particulier deux gobelets, ouvragé de Mentor, célèbre artiste, qu'il avoit payé cent mille sesterces; prix énorme, ajoute Pline (1), dont il rougissoit sans doute, puisqu'il n'osa jamais s'en servir (2).

Parmi ces traits de magnificence, une ancienne mesquinerie ne laissoit pas de se conserver: c'est que le maître de la maison ne fournissoit point de serviettes, et que chacun des convives apportoit la sienne. Cette coutume qui ne peut que nous blesser, se soutint longtemps après le règne d'Auguste. Catulle se plaint d'un certain Asinius, qui lui avoit escamoté la sienne dans un repas; il le menace de le diffamer par quelqu'une de ses poësies, s'il ne la lui renvoie au plutôt. Martial dit à

(1) *Hist. nat. l.* 33. *c.* 11.

(2) La Livre Romaine n'étoit que de douze onces, comme elle l'est encore aujourd'hui, et six mille sesterces faisoient environ 750 livres monnoie de France; cent mille sesterces valoient 12500 livres.

peu près la même chose d'Hermogene, homme connu pour de pareils tours. « Personne des » convives, dit-il, n'avoit apporté de serviette, » parce que chacun craignoit les ongles crochus » d'Hermogene: Hermogene ne s'en retourna » pas pour cela les mains vuides; il trouva le » secret d'emporter la nappe. »

Quand on alloit manger chez quelqu'un, on faisoit apporter sa serviette par un esclave, qui avoit soin de la remporter: mais elle ne retournoit pas vuide; on y mettoit quelques pièces du souper; on pouvoit même, au milieu du repas, en envoyer à sa femme, à un parent, à un voisin ou à un ami, sans que cela parut extraordinaire: c'est ce qu'on appeloit *partes mittere* ou *de mensa mittere*.

Les repas commençoient toujours par des libations; elles consistoient à verser un peu de vin sur la table, en l'honneur des Dieux; elles étoient accompagnées de quelques prières; c'étoit la coutume de l'antiquité la plus reculée, comme on le voit dans Homere et dans Virgile; on les réitéroit de même à la fin du repas.

Ils plaçoient sur la table de petits simulacres à côté desquels ils mettoient la salière; ils croyoient par-là, consacrer leurs tables. Ils regardoient le sel comme une chose sacrée. Si on

on l'oublioit, ou s'il arrivoit de renverser la salière, la table étoit profanée et on se croyoit menacé de quelque malheur; superstition qui a passé des Grecs aux Romains, et que bien des gens ont encore, ainsi que celle de craindre de se trouver au nombre de treize à table (1).

S'ils faisoient un serment, ils touchoient la table en place d'autel; ils la respectoient et la révéroient à cause de la présence de leurs Dieux, et parce qu'elle servoit à exercer l'hospitalité et à cultiver l'amitié. Toute querelle et toute animosité devoient être bannies des repas, et tout acte de violence, commis à table, auroit été regardé comme un sacrilège.

Après qu'on avoit satisfait aux devoirs de la religion, on créoit un Roi du festin, dans les assemblées même les plus sages. Caton le censeur, dans le livre *De Senecte* dit, que tout vieux qu'il est, il est ravi de se trouver à ces fêtes, où l'on s'anime les uns les autres; où le Roi du repas tient tout le monde en

(1) Outre les Dieux Pénates, ils plaçoient sur la table, Hercule, Mercure et le Dieu Génie. Ils regardoient ces Dieux comme les présidens nés de la table; *Genii mensæ præsides*: on les appeloit *Epitrapetii*, c'est à dire Dieux de la table, et c'étoit pour eux surtout qu'on faisoit des libations.

haleine, et où chacun est obligé de payer de sa personne. Plutarque fait un long détail des qualités que doit avoir ce magistrat, et des écueils qu'il doit le plus éviter. On l'élisoit, pour l'ordinaire, par le sort du dez; quelquefois aussi, par le choix des convives. Il donnoit des loix et prescrivoit, sous de certaines peines, ce que chacun devoit faire, soit qu'il s'agît de boire, de chanter, de haranguer, ou de divertir et d'amuser la compagnie par quelqu'autre talent. Quelquefois, il obligeoit de boire autant de coups qu'il y avoit de lettres dans le nom de la personne dont on portoit la santé. Si quelqu'un venoit à manquer à ces loix, il étoit condamné à boire un coup de plus. Ciceron dit, que Verres, qui avoit foulé aux pieds toutes les loix du peuple Romain, obéissoit ponctuellement à celles de la table.

Les repas étoient pour l'ordinaire à trois services, en y comprenant le dessert. Ils commençoient par des œufs frais, et finissoient par des fruits; de là cette expression proverbiale, *ab ovo usque ad mala*, pour dire, depuis le commencement du repas jusqu'à la fin. Ces œufs étoient ordinairement colorés; et il y a apparence, que c'est de

là, que nos œufs de Pâques ont tiré leur origine.

On servoit les viandes, non pas toujours chaque plat séparément, comme le marque Horace dans la description du repas de Nasidienus, mais souvent plusieurs plats ensemble sur une table portative. Servius, dans son Commentaire sur Virgile, assure qu'on apportoit les tables toutes garnies. Athenée est d'accord avec Servius; on apportoit, dit-il, et on remportoit les tables. Martial parle aussi de ces tables ambulantes, et ne les approuve point. Souvent les viandes n'étoient pas servies dans un plat, qui étoit commun à tous; chacun avoit sa portion devant lui, et, quelquefois même, sa table séparée. C'étoit le maître de la maison, qui faisoit les parts, ou l'officier destiné à cette fonction, et il observoit toute l'égalité possible dans cette distribution.

Les mets que les Romains aimoient le plus, étoient entr'autres le poisson, les huîtres, le sanglier qu'on servoit souvent tout entier, les grues de Malthe, les paons, les grives, les rossignols etc. De tous ces mets, le plus somptueux étoit un sanglier farci de pièces de gibier et de volaille. On nommoit ce plat

Sanglier à la Troyenne, par allusion au cheval de Troye. Cette comparaison paroît d'autant plus juste, que ces friandises, cachées dans le ventre de cet animal, étoient autant d'ennemis qu'on introduisoit dans la place, et qui devoient lui être funestes: *plus gulâ quàm gladius*, dit le proverbe latin; la gourmandise est plus meurtrière que l'épée.

Quelquefois ils avoient des mets propres à nous blesser l'imagination. Ils mangeoient, comme un morceau friand, des rats d'eau et certains vers blancs, courts et épais, que l'on trouve dans le vieux bois; ils prenoient soin de les engraisser, et les servoient dans leurs meilleurs repas. Un goût plus raisonnable, c'est celui qu'ils avoient pour les oies; on en mangeoit beaucoup à Rome, et c'étoit une des volailles les plus estimées.

Un auteur moderne paroît surpris (1), de ce que les Romains ne se faisoient pas scrupule d'en manger, à cause de la vénération particuliere qu'ils avoient pour les oies, parce qu'elles sauverent autrefois le Capitole. Lorsque les Gaulois voulurent le surprendre, ils n'avoient été découverts, ni par les senti-

(1) De la Mare, *dans son Traité de police.*

nelles, ni par les chiens qu'on lâchoit la nuit; mais ils furent trahis par le cri et le battement d'aîles des oies sacrées qu'on gardoit dans le temple de Junon. M. Manlius, éveillé le premier, sonna l'allarme, courut à la muraille et renversa un Gaulois qui embrassoit déjà les créneaux. Sa chute entraîna ceux qui le suivoient; la troupe qui l'accompagnoit acheva, à coups de pierres et de traits, de précipiter les autres.

En reconnoissance de ce bon office, les Romains ordonnerent, qu'il y auroit toujours un certain nombre d'oies entretenues dans le Capitole aux dépens du public. Le premier soin des Censeurs, lorsqu'ils entroient en charge, étoient de pourvoir à leur nourriture. La superstion fut poussée jusqu'à offrir des sacrifices à ces oiseaux tutélaires. Chaque année on portoit en procession une oie sur un brancard richement orné, et en même temps un chien attaché à une potence; cérémonie qui se pratiquoit encore du temps des empereurs Nerva et Trajan. Comment donc pouvoit-on se permettre à Rome de manger un animal qu'on avoit en vénération, et auquel on rendoit un culte religieux?

Pour concilier la conduite des Romains avec

leurs principes, on a supposé que leur vénération pour les oies, ne s'étendoit pas sur toute l'espèce en général, mais qu'elle ne regardoit que celles dont la race s'étoit perpétuée au Capitole. On se gardoit bien d'en manger de cette race respectable ; c'eût été un sacrilège : mais pour les autres, on croioit pouvoir les tuer et les embrocher sans scrupule. D'autres, sans recourir à cette distinction, ont dit qu'apparemment la reconnoissance pour les oies se ralentit chez les Romains avec le temps et que le bienfait fut totalement oublié. Ce qu'il y a de certain, c'est que longtemps avant Pline on mangeoit beaucoup d'oies à Rome.

J'ai dit que les repas des Romains étoient à trois services. Le premier étoit composé d'œufs frais, d'asperges, d'olives, d'huîtres, de salades etc. Ainsi que nous, ils cuisoient peu les asperges ; nous apprenons cette petite particularité, d'un mot familier à Auguste : quand cet empereur vouloit recommander qu'on expédiât une affaire « il faut disoit-il, n'y mettre » pas plus de temps, qu'à cuire une asperge, » *asparago citiùs.* »

Le second service comprenoit les ragoûts et les rôtis, parmi lesquels on entremêloit toujours quelques plats de poissons ; mets favori

des Romains, et sans lequel ils n'auroient pas cru faire bonne chère.

On servoit au troisieme, les fruits cruds et confits, et toutes ces friandises que les Latins appeloient *Dulciaria*, *Bellaria*. La coutume étoit de le servir sur une autre table; aussi Virgile l'appelle-t-il, *mensœ grata dona secondœ*.

Les esclaves qui servoient à table étoient lestement vêtus, et ceints de serviettes; ils étoient suivis d'un écuyer tranchant. Ceux qui étoient préposés au buffet avoient soin du vin, de l'eau chaude et froide, des vases, des coupes; d'autres étoient chargés de l'arrangement des plats; d'autres balayoient ce qui tomboit de la table, et la nettoyoient à chaque service; enfin, il y en avoit qui donnoient du frais avec de grands évantails de plume et qui chassoient les mouches.

Dans les fêtes, la salle à manger étoit semée de lys et de roses; les convives et les esclaves même avoient des couronnes de fleurs ou de lierre, auxquelles on attribuoit la vertu d'empêcher, par leur fraîcheur, l'effet des vapeurs du vin (1).

(1) Les Romains avoient pris cette coutume des Grecs, qui la tenoient des Orientaux. C'est à ces couronnes, à ce qu'il paroit, qu'Isaie fait allusion, lors-

Si l'on servoit un poisson ou quelque oiseau rare, on l'apportoit au son des flûtes, des hautsbois et on le recevoit avec des battemens de mains et des acclamations. Macrobe cite une lettre de Sammonicus Serenus, qui complimente l'empereur Severe sur les honneurs qu'il avoit rendus à un esturgeon, et particulièrement sur le rétablissement de cette coutume.

On bûvoit les couronnes, c'est-à-dire, le vin dans lequel les couronnes, qu'on ôtoit de la tête, avoient été trempées. Pendant les préparatifs de la bataille d'Actium, Antoine, par une de ces vicissitudes que produisent souvent les passions violentes, soupçonna Cleopatre du noir dessein de le faire périr par le poison; c'est par cette raison que, lorsqu'il mangeoit avec elle, il vouloit qu'on fît l'essai de ce que l'on servoit. Cleopatre se joua de ses

---

qu'annonçant à ceux d'Ephraïm, c'est à dire au royaume des dix tribus, et au royaume de Juda, qu'ils seroient livrés à leurs ennemis, à cause de leur fierté, de leurs dissolutions et de leurs idolatries, leur dit, ch. 28. v. 1. 3. « Malheur à la couronne d'orgueil, aux » ivrognes d'Ephraïm! l'ornement de sa gloire n'est » qu'une fleur qui tombe; ceux du haut de la vallée » grasse sont étourdis de vin. La couronne de fierté et » les ivrognes d'Ephraïm seront foulés aux pieds. »

frayeurs et de ses précautions. Dans un repas elle mit sur sa tête une couronne, dont les fleurs étoient empoisonnées par les extrémités: elle invite Antoine à boire les couronnes ; il y consent. Il prend celle de Cleopatre, la met en pièces, et la jette dans sa coupe ; déjà il la portoit à sa bouche, lorsque la Reine, lui saisissant le bras, lui dit, « connoissez celle » contre laquelle vous vous précautionnez, » en ordonnant l'essai de ce que vous devez » manger et boire. Si je pouvois vivre sans » vous, Seigneur, manquerois-je d'occasion ou » de moyens ? « En même temps elle fit amener un criminel, qui par son ordre, but la coupe d'Antoine, et ce malheureux expira sur le champ.

Dans les beaux jours de la République, les repas étoient préparés avec soin, mais sans art et sans délicatesse. La gaieté, la liberté, une conversation aimable en faisoient le principal assaisonnement. Caton le censeur, tout austère qu'il étoit ailleurs, se déridoit à table; il savoit bon gré, disoit-il, à la vieillesse, qui, en diminuant en lui le besoin du boire et du manger, l'en dédommageoit par le goût et le plaisir de la conversation.

Quand il étoit à sa campagne, il prioit tous

les jours à souper quelques uns de ses amis; il s'y égayoit avec eux. Sa longue expérience dans le monde rendoit son entretien également utile aux personnes de son âge et aux jeunes gens; tous l'écoutoient avec plaisir. Persuadé que la table entretenoit l'amitié, à la sienne, les propos les plus ordinaires étoient les éloges des citoyens illustres: il ne souffroit pas qu'on parlât des autres, ni en bien ni en mal; il étoit attentif et adroit à en détourner l'occasion.

C'est ainsi que, par le secours de la conversation, les anciens rendoient utiles les plaisirs de la table et qu'ils corrigeoient ce que la licence n'amene que trop souvent dans les repas. Horace conservoit encore ce goût et en sentoit tout le prix. « Soirées charmantes, » soupers des Dieux, dit-il (1), où je mange » sans façon avec mes amis et avec mes gens; » exempt des loix tyranniques, qui règnent » dans les repas, chacun boit comme bon lui » semble; nos conversations ne roulent ni sur » les campagnes, ni sur les maisons d'autrui, » ni sur la façon de danser de Lepos; mais » sur ce qu'il importe de connoître. Nous dis-

(1) *Sat. l. 2. Sat. 6.*

» cutons, si c'est dans la vertu ou dans les » richesses que consiste le vrai bonheur; si c'est » l'honneur ou l'intérêt qui fait les vrais amis; » quelle est la nature du souverain bien, et en » quoi consiste sa perfection. »

Mais le luxe de l'Asie, qui passa jusqu'à Rome, ne tarda pas d'infecter les tables. La somptuosité, la délicatesse, la profusion, tout fut porté aux derniers excès. Le cuisinier qui, anciennement, étoit le plus vil de tous les esclaves, devint l'officier de la maison le plus nécessaire; ce qui n'étoit d'abord qu'un ministère bas et méprisable, fut un art difficile et important. On mettoit, dit Pline (1), à acheter un cuisinier, un prix qui auroit suffi autrefois pour la dépense d'un triomphe; on achetoit un poisson aussi cher qu'un cuisinier; on n'estimoit aucun mortel à l'égal de l'esclave le plus habile dans l'art de ruiner son maître.

En vain porta-t-on des loix pour arrêter tous ces excès. Telles furent les loix *Orchia*, *Fannia*, *Didia*, *Licinia*, etc. La premiere fixoit seulement le nombre des convives; celles-ci allerent jusqu'à la racine du mal, en bornant la dépense, et en condamnant également le

(1) *Hist. Nat. l. 9. cap.* 17.

maître de la maison et les convives. Ces loix furent suivies de quelques autres. Jules Cesar les renouvela et veilla sur leur observation, jusqu'à faire visiter les marchés, pour empêcher que l'on n'y exposât en vente aucune espèce de viandes prohibées, chair ou poisson; quelquefois même, sur des avis qui lui avoient été donnés, des licteurs et des soldats alloient par son ordre, dans les maisons des particuliers enlever de dessus les tables les mets déjà préparés et servis: mais le luxe, plus fort que toutes les loix, rompit toujours les barrières qu'on s'efforçoit de lui opposer. Auguste tâcha d'en réprimer les excès par une nouvelle loi, qui fixa la dépense des repas pour les jours ordinaires à deux cens sesterces, vingt cinq livres; pour les jours de fêtes à trois cens, trente sept livres dix sols; pour un jour de nôces, à mille cent vingt cinq livres.

Cette loi accordoit quelque chose au temps et étoit moins sévere que les autres; encore ne put-elle pas subsister. Aulu-Gelle cite une ordonnance d'Auguste ou de Tibere, qui étendoit jusqu'à deux mille sesterces, deux cens cinquante livres, la dépense qu'il seroit permis de faire dans les repas. Les premiers citoyens qui auroient dû donner l'exemple, fouloient

aux pieds les loix somptuaires. Lors même que, dans les repas publics, on étoit obligé d'en garder la lettre, la délicatesse et la gourmandise trouvoient l'art de se dédommager; c'est ce que Ciceron nous apprend, dans une lettre à Gallus, où il raconte ingénuement ce qui lui étoit arrivé au repas donné par Lentulus Spinther, à l'occasion de la promotion de son fils à la dignité d'Augure. « Les loix somptuaires, » dit-il, qui devoient introduire la frugalité, » m'ont fait un très grand tort. Comme ces » loix, séveres sur le reste, laissent une pleine » liberté pour ce qui regarde les légumes et » tous les fruits de la terre, nos voluptueux » font apprêter si délicatement des mousserons, » des racines et toutes sortes d'herbages, que » j'en ai été la dupe; mon intempérance a été » punie par une indisposition considérable: » ainsi, moi qui m'abstiens sans peine d'huî» tres et de murènes, j'ai été pris par la bette » et par la mauve: me voilà bien averti; je » m'en donnerai de garde une autre fois. «

Le mal alla toujours en croissant. La gourmandise fut poussée au point, dit un historien, que la terre et la mer suffisoient à peine pour servir les tables. On en vint à cette perversité de goût, de n'estimer les mets que par leur

prix et par leur rareté. Horace fait ce reproche aux voluptueux de son temps (1). « Prévenus pour tout ce qu'il y a de vain et de superflu, je n'obtiendrai jamais de vous que si l'on vous sert un paon; vous n'en mangiez plutôt que du poulet, parce que le paon est une volaille rare et chere, et que, par ses plumes, il étale à nos yeux un spectacle brillant: mais mangez-vous de ses plumes, que vous trouvez si belles? et quand il est cuit, conserve-t-il la même beauté? La chair de poulet vaut la chair de paon: la différence ne consiste que dans la figure; c'est elle qui vous séduit (2). Quand on vous sert un loup marin, à quoi reconnoissez-vous s'il a été pêché dans la haute mer ou au milieu du Tibre,

(1) *Sat.* 2. *l.* 2.

(2) Q. Hortensius l'orateur, fut le premier, qui apprit aux Romains à manger des paons, dans un repas qu'il donna lorsqu'il fut créé Augure. Ils devinrent si fort à la mode, qu'on ne crut plus pouvoir donner à manger sans en servir; c'est pourquoi Ciceron, dans une de ses lettres, écrit à Pætus, qu'il a osé donner à souper à Hirtius sans paon; *sed vide audaciam, etiam Hirtio cœnam dedi sine pavone.* Un certain Cn. Anfidius Lucro, ayant trouvé la manière de les engraisser, gagnoit tous les ans à ce trafic, soixante mille sesterces, 7500 liv. environ. Un troupeau de cent paons rappor-

» s'il a été pris entre deux courans, ou à l'embouchure du fleuve? Insensés! vous admirez un surmulet de trois livres, qu'il faut que vous mettiez en morceaux pour le manger; d'où vient donc que vous méprisez de gros loups marins? C'est parce que la nature les a faits fort grands, et les surmulets fort petits (1). »

Il y a plus: on s'efforçoit, en prenant d'un vin léger et fade, à décharger l'estomac pour réveiller l'appétit. Tous les jours, dit Suetone, il falloit emporter Claude de table; il mangeoit et bûvoit sans aucune discrétion. Pendant qu'il dormoit sur le dos et la bouche ouverte, on lui inséroit une plume dans le gosier, pour l'aider à vomir. Vitellius, qui faisoit régulierement ses quatre repas par jour, déchargeoit son estomac par le vomissement, afin qu'il pût réitérer perpétuellement ses fonctions. Quelle

toit à son maître, suivant Varron, près de 3000 de nos livres par an. On les vendoit jusqu'à 14 ou 15 livres, et leurs œufs 28 ou 30 sols.

(1) La délicatesse des Romains ne se bornoit pas à discerner, si le loup marin avoit été pris dans le Tibre, ou ailleurs: ils n'en vouloient que de petits, et de grands surmulets. Asinius Celer paya un surmulet de deux liv. 525 de nos livres environ.

honte! « ils vomissent, dit Seneque, et ils ne » se donnent pas le temps de digérer les vian» des qu'ils font venir à grands frais du bout » du monde! «

Quelquefois il ne faut qu'un homme pour pervertir toute une nation, comme l'a dit le même philosophe du fameux Apicius qui, s'étant donné pour maître dans la science de la bonne chère, vint à bout de corrompre tout son siècle (1).

La profusion régnoit, dans ces repas, autant que la délicatesse. Suetone rapporte (2) que L. Vitellius servit à l'empereur son frère, deux mille poissons et sept mille oiseaux des plus rares. Plutarque en parlant des excès

(1) Il y a eu trois Apicius à Rome renommés pour leur gourmandise; le premier vivoit du temps de la République; le second sous Auguste et Tibere; le dernier sous Trajan. Le plus fameux est le second : c'est de lui que Seneque parle. Il avoit tenu, pour ainsi dire, école de friandise. Il se ruina par ses débauches; il mangea cent millions de sesterces, douze millions cinq cens mille livres. Se voyant fort endetté, il voulut enfin compter avec lui-même : il trouva que ses dettes payées, il ne lui resteroit plus que dix millions de sesterces, douze cens cinquante mille livres: il crut que c'étoit être réduit à mourir de faim, et il préféra de finir par le poison.

(2) *In vit. Vitellii.*

d'Antoine

d'Antoine à Alexandrie, dit (1), qu'un jeune grec ayant été invité par un des chefs de cuisine d'Antoine, à venir voir les apprêts d'un des soupers, étonné de trouver huit sangliers à la broche, il en conclut que le repas devoit être très nombreux. Il se trompoit; mais chez Antoine, il falloit qu'environ l'heure du souper, il y eût toujours différens repas magnifiques prêts à être servis, afin qu'au moment qu'il lui plairoit de se mettre à table, il trouvât les viandes les plus exquises cuites à propos.

Héliogabale se faisoit servir des ragoûts de foies de surmulets, de cervelles de grives et d'oiseaux étrangers, de têtes de perroquets et de faisans, de langues de paons et de rossignols. Doit-on s'en étonner? Il nourrissoit ses chiens de foies d'oies et les lions de sa ménagerie de perroquets et de faisans. Jamais il ne dépensa pour son souper moins de cent mille sesterces, douze mille cinq cens livres environ; souvent le triple. La cherté et la difficulté étoient pour lui un assaisonnement, et il aimoit qu'on lui grossît le prix des viandes, disant que ce surhaussement lui aiguisoit l'appétit. Il faisoit souvent jetter par les fenêtres des mêmes mets que l'on servoit sur sa table, en égale quantité.

(1) Plut. *in Ant.*

Quelle différence des anciens qui se nourrissoient des mêmes mets dont ils nourrissoient leurs esclaves, qui trouvoient dans leur jardin et dans leur basse cour de quoi régaler leurs amis dans les plus grandes fêtes, et de ces hommes dissolus et prodigues, dont Rome fournit tant d'exemples dans les siècles corrompus, qui, après avoir épuisé les mers et les forêts voisines, alloient chercher dans les provinces les plus éloignées, de quoi couvrir leurs tables pour un repas ordinaire!

Aussi longtemps que les Romains surent se borner aux besoins et aux commodités de la vie, ils ne firent usage que de vaisselle de terre ou de bois. La simplicité étoit alors tellement en honneur, que les censeurs, l'an de Rome 477, exclurent du sénat P. Cornélius Rufinus, parce qu'il possédoit en vaisselle d'argent, un peu plus de quinze marcs. Il avoit été deux fois consul, et une fois dictateur. Heureux siècle, disoit à ce sujet Caton d'Utique, où quelque légere vaisselle étoit regardée comme un luxe digne de la répréhension du censeur! Cependant, malgré la sévérité des loix, elle devint aussi commune qu'elle avoit été rare: on fit même de la vaisselle d'or.

Sylla avoit des plats d'argent, qui pesoient

deux cens marcs. Pline observe qu'on en avoit trouvé à Rome plus de cinquante de ce poids. Un certain Drusillanus Rotundus (1), affranchi de Claude, en fit faire un de cinq cens livres pesant, qu'on servoit au milieu de huit autres de cinquante livres chacun, rangés sur une machine faite pour les servir tous ensemble.

Vitellius fit faire, pour un seul mets, un plat d'argent, d'une si prodigieuse grandeur, qu'il le nomma lui-même le bouclier de Minerve, *Clypeum Minervæ*, et il fallut, pour le mettre sur le feu, construire un fourneau exprès. Dans un repas qu'il donna pour la dédicace de ce plat extraordinaire, il le fit remplir uniquement de foies d'un certain poisson très rare, nommé *Scarrus*, de cervelles de paons et de faisans, de langues d'oiseaux à plumage rouge, que les anciens appeloient *Phœnicopteri*, et de laitances de murènes, qu'on pêchoit dans la mer Carpathienne, entre les îles de Crete et de Rhodes, ou à l'extrémité des côtes d'Espagne. Ce plat fut conservé comme un monument remarquable, jusqu'au temps d'Adrien, qui le fit fondre; car après Vitellius, on ne voit plus que cette mode extravagante ait été conservée.

(1) *Hist. Nat. l.* 33. 11.

Vespasien qui lui succéda, proscrivit pour un temps, le luxe par son exemple. Gardant dans toute sa conduite, la simplicité des anciens, il vivoit familièrement avec les Sénateurs ; il les invitoit à sa table et mangeoit chez eux. Il conservoit certains meubles de famille, et une métairie dans l'état où son ayeule les avoit laissés. Aux jours de fêtes, il bûvoit dans une petite tasse d'argent, qui lui avoit appartenu: cette ayeule l'avoit élevé, et il a toujours chéri sa mémoire.

Sous un empereur ami de la simplicité et de la modestie, les particuliers n'oserent pas donner dans de folles dépenses. La déférence pour le prince, et l'envie de lui plaire en l'imitant, dit Tacite, firent plus d'effet, que la crainte des peines dont menaçoit la sévérité des loix. Aussi par son exemple (1), réforma-t-il en peu de temps, les désordres que causoit le luxe ; vice invétéré, plus fort que toutes les loix, et sans remède sous les règnes précédens.

Cette réforme subsistoit encore sous Trajan; il l'observoit lui-même, et avoit toujours à sa table, quelques uns des premiers et des plus vertueux citoyens. On n'y admiroit point la

(1) *Annal.* 3. 55.

vaisselle d'or et d'argent, ni la variété des mets et la finesse des ragoûts : c'étoit une gaieté aimable, des propos familiers, quelquefois sur des matières de littérature. Frugal et modeste, son exemple servoit de règle, et son économie seule suffisoit aux dépenses que lui occasionnoit son inclination à soulager les peuples et à les combler de ses bienfaits.

» Telle est, dit Pline (1), la force de l'exem-
» ple du souverain : nous sommes une cire mol-
» le entre ses mains ; nous le suivons partout
» où il nous mene ; car nous voulons mériter
» son affection et son estime : c'est de quoi ne
» peuvent se flatter ceux qui ne lui ressemblent
» pas. En effet, la vertu ou le vice récom-
» pensés, font les bons ou les méchans. Peu
» d'hommes ont l'ame assez élevée pour aimer
» le bien en lui-même : le grand nombre est
» de ceux qui, voyant la paresse et la débau-
» che emporter les honneurs dus à la sagesse
» et à la conduite, veulent parvenir par les
» voies qui réussissent, et imitent les vices ho-
» norés : mais lorsque la vertu attire les regards
» du souverain et procure les graces, son éclat
» naturel, secondé par les récompenses, re-
» prend ses droits sur les cœurs. «

(1) *Pan.* 45.

L'usage des Romains étoit d'avoir l'eau et le vin dans de grands vases: ils en avoient de petits appelés *Cyathus*, avec lesquels ils puisoient dans les grands. C'étoit une espèce de gobelet, contenant une once et demie de liqueur. Ils avoient aussi des verres. Pline dit (1), que sous l'empire de Neron, l'on commença à faire des vases et des coupes de verre imitant le cristal. Ces vases qu'on tiroit d'Egypte, surtout de la ville d'Alexandrie, étoient très estimés et fort chers (2).

La manière de puiser la boisson, et de la verser dans le *cyathus*, paroît avoir été empruntée des Grecs; ceux-ci employoient un vase de figure ronde, large et profond, appelé *Crater*, dans lequel ils mettoient la boisson

(1) *Hist. Nat. l.* 36. *c.* 26.

(2) L'usage du verre suivant Pline, liv. 36. ch. 26. est très ancien. L'invention en est due au hazard. Des marchands de nitre traversant la Phenicie, voulant faire cuire leurs viandes sur les bords du fleuve Belus, et ne trouvant point de pierres pour élever leurs trépieds, s'aviserent d'y mettre des morceaux de nitre. La matière s'embrâsa, s'incorpora avec le sable, et forma de petits ruisseaux d'une liqueur transparente qui, s'étant figée, donna la premiere idée de faire le verre. On prétend que cette découverte se fit environ mille ans avant la naissance de J. C.

destinée au repas: c'étoit un bassin, ou plutôt une cuvette; ils s'en servoient pour faire un mélange de vin et d'eau. Le vin, ainsi mêlé, on le versoit avec une grande cuiller dans des coupes, qui répondoient au *cyathus* des Romains.

Ce mélange étoit pratiqué par les anciens dans tous les pays, où les vins étoient forts et fumeux: ce n'étoit pas toujours par des vues de sobriété et de santé. Dans les repas de plaisir, il falloit absolument tremper son vin; la coutume en est due aux Orientaux, qui avoient commencé à mêler leur vin avec l'eau dans leurs festins.

Pline prétend (1), que les libations instituées par Romulus, et la défense faite par Numa d'honorer les morts, en versant du vin sur leur bûcher, prouvoient que les vignes étoient alors encore fort rares en Italie. Elles s'y multiplierent dans les siècles suivans. Il y a toute apparence, qu'elles y furent apportées de la Grèce.

Ce furent les vins d'Italie, qui, déjà du temps de Camille, y attirerent de nouveau les Gaulois. L'agrément de cette liqueur, plaisir

(1) *Hist. Nat. lib.* 14. *cap.* 22.

nouveau pour eux, fut l'attrait qui leur fit quitter leur patrie. On sait que, l'an 634 de Rome, sous le consulat de Lucius Opimius, on recueillit du vin en quantité et excellent. Le seul territoire de Capoue fournissoit les vins de Cales, de Formies, de Cecubes, de Falerne, de Massique etc.

Celui de Falerne étoit le plus recherché: il avoit beaucoup d'âpreté et de force, et n'étoit potable qu'après dix ans de garde au moins. Pour l'adoucir, on le mêloit avec du miel ou avec du vin de Chio: mais le règne de ces vins ne fut pas long. Dans moins d'un siècle ils tomberent à cause de la négligence et de l'avidité des vignerons qui, séduits par l'appât du gain, ne penserent qu'à l'abondance sans s'embarasser de la qualité. C'est ce qui fit si considérablement augmenter les vignes en Italie, et négliger au contraire le peu de terres labourables qui restoient.

Pour diminuer les vignes, Domitien ordonna (1) qu'on réduiroit celles des provinces à la moitié, et il défendit toute nouvelle plantation dans l'Italie. Suetone dit qu'il ne persista pas à exiger l'exécution de son édit, et il

(1) *In vit. Domit. lib.* 14.

paroît, par Philostrate, qu'il en dispensa l'Asie. On crut qu'il le révoqua, parce qu'on avoit semé des billets qui, faisant allusion à la mort violente dont il devoit périr, portoient en deux vers grecs, que, quoiqu'il fît, il resteroit encore assez de vin pour le sacrifice, où l'on immoleroit l'empereur.

Plusieurs Auteurs cependant prétendent, que l'édit de Domitien a subsisté dans la plus grande partie de l'Occident, jusques à Probus. A l'exemple d'Annibal qui avoit fait planter dans l'Afrique des oliviers par ses soldats, de peur que l'oisiveté ne les portât à des séditions, cet empereur, après plusieurs guerres, employa les siens à planter des vignes sur les collines des Gaules, de la Pannonie et de la Mesie, et les donna ensuite à cultiver aux habitans. Il permit en même temps aux Gaulois, aux Espagnols, et aux Pannoniens d'en planter autant qu'ils voudroient; ensorte qu'on peut dire, que c'est à Probus, que la France, l'Espagne, et la Hongrie doivent leurs vignobles (1).

(1) Je dois ajouter que la coutume ancienne dans l'Italie, et elle s'observe encore dans l'Ombrie, étoit d'attacher les vignes à des arbres, et surtout à des peupliers, jusqu'au haut desquels elles portoient leurs bran-

Dans les premiers temps, il n'étoit pas permis aux jeunes gens de boire du vin avant l'âge de trente ans. L'usage en étoit interdit aux femmes; il étoit permis à leurs proches de les embrasser, afin de sentir si elles en avoient bu; et en ce cas, leurs maris ou leurs parens avoient droit de les punir.

Mais aussitôt que les Romains eurent du vin en abondance, on vit diparoître chez eux cette ancienne frugalité. Pline parle de bûveurs (1) qui, après avoir cuvé leur vin, recommençoient à en boire coup sur coup, et qui, pour faire parade de leur force, l'avaloient avec tant d'avidité qu'ils étoient obligés de le rendre sur le champ; ce qu'ils réitéroient plusieurs fois dans la même séance.

De ce nombre étoit Marc Antoine qui avoit publié un livre sur les triomphes de son ivro-

ches. De cette coutume naissent ces trois expressions qu'on trouve dans Horace, tirées de la même métaphore : il dit qu'on marie les arbres aux vignes : *aut adultâ vitium propagine, altas maritat populos.* Il appelle veufs ces mêmes arbres, quand ils n'en ont plus; *et vitem viduas ducit ad arbores.* Enfin il donne le nom de célibataire à ceux auxquels on n'en joint jamais; *platanusque cœlebs evincet ulmos*. Epod. 2. Od. 5. liv. 4. Od. 15. liv. 2.

(2) *Hist. nat. lib. 14. cap. 22.*

gnerie et le jeune Ciceron, qui se rendit fameux par la quantité de vin qu'il avaloit d'un seul trait, comme s'il eut entrepris, dit Pline, de ravir à Marc Antoine, le meurtier de son père, la gloire d'être le plus grand ivrogne de l'empire Romain.

Les femmes mêmes se livrerent sans retenue à ces excès : « Leur complexion sensible et » délicate, dit Seneque, n'a point changé ; » mais leurs mœurs. Elles se piquent de porter les excès du vin aussi loin que les hommes les plus robustes ; elles passent, comme » eux, des nuits entières à table, et tenant à » la main une coupe pleine de vin, elles font » gloire de les défier, et même de les surpasser. (1) »

Malgré la quantité des vins d'Italie, les Romains recherchoient les vins de Grèce, surtout de Chio ; ils étoient d'un si grand prix que, dans les meilleurs repas, on n'en bûvoit qu'un verre à la fin.

On ne tarda pas à le prodiguer. Lucullus, de retour d'Asie, dans un repas qu'il donna à tout le peuple, à l'occasion de son triomphe, distribua plus de cent mille barils de vin grec. Cesar, célébrant quatre différens triomphes,

(1) *Epist.* 95.

dans le cours d'un même mois, indépendamment des largesses qu'il fit au peuple en bled, en huile et en argent, lui donna encore un repas, où vingt deux mille tables furent servies dans les rues avec profusion, et abreuvées de vins de Falerne et de Chio.

Outre le vin, les Romains avoient encore d'autres liqueurs. Pline observe qu'on connoissoit déjà à Rome près de deux cens boissons vineuses; il parle d'une espèce de bierre qu'on préparoit, en faisant fermenter dans de l'eau, différentes sortes de grains. « Voyez, dit il, » combien le plaisir est industrieux: on a poussé la débauche jusqu'à essayer de quelle manière l'eau pouvoit produire les mêmes effets » que le vin (1). «

Ils avoient aussi des vins mixtionnés de miel, de mastic, d'absinthe, de safran, de myrrhe, etc. Celui qu'on appeloit *Vinum myrrhatum*, parce que la myrrhe y dominoit, étoit le plus goûté.

Leur coutume de garder des vins pendant un très long temps est connue. On avoit au siècle de Pline l'ancien, des vins recueillis sous le consulat de L. Opimius. On appeloit ces vins par excellence, *Vinum opimianum*. Gar-

(1) *Hist. nat. lib.* 14. *cap.* 22.

dès près de deux siècles, ils avoient pris la consistance du miel et un grand goût d'amertume, qu'on ne pouvoit tempérer qu'à force d'eau. On ne les employoit, pour la plûpart, qu'à donner de la qualité aux autres vins, avec lesquels on les mélangeoit en petite dose. Le prix en étoit devenu excessif (1).

Ils conservoient leurs vins dans des vases semblables à peu près à des urnes qu'ils bouchoient avec du mastic et de la poix, en observant de ne les pas trop remplir, afin que le vin ne rompît pas le vaisseau; ils marquoient dessus l'année du consulat sous lequel il avoit été recueilli, pour en savoir l'âge.

Ces vases étoient de différentes grandeurs. Il y en avoit qui contenoient la charge d'un charriot. Ils les rangeoit les uns sur les autres dans la cave; ils en pendoient aux murailles; ils en mettoient en terre ou dans des massifs de maçonnerie; ils en plaçoient aussi dans le grenier, parce qu'ils prétendoient que l'air contribuoit à garder le vin plus longtemps. Ils se servoient d'outres pour le transporter, ignorant l'usage des tonneaux. On croit que

(1) Le P. Hardouin déduit du texte de Pline, *liv.* 14. *chap.* 4 qu'une once de ce vin se vendoit environ quatre vingt seize livres.

c'est aux Gaulois qui habitoient le long du Pô, que nous devons cette invention utile.

On vendangeoit pour l'ordinaire au mois de Septembre ; c'étoit un temps de joie et de plaisir. On y célébroit la fête des *Vinalia*, dans laquelle on offroit à Jupiter des libations des premiers vins nouveaux. Les vendanges se faisoient à peu près comme les nôtres; on trioit les raisins et on les fouloit. Le jus couloit dans un grand vase appelé *Lacus*; après quoi on portoit le marc sous le pressoir; on en tiroit le meilleur suc qu'on joignoit au moût. Les grappes de rebut se jettoient avec le marc dans de l'eau, pour en faire la boisson des esclaves et des ouvriers. On passoit ensuite le vin au travers de certains sacs ou panniers de joncs, pour le rendre moins violent et le faire mûrir plutôt (1).

On couloit encore le vin à table avec des passoires. Pour le rafraîchir on y mettoit des morceaux de glace et de neige (2); on en

(1) C'est ce qu'on appeloit *vinum castrare* : le vin ainsi coulé, s'appeloit *Vinum saccatum*, parce qu'on appeloit *Saccus* la toile dont on se servoit pour le couler.

(2) Ces passoires s'appeloient *Cola*, ou *Cola vinaria* ; elles étoient de cuivre ou de quelqu'autre métal. L'usage de couler le vin avoit aussi lieu dans

jettoit même dans les coupes. Pline le jeune, en invitant un de ses amis, lui marque qu'il avoit fait préparer du vin miellé, et de la neige. Auparavant la coutume étoit de boire l'eau tiéde en été comme en hiver (1).

Après le dessert, les femmes sortoient de table avec leurs enfans, lorsque le repas étoit suivi de quelque spectacle, auquel la pudeur les empêchoit de prendre part, parce que cette partie du jour ne se passoit pas toute entiere à manger et à boire.

Peu après l'établissement de la République, l'usage étoit de chanter dans les repas les louanges des grands hommes, au son de la flûte et de la lyre. Mais les Romains n'eurent pas plutôt vaincu les Asiatiques, que les

l'Orient et dans la Judée, afin de ne pas avaler les moucherons qui se trouvent dans les vases en le versant. C'est à cet usage que fait allusion le reproche de J. C. aux Scribes et aux Pharisiens, Matth. XXIII. 24. » Conducteurs aveugles, qui coulez le moucheron et » qui engloutissez le chameau. » C'étoit un proverbe contre ces gens qui, exacts jusqu'au scrupule dans les petites choses, négligent entierement les grandes.

(1.) Les anciens avoient aussi des glacières. Charès de Mitylene, dans la vie d'Alexandre le grand citée par Aulu-Gelle, Athenée, Plutarque etc, dit que c'est à ce prince qu'on doit l'invention et l'usage des glacières.

bouffons, les farceurs, les joueuses d'instrumens, les danseuses, les pantomimes devinrent à la mode, et il n'y eut de bonne fête sans tout cet appareil.

Seneque dans son traité de la vie heureuse, fait ce portrait d'un homme sensuel. « Vous » voyez un Apicius couché sur son lit couvert » de roses, contemplant la magnificence de sa » table, satisfaisant son oreille des concerts » les plus harmonieux, ses yeux des specta- » cles les plus charmans, son odorat des par- » fums les plus exquis et son palais des viandes » les plus délicates. » On introduisit même dans les repas les combats de gladiateurs ; divertissement barbare, où le sang humain versé étoit un spectacle agréable aux yeux des Romains, au milieu des festins et des plaisirs.

Lorsque les empereurs, et quelquefois les grands donnoient à manger, ils faisoient souvent tirer une loterie dont tous les billets, distribués gratis aux convives, gagnoient quelque prix. Heliogabale se plaisoit à en composer, partie de lots considérables, partie de lots de bien peu de valeur : il y en avoit de dix chameaux, de dix mouches, de dix livres d'or, de dix livres de plomb, de dix autruches, de dix œufs etc.

Les

Les loteries étoient alors des largesses. Quand les empereurs en gratifioient le peuple, ils faisoient jetter à la multitude de petites boules, sur lesquelles étoit marquée la valeur du lot ; et quiconque pouvoit en saisir, alloit se faire payer dans un bureau. Neron, au lieu de jetter de petites pièces de monnoie, pour les présens nommés *Missilia*, répandoit de l'or, de l'argent et des pierres précieuses. Les jeux qu'il donnoit étoient terminés par des loteries qui consistoient en bled, vin, étoffes, or, argent, pierreries, tableaux, esclaves, animaux, oiseaux de toute espèce, et enfin des vaisseaux, des maisons et des terres.

Dans l'intervalle des services et après le repas, on jouoit aux dez et aux osselets, déjà connus du temps de la République ; car quoique le jeu fut défendu par les loix Romaines, excepté pendant les Saturnales (1), cette

(1) On s'attachoit dans cette fête à représenter l'égalité, qui régnoit du temps de Saturne, parmi les hommes vivant sous les loix de la Nature, sans diversité de conditions. La puissance des maîtres sur leurs esclaves étoit suspendue; ils mangeoient ensemble. Les esclaves avoient la liberté de dire tout ce qu'ils vouloient. Les maîtres se plaisoient à changer d'état et d'habit avec eux. La statue de Saturne, liée de bandelettes de laine

défense n'étoit pas toujours observée, ou bien elle ne regardoit que les lieux publics et les désordres qui s'y commettoient.

Caton l'ancien croyoit que le jeu convenoit à la vieillesse ; le jurisconsulte Scœvola l'aimoit beaucoup.

Le jeu le plus ordinaire étoit à trois dez : c'étoient des cubes, comme les nôtres. On les appeloit *Tesseræ*. Celui qui amenoit le plus de points, emportoit ce qu'il y avoit sur jeu.

Le plus beau coup étoit rafle de six : on l'appeloit *Venus* : le plus mauvais étoit trois as nommés *Canes*.

Le jeu appelé *Duodena Scripta* étoit une espèce de trictrac. La table, sur laquelle on

pendant toute l'année, apparemment en mémoire de la captivité où il avoit été réduit par les Titans et par Jupiter, en étoit dégagée durant sa fête, soit pour marquer sa délivrance, soit pour représenter la liberté qui régnoit au siècle d'or, et celle dont on jouissoit pendant les Saturnales. C'étoient des jours de réjouissance et de festins. On quittoit la toge et l'on paroissoit en public en habit de table. On s'envoyoit des présens. Les jeux de hasard, défendus en tout autre temps, étoient permis. Le Sénat et le Barreau vaquoient. Les écoles étoient fermées. On jugeoit de mauvais augure de commencer la guerre et de punir les criminels pendant ces jours consacrés aux plaisirs.

jouoit, étoit quarrée, partagée par douze lignes, sur lesquelles on arrangeoit les jettons, en se réglant sur les points qu'on avoit amenés; ces jettons étoient d'or, d'argent ou de verre, au nombre de quinze de chaque côté, et de couleurs différentes; on les appeloit *Calculi*.

Lorsqu'on avoit avancé quelque jetton et qu'on s'appercevoit avoir mal joué, on pouvoit par le consentement de son adversaire, recommencer le coup. Les douze lignes étoient coupées par une ligne transversale appelée *Linea sacra*, qu'on ne passoit pas sans y être forcé. Lorsque les jettons étoient parvenus à la derniere ligne, on disoit qu'ils étoient *ad incitas*.

Les osselets appelés *Tali* ne pouvoient s'arrêter aisément que sur les quatre côtés, les deux bouts étant trop arrondis: cependant la chose n'étoit pas impossible; on appeloit ce coup rare *talus rectus*. On jouoit ordinairement avec quatre osselets. Le coup le plus favorable appelé *Venus*, étoit lorsque tous les osselets étoient différens; l'opposé, étoit les quatre as, *Damnosi canes*. Pour empêcher les coups de main, on se servoit de cornets, par lesquels on les faisoit passer; ils étoient ronds ayant le col étroit, et en forme de petites tours, plus larges en bas qu'en haut; ils

n'avoient pas de fonds, mais des degrés en dedans, qui faisoient faire aux osselets plusieurs cascades avant que de tomber sur la table (1).

La passion du jeu augmenta sous les empereurs. Ils en donnoient eux-mêmes l'exemple. Juvenal déclame contre ceux qui s'y ruinoient. Neron hazardoit quatre cens mille sesterces, cinquante mille livres environ, sur un coup de dez. Claude ne pouvoit se passer du jeu, il jouoit même en voiture.

On blâmoit dans Auguste la même passion, nous lisons dans Suetone une épigramme à ce sujet, qui se rapporte au temps de la guerre de Sicile contre Sex. Pompée (2).

Postquam bis classe victus naves perdidit,
Aliquando ut vincat, ludit assiduè aleam.

» Après que deux fois vaincu sur mer, Octa-
» vien a perdu sa flotte pour ne pas toujours
» perdre et être enfin victorieux, il joue per-
» pétuellement aux dez. » Mais la critique sur cet article l'inquiétoit peu; le jeu n'étant pour lui qu'un amusement, ses procédés y répondoient.

(1) Le bruit que cela causoit, fit donner aux cornets le nom de *Fritillus*; on les appeloit aussi *turris, turricula, arca, pyrgus, phymus etc.*

(2) *In vit. Aug.*

C'est ce qu'on apprend par quelques fragmens de ses lettres, rapportés par Suetone. Dans une, il marque à Tibere : « Nous avons » passé agréablement les fêtes de Minerve ; » nous avons joué tous les jours, et notre jeu a » été fort animé. Votre frère n'a pas beaucoup » perdu ; il a peu à peu raccommodé ses affai- » res. Moi, j'ai perdu vingt mille sesterces ; » mais c'est parce que j'ai été libéral suivant » ma coutume. Si je me fusse fait payer » exactement, et que j'eusse gardé ce que j'ai » donné à chacun, j'aurois gagné jusqu'à cin- » quante mille sesterces etc. «

Le jeu n'étoit pour les gens sages et modérés qu'un délassement innocent. « La nature, » dit Ciceron, demande de nous une conduite » grave et sérieuse, et nous appelle à des oc- » cupations plus importantes que le jeu et les » plaisirs : ce n'est pas qu'on ne puisse quel- » quefois se les permettre ; mais on doit en » user comme du sommeil et des récréations » nécessaires, et ce ne doit être qu'après avoir » satisfait aux affaires sérieuses. Il faut d'ail- » leurs prendre garde que, dans le jeu, il n'y » ait rien d'emporté, d'excessif, rien de bas » ni d'indigne de l'honnête homme : car si nous » ne permettons pas même aux enfans toutes

» sortes de jeux, mais seulement ceux qui
» peuvent s'accorder avec l'honnêteté, à plus
» forte raison, combien ne devons nous pas
» être attentifs à ne pas les blesser ? (1) »

Pline, dans une lettre qu'il écrit à Cornelien, parle de plaisirs plus tranquilles que ne pouvoit l'être le jeu, quelque modéré qu'il fût. Après avoir rendu compte à son ami des affaires que Trajan avoit terminées à Cincelle, il ajoute:
» Vous voyez que nos journées ont été assez bien
» remplies; mais nos occupations ne finissoient
» pas moins bien. Nous avions l'honneur de
» souper tous les soirs avec l'empereur: le re-
» pas étoit fort frugal, eu égard à la dignité
» de celui qui le donnoit; la soirée se passoit
» quelquefois à entendre des pièces de comé-
» dies, ou le récit de quelques contes agréa-
» bles et facétieux; quelquefois aussi, une
» conversation enjouée tenoit lieu d'un plai-
» sir qui auroit coûté plus cher, et qui ne nous
» auroit peut-être pas touché davantage. »

Mais ce que le même auteur raconte de Pline l'ancien, et Corn. Nepos d'Atticus, marque encore plus positivement, la coutume de ceux qui, se bornant aux plaisirs innocens de la table, savoient mettre à profit un temps que

(1) *De offic. lib. 1. cap. 29.*

le plus grand nombre passoient très souvent dans la débauche et dans les excès. Pline, durant le souper, se faisoit lire et avoit toujours soin de faire des extraits. A la table d'Atticus, un lecteur tenoit lieu de comédies, de farces, de diseurs de bon mots et de faiseurs de contes etc: jamais on n'y mangeoit sans entendre des lectures agréables et instructives. L'esprit n'étoit pas moins satisfait que l'appétit. Lampride dit que le principal assaisonnement des repas d'Alexandre Sevère étoit un livre qu'on lui lisoit, ou la conversation des hommes instruits et vertueux, qu'il invitoit à sa table. Ennemi de tout luxe, une étiquette modérée et invariable en fixoit le service. Le pain, le vin, les viandes, chaque espèce avoit son tarif. Jamais il ne connut l'usage de la vaisselle d'or: son argenterie n'excédoit pas deux cens livres, qui ne sont gueres que trois cens marcs de notre poids: en cela, il s'éloignoit peu, pour un empereur, des anciennes loix Romaines qui en permettoient cent liv. aux particuliers. Jamais il ne fit jouer la comédie pendant son souper. S'il lui falloit quelque spectacle qui le réjouît, au lieu de combats de gladiateurs sanglans et cruels, il faisoit battre de petits chiens contre des cochons de lait, des coqs et des perdrix,

ou bien on lui apportoit de petits oiseaux qui voltigeoient dans la salle et autour de la table.

Tous ces divertissemens n'empêchoient pas les convives de boire à la santé les uns des autres, à celle de leurs amis et des personnes qui leur étoient cheres (1): ils buvoient encore à la ronde en se remettant la coupe, qui passoit de main en main, depuis la premiere place jusqu'à la derniere.

Cet usage venoit des Grecs. Un jour dit Plutarque, que les sept sages se trouverent à dîner chez Periandre tyran de Corinthe, en nombreuse compagnie, Periandre invita tous ceux qui étoient à sa table de boire à la ronde dans sa coupe: comme elle restoit trop longtemps entre les mains de Chilon, de Bias, de Thalès, un des convives dit malignement: « ces Messieurs les Sages veulent faire de la coupe de » Periandre, ce qu'ils ont fait du vase de Baticlès; ils affectent de se la renvoyer les uns » aux autres, et ils craignent de nous en faire » part. «

Ce Baticlès ayant hérité un vase précieux, l'avoit destiné au plus sage des Grecs, il fut

(1) En buvant à la santé de quelqu'un, ils se servoient de ces termes: *propino tibi*, *bene tibi*, *bene illi*, *bene tali*, etc.

porté par son ordre à Thalès, qui le fit passer entre les mains des autres sages; et, comme on le lui renvoya par distinction, il l'offrit à Apollon de Delphes, et y ajouta ces paroles: *Thalès fils d'Examius de Milet, fait présent à Apollon de ce vase qu'il a mérité deux fois.* (1) On reprocha à cette occasion aux sept sages, et c'est ce reproche que le critique a en vue, de s'être ménagés les uns les autres à la

(1) Ce fut à cette occasion, selon quelques Auteurs, que le titre de *Sage* fut donné aux sept sages de la Grèce; d'autres disent que les pêcheurs de l'île de Cos jettant leurs filets en mer, il survint des étrangers de Milet, qui en acheterent le premier trait: qnand ces filets furent tirés de l'eau, on vit avec surprise qu'ils contenoient un trépied d'or, qui avoit appartenu à la belle *Helene*, qui devoit l'avoir jetté en cet endroit après la mort de *Paris*, et dans la nécessité de suivre *Menelas* son époux. Il s'éleva une longue dispute au sujet de ce trépied, d'abord entre les pêcheurs et les étrangers de Milet; les premiers soutenoient qu'ils n'avoient eu dessein de vendre que le poisson, qui pouvoit s'arrêter dans leurs filets; et les autres, qui n'avoient rien désigné en particulier, vouloient profiter de l'équivoque: mais bientôt cette dispute devint une guerre de Nation à Nation, et elle auroit eû des suites funestes, sans l'oracle de Delphes, qui ordonna que le trépied seroit donné au plus sage des Grecs. On l'envoya d'abord à Thalès

manière de ces savans politiques, qui ne louent que pour être loués, et qui, s'ils ne se flattoient d'un retour d'approbation, laisseroient agir leur penchant, et blâmeroient sans cesse.

Le souper étoit ordinairement suivi d'un régal extraordinaire, appelé *Comessatio*, parce que les anciens Romains, qui habitoient plus volontiers la campagne que la ville, s'y régaloient tour à tour. Quelquefois même, après avoir soupé dans un endroit, on se rendoit dans un autre, et il n'arrivoit que trop souvent de passer des nuits entieres dans la débauche et dans la crapule.

Dans le temps même qu'il étoit question à Rome d'une réforme de mœurs, Tibere qui, de tout temps, avoit aimé le vin, passa deux jours et deux nuits sans interruption à table avec Pomponius Flaccus et L. Pison. Il récompensa ses compagnons de débauche, en faisant l'un gouverneur de Syrie, et l'autre préfet de la ville. Il n'eut pas honte de découvrir son motif dans les provisions qu'il leur donna, où il les traitoit d'*amis agréables*, *d'amis de tou-*

qui le renvoya à Bias, Bias à Pittacus, Pittacus à Solon, Solon à Cleobule, Cleobule à Myson, Myson à Chilon qui le fit rapporter à Thalès, qui consacra le trépied à Apollon.

tes les heures. Seneque a dit de lui, qu'il ne s'enivra qu'une seule fois en sa vie; et que, depuis le premier moment qu'il eût été ivre, il ne cessa de l'être jusqu'à sa mort. Il passoit à table la plus grande partie de la nuit, et il dormoit jusqu'à midi: c'étoit là son point du jour. Cossus, aussi préfet de la ville sous Tibere, comme si ce prince eût eu une prédilection pour les hommes sujets au vin, s'endormoit souvent d'un si profond sommeil au Sénat, où il se rendoit en sortant de table, qu'on l'emportoit entre les bras, sans que le mouvement pût l'éveiller.

Caton fut longtemps très sobre, dit Plutarque, buvant seulement un coup après le repas; mais il s'accoutuma insensiblement à tenir longue table, et souvent jusqu'au matin. Ses amis l'excusoient, sur ce qu'occupé tout le jour aux affaires de la République, sans prendre aucun relâche, il n'avoit que les nuits pour jouir du plaisir de la conversation.

Un certain Memmius ayant voulu dans une assemblée reprocher à Caton, qu'il passoit des nuits entieres à boire, Ciceron prit sa défense, et repliqua à ce censeur: *Vous ne lui reprochez pas au moins de passer tous les jours entiers à jouer aux dez.* Mais cette apologie,

assez foible en elle-même, devint absolument insuffisante, s'il est vrai que Caton poussa les choses jusqu'à s'enivrer. Cesar racontoit, qu'il avoit été trouvé ivre au coin d'une rue, par une troupe de gens du peuple, qui alloit de grand matin, selon l'usage, au lever de quelque seigneur, et que, lorsqu'ils l'eurent reconnu en lui découvrant le visage, ils rougirent de honte: « Vous eussiez crû, ajoutoit-il, non » qu'ils avoient surpris Caton en faute, mais » que c'étoit Caton qui les y trouvoit. «

Pline a raison de remarquer que (1), par cette réflexion, Cesar loue son ennemi en même temps qu'il le blâme. Cependant il n'en est pas moins vrai, que ce vice dépareroit beaucoup la gravité d'un personnage tel que Caton. C'est une pensée non seulement absurde, mais contraire à toute morale, que celle de Seneque, son panégyriste outré, et presque son adorateur, qui ose avancer, qu'il est plus aisé de rendre l'ivrognerie honnête que Caton vicieux (2).

On finissoit les repas de la même manière qu'on les avoit commencés, par des libations

(1) *Epis. III.* 12.

(2) Sen. *de tranq. An.*

et des prières: on faisoit des vœux pour la prospérité de son hôte en portant sa santé, et sous les cesars, celle de l'empereur. Ce coup de *partance* s'appeloit ***Poculum boni genii***, avec ce cri: *qu'il vive!* Après quoi on se lavoit encore les mains, avec une espèce de pâte, qu'on jettoit ensuite aux chiens.

Le maître du logis distribuoit une partie des restes aux esclaves; mais comme il y avoit mille choses, qui ne méritoient ni d'être gardées, ni d'être données, on les brûloit: c'étoit une sorte de sacrifice qu'on appeloit ***Protervia***: ce qui fit dire à Caton, d'un débauché qui, après avoir mangé tout son bien, avoit malheureusement mis le feu à sa maison, il n'a rien fait qui ne soit dans la règle, *proterviam fecit.*

Enfin les convives, en prenant congé de leur hôte, recevoient de lui des présens, qu'on appeloit *Apophoreta.* Parmi les exemples que nous en fournit l'histoire, j'en trouve un d'un goût cruel et bisarre, et d'autres d'une prodigalité outrée.

Le premier est de Domitien. Dans les fêtes qu'il donna à l'occasion de son triomphe sur les Daces, qu'il n'avoit pas vaincus, il invita à un repas les premiers du Sénat et de l'ordre

des chevaliers : il les fit introduire dans une salle toute tendue en noir, même les voûtes et le plancher; les lits étoient nus et peints en noir. Lorsqu'ils eurent pris leurs places, ils trouverent, chacun vis à vis de soi, une petite colonne, telle qu'on en élevoit sur les tombeaux, cette colonne portoit le nom de celui pour qui elle étoit dressée, avec une lampe sépulcrale. Aucun d'eux n'eut la permission de se faire servir par ses gens; en leur place, parurent de petits enfans nus, et noircis depuis les pieds jusqu'à la tête, pour représenter des ombres infernales. Ces enfans après avoir exécuté autour de la table une danse lugubre et effrayante, se distribuerent chacun auprès du convive qu'il devoit servir. Les mets furent les mêmes que l'on offroit aux morts dans les cérémonies funèbres. Les plats, la vaisselle, tout étoit noir, et n'annonçoit rien que de triste. Un profond silence, comme dans le séjour des morts, régnoit dans l'Assemblée. Domitien seul parloit, n'entretenant sa compagnie que de morts et d'aventures sanglantes.

On peut juger quel effroi jetta dans l'esprit de tous les convives cet appareil, dressé par les ordres d'un prince cruel. Il n'y en eut aucun qui ne crut toucher à sa derniere heure.

Enfin Domitien les renvoya non pas avec leurs domestiques, mais il les remit entre les mains de gens inconnus, qui les firent entrer dans des voitures et les reconduisirent chez eux. Rendus dans leurs maisons, ils commençoient à respirer, quand un messager de l'empereur arriva. Ils ne douterent point que ce ne fût un arrêt de mort. L'empereur leur envoyoit en présent tout ce qui avoit paru au repas: à l'un, quelqu'une de ces petites colonnes qui se trouverent être d'argent; à l'autre, quelque pièce de vaisselle; et l'enfant qui avoit servi chacun des convives accompagnoit le présent, mais ayant repris toutes ses graces, et paré avec élégance.

Cleopatre, après avoir fait à Tarse de superbes festins à M. Antoine et à sa suite, toujours dans un nouveau goût, donna chaque fois à ce général la vaisselle d'or enrichie de pierreries (1), les tapisseries et les tapis de pourpre brodés en or, qui avoient servi pour le repas. A ses amis, qu'il avoit amenés en grand nombre, puisqu'il y avoit douze tables, elle fit présent des lits sur lesquels ils avoient été couchés, et des vases d'or dans lesquels

(1) Athen. *lib.* 4. *cap.* 11.

on les avoit servis. Lorsqu'ils se retirerent, elle distribua aux plus distingués des litières avec leurs porteurs; aux autres, des chevaux magnifiquement enharnachés, et à tous de jeunes esclaves éthiopiens, pour porter devant eux des flambeaux et éclairer leur marche.

Verus, dans un festin qu'il donna, fit servir tout ce qu'il y avoit de plus délicieux et de plus rare en vins et en viandes. Il étoit lui douzieme à table, et il donna à chacun de ses convives le jeune échanson qui leur avoit servi à boire, un maître-d'hôtel avec un service complet de vaisselle, les mêmes animaux vivans, quadrupedes ou volatilles, qui avoient paru sur la table. Les coupes dans lesquelles on but étoient aussi précieuses par la matière que par les ornemens; or, argent, cristaux, pierrries: on en changeoit chaque fois qu'on buvoit, et toujours on les donnoit à celui qui s'en étoit servi. Il leur donna des couronnes de fleurs, qui n'étoient point de la saison, avec des pendans tissus d'or, des vases d'or remplis de parfums les plus exquis, et pour les conduire chez eux, il leur donna encore des voitures toutes brillantes d'argent, avec l'attelage des mulets et le muletier.

Heliogabale se faisoit toujours servir en vaisselle

selle d'or, et la distribuoit chaque nuit après le souper. Il donnoit de plus à ses convives des eunuques, des chevaux de selle avec leurs équipages, des chars à quatre chevaux, mille pièces d'or, cent livres pesant d'argent etc.

Lorsque chacun étoit rentré chez soi, ceux auxquels il restoit du temps, l'employoient à la promenade, ou à de petits soins pour le bon ordre de leurs affaires et de leurs familles, qu'ils passoient en revue. Chaque affranchi et chaque esclave donnant le bon soir à son maître, tous cherchoient dans le sommeil le repos que demande la nature.

Les Romains des premiers temps couchoient sur la paille ou sur des feuilles, n'ayant pour couverture que quelques peaux d'animaux, qui leur servoient en même temps de matelats.

Mais ces Romains, si pauvres et si simples dans leur manière de vivre, devinrent si délicats et si voluptueux que, non contens de se procurer tous les agrémens de la vie, ils porterent aux derniers excès la somptuosité dans les tables, le faste dans les habits, la magnificence dans les bâtimens, les équipages et les ameublemens, et pour ne parler ici que de leurs lits, ils employoient non seulement les matelats et le duvet le plus fin, mais leurs bois de

lits étoient ornés de figures en relief, ou de marqueterie : ils en eurent d'ivoire et même d'argent massif, avec des couvertures de pourpre rehaussées d'or. Ces lits, faits à peu près comme nos lits de repos, sans rideaux ni impériale, mais avec un dos qui régnoit en long d'un côté et qui s'étendoit aux pieds et à la tête, étoient si élevés qu'on y montoit par des gradins.

HABITUDES
ET
MŒURS PRIVÉES
DES ROMAINS.

TROISIEME PARTIE.

SOMMAIRE.

Habillement des Romains. Toges; leur couleur. Habit d'honneur. Tuniques et Ceintures. Chemises et Linge. Tunique des Sénateurs et des Chevaliers. Habit militaire. Chapeaux. Cheveux et barbe. Perruques. Chaussures. Toilette des Dames Romaines. Coëffures. Fard. Cure-dents. Dents postiches. Tuniques des femmes. Ceinture. Stole.

Corsets. Mante. Étoffes de soie. Couleurs. Chaussure des Dames. Anneaux. Cachets. Bagues.

Le premier habit dont se soient servi les Romains, de l'un et de l'autre sexe, étoit la toge. Que l'usage leur en soit venu des Lydiens; que ceux-ci l'ayent emprunté des Grecs; qu'au rapport d'Artemidore, un Roi d'Arcadie en ait laissé la mode aux habitans d'Ionie, ou que, pour parler avec plus de vraisemblance, les Romains n'en soient redevables qu'au besoin et à la commodité, au commerce de leurs voisins, au goût et au caprice même; quelle qu'en soit l'origine, la toge étoit l'habit propre et distinctif du citoyen de Rome.

C'étoit à ce qu'il paroît, une robe ronde et ample, ouverte par devant jusqu'à la ceinture et sans manches. Elle enveloppoit ainsi tout le corps; on l'attachoit sur l'épaule gauche, laissant le bras et l'épaule droite libres. La mesure n'en étoit point fixe; elle varioit de même que la finesse de l'étoffe, selon le bien, selon le rang, ou selon le goût pour le faste.

Horace représente un riche qui recommande sérieusement à un homme à minces revenus, de ne pas prétendre à l'égaler dans la grandeur

de la toge : il décrit ailleurs l'indignation publique contre un autre riche sans naissance, qui, fier de ses grands biens et de son crédit, balayoit les rues de Rome avec une toge de six aunes (1).

On plissoit en différentes manières la toge, et on lui faisoit faire plusieurs tours pour l'empêcher de traîner: on faisoit passer de grands pans et plusieurs plis sur les bras et devant le sein ; et lorsqu'on vouloit agir, on la retroussoit au tour du corps (2).

Quintilien explique fort au long comment l'orateur doit tenir sa toge en plaidant. Hortensius l'orateur, curieux jusqu'à l'excès sur l'élégance de sa parure, s'habilloit devant un miroir, n'apportant pas moins de soin à ajuster les plis de sa toge, qu'à arranger les périodes de son discours. Il les compassoit et les serroit avec la ceinture dont le nœud, artistement formé, se perdoit dans un des pans de la robe qui sembloit tomber négligemment. Un jour qu'il avoit ainsi mis beaucoup de peine et

(1) *Ep. Lib.* 1. *ep.* 18.

(2) On appeloit ces pans et ces plis *Sinus* par métonymie, et, de la coutume qu'on avoit de retrousser sa robe quand on vouloit agir, est venue l'expression, *se accingere*, qui signifie se préparer, se disposer etc.

d'étude à s'arranger, s'étant trouvé dans un passage fort étroit où son collégue, il étoit pour lors consul, le pressa et le foula un peu, il traita d'affaire capitale le dérangement des plis de sa toge, et fit assigner devant les juges l'auteur d'une si singuliere injure.

Les Romains avoient des toges de différentes espèces. Celle qu'on appeloit *Picta* ou *Palmata*, étoit tissue de pourpre et d'or relevé en bosses, brodée à feuillages représentant des palmes. Les généraux d'armées la portoient lorsqu'ils entroient en triomphe dans Rome. La toge appelée *Trabea*, étoit de pourpre, rayée d'écarlate et de blanc : elle avoit été l'habit des rois ; c'étoit celui des chevaliers le jour de leur revue générale, chaque année aux Ides de Juillet. La *prétexte* étoit bordée d'une bande de pourpre; c'étoit la robe des magistrats et des principaux d'entre les prêtres.

On la faisoit porter aux jeunes gens de famille, avec une boule d'or attachée à un collier. Ils quittoient à l'âge de douze ans l'habit de l'enfance, qui étoit une veste à mouches, appelée *alicata chlamys*, pour prendre la *robe prétexte*. Les filles la portoient jusqu'à ce qu'elles fussent mariées, et les jeunes gens jusqu'à ce qu'ils prissent la robe virile, appe-

lée de ce nom, parce que c'étoit la robe des hommes faits; elle étoit blanche, et sans ornement.

L'époque où ils la revêtoient étoit un jour de fête et de réjouissance pour les familles. Le père du jeune homme qui changeoit d'habit, donnoit un repas à ses proches, à ses amis, à toute sa famille. A la fin du repas on lui ôtoit la robe *prétexte*, et la boule d'or qu'on consacroit aux Dieux *Lares*, pour le revêtir de la robe *virile*; après quoi le père accompagné de ses parens, de ses amis, suivi de tous ses domestiques, menoit son fils au Capitole, pour faire hommage aux Dieux des prémices du plus bel âge de la vie, en leur offrant des sacrifices et des prières.

De là le jeune homme suivi du même cortége étoit introduit dans la grande place, pour faire son entrée dans le monde.

On appeloit cette cérémonie *Tyrocinium* noviciat, et *Tyrones* novices, ceux qui en faisoient l'objet; nom qu'on donnoit aussi aux officiers et aux soldats qui faisoient leur premiere campagne.

Dans les premiers siècles de la République, les jeunes gens prenoient la *robe virile* à la fin de leur dix-septieme année; mais la discipline

étant venue à se relâcher, l'indulgence des pères, fit avancer d'une année cette solemnité. Sous les empereurs, on la donnoit à tout âge. Auguste la fit prendre à ses petits-fils Caius et Lucius, dans leur quinzieme année. Neron ne faisoit qu'entrer dans sa quatorzieme, lorsqu'il la reçut de Claude.

La couleur des toges étoit blanche ; ce qui obligeoit de les envoyer souvent au foulon. Les jours de fêtes et de réjouissances on en portoit de plus blanches qu'à l'ordinaire. Les aspirans aux charges paroissoient en toge d'un blanc éclatant et lustrée avec de la craie : on l'appeloit *Toga candida*, et de là *Candidati*, Candidats, les prétendans aux emplois.

Au contraire lorsque des citoyens accusés de quelqu'action capitale, étoient obligés de comparoître, ils se présentoient eux, leurs parens et leurs cliens, tous vêtus de vieilles robes sales et usées, propres à exciter la compassion ; on appeloit ces robes *Toga sordida* ; de là *sordidati*, ceux qui se trouvoient dans la nécessité de les mettre. C'étoit aussi l'habillement général de tous les citoyens dans les temps de calamités et d'afflictions publiques. On ne doit cependant pas confondre ces robes avec celles qu'on appeloit *Toga pulla*, qui servoient

pour le deuil: elles étoient noires ou, suivant quelques auteurs, couleur gris de fer.

La toge étoit un habit d'honneur, le petit peuple ne portoit gueres qu'une simple tunique. Les exilés perdoient le droit de la porter dans leur exil. On la quittoit ordinairement à la campagne et dans le particulier où l'on se mettoit en robe de chambre.

Au contraire, dans la ville et en public, même dans les pays étrangers, il étoit de la bienséance de n'y paroître qu'en toge. Germanicus dans un voyage qu'il fit en Egypte, marchant sans gardes, prenant la chaussure et l'habillement des Grecs, à l'imitation de ce qu'avoit fait autrefois Scipion l'Africain à Syracuse, en fut blâmé en plein sénat par Tibere, ainsi que Scipion l'avoit été par la plupart de ses concitoyens.

Mais, sous les empereurs, la toge commença à tomber dans le discrédit. Déjà sous Auguste, le petit peuple ne la portoit plus et les honnêtes gens s'accoutumoient à mettre un surtout par dessus. Auguste ne pouvoit supporter ce changement. Un jour qu'il vit sur la place un grand nombre de citoyens ainsi travestis, il prononça avec indignation ce vers de Virgile:

Romanos rerum dominos, gentemque togatam.
» Voilà donc ces Romains, ces maîtres de
» l'Univers; cette nation, dont la toge est
» l'habit propre et distinctif! » et il chargea les édiles d'empêcher qu'aucun citoyen ne parût au cirque et dans la place, que vêtu de la toge et sans surtout; mais la commodité prévalut sur ses défenses, et l'usage des surtouts devint très commun (1).

Adrien exigea des sénateurs et des chevaliers, qu'ils ne se montrassent jamais en public sans toge. Il en donna l'exemple, en s'assujettissant à la porter toujours en Italie; souvent même, il s'en servoit à table, quoique la mode; généralement reçue, eut établi une autre espèce d'habillement pour les repas: l'usage de la toge tomba sous les empereurs; il n'y eut gueres que les grands, leurs cliens et leurs gens qui la portoient.

---

(1) Ces surtouts appelés *Pœnula*, *Lacerna* etc. étoient des espèces de manteaux d'une étoffe plus ou moins pesante selon les saisons. On les mettoit sur la toge en campagne, en voyage et en général pour se garantir de la pluie ou du froid, avec une espèce de capuchon nommé *Cucullus*, qui y étoit joint, mais qu'on pouvoit ôter, quand on vouloit.

Le commerce avec les nations étrangeres et le luxe introduisirent des habillemens, dont on ignoroit même le nom. Je n'en ferai pas le détail : on sait à quels excès le faste fut porté; il avoit déjà commencé du temps de la République. En voici un exemple : un préteur qui vouloit donner des jeux, dit Horace, pria Lucullus de lui prêter cent manteaux, pour habiller ses personnages : « Comment pour» rois-je, lui répondit Lucullus, vous en four» nir un si grand nombre ? cependant je ferai » visiter ma garderobe, et je vous enverrai ce » que j'en aurai. « Peu de jours après, il écrit à ce préteur qu'il en a cinq mille à son service.

Les hommes de même que les femmes, portoient sous la toge une tunique, avec cette différence, que celle des hommes n'alloit que jusqu'aux genoux, et celle des femmes jusqu'aux talons, et qu'elle avoit des manches, qu'il n'étoit permis qu'à elles de porter ; car c'étoit chez les hommes, une marque d'affectation et de mollesse, dont on n'a pas vu d'exemple durant la République.

Il paroît même que les Romains des premiers temps, ne portoient que la toge. Caton d'Utique qui, par un esprit de singularité, se plaisoit à s'écarter de l'usage dans les choses même

indifférentes, paroissoit en public, quoique préteur et dans les fonctions de sa charge, sans tunique, et au lieu de souliers, il n'avoit que des semelles liées par dessus le pied: il prétendoit, dit Plutarque, rappeler la pratique des anciens, et il s'autorisoit des statues de Romulus et de Camille, qui n'étoient habillées que de simples toges.

On serroit, plus ou moins, la tunique avec une ceinture, pour l'arrêter ou la retrousser: ces ceintures étoient différentes selon les âges et servoient aussi de bourse pour mettre l'argent qu'on portoit sur soi; elles faisoient partie de la décence dans l'habillement. C'étoit y manquer, que de paroître en public sans ceinture, ou avec une ceinture lâche et mal serrée.

Cesar et après lui Mecene, s'attirerent des reproches à ce sujet. C'est ce qui donna lieu à ce mot de Sylla touchant Cesar: « Donnez » vous de garde, disoit-il à ses amis, de ce » jeune homme, dont la ceinture semble an» noncer un caractère mou et efféminé. « La pensée de Sylla étoit que Cesar, sous cet extérieur de mollesse, cachoit une ambition démesurée et un esprit de cabale et de faction. On blâmoit Mecene de ne jamais porter de ceinture, lors même qu'en l'absence d'Auguste, il

remplissoit les fonctions de chef et de commandant suprême. L'officier chargé de lui demander le mot, le trouvoit en tunique flottante, qui lui tomboit sur les talons.

Sous cette tunique, le plus grand nombre en portoit encore une autre aussi de laine, qui leur tenoit lieu de chemise; car ce n'a été que sous les empereurs, que les Romains ont commencé à connoître le linge, qui leur vint de l'Egypte. Alexandre Severe en rechercha particulierement l'usage; mais il se plaignoit que le luxe en eût corrompu la bonté, depuis que la mode étoit venue de mêler dans le tissu des bandes d'or ou de pourpre. « Si le lin est doux » sur la peau, disoit-il, pourquoi ces ornemens étrangers, qui ne servent qu'a rendre » la tunique plus rude (1)? «

(1) Le linge étoit peu commun encore en occident au VIII siècle. *S. Boniface*, dans une lettre à un évèque d'Allemagne lui mande, qu'il lui envoye du drap à longs poils, pour se laver les pieds, probablement ce manque de linge, ajoute *M. de Voltaire*, étoit la cause de toutes ces maladies de la peau, connues sous le nom de *Lépre*, si générales alors, car les hôpitaux, nommés *Léproseries*, étoient déjà nombreux. Le linge de table étoit encore très rare en Angleterre vers le XIII et le XIV siècle; et *la Flamma*, écrivain du XIV, dit que, du temps

Quelques uns même, que ce fut goût, fantaisie ou raison de santé, ne s'en tenoient pas à deux tuniques. Auguste en portoit jusqu'à quatre, sans compter une espèce de camisole, qu'il mettoit sur la peau, et un pourpoint; le tout étoit sous une robe fourrée, souvent chargée d'un manteau. Croiroit-on que ce fût là le même homme qui, pendant l'été, couchoit les portes de sa chambre ouvertes, le plus souvent au milieu d'un péristile, au bruit d'une fontaine dont il respiroit la fraîcheur, pendant qu'un officier, un évantail en main, agitoit l'air autour de son lit?

Les sénateurs et les chevaliers avoient des pièces de pourpre, cousues sur la tunique et placées sur l'estomac. On appeloit cet ornement *Clavus*, parce qu'il avoit la forme d'un clou, ou d'une tête de clou. Les sénateurs en portoient de plus larges que les chevaliers, et pour cela on appeloit leur tunique *Laticlavia*, et celle des chevaliers *Angusticlavia*. « Que » vous a servi, dit Horace, en parlant à un » nommé Tullus, de reprendre l'habit de sé» nateur, que l'on vous avoit fait quitter, et

de *Frederic Barberousse* et de *Frederic* II, on portoit encore à Milan, des chemises de serge et non de linge. *Hist. gen.* t. 1. ch. 2. t. 2. ch. 69.

» d'être ensuite nommé tribun ? L'envie, qui » vous respectoit dans la vie privée, s'accrut, » lorsqu'on vous a remis en place ; car aussi- » tôt qu'un homme d'une naissance obscure a » revêtu les marques des dignités civiles ou » militaires; aussitôt que son estomac étale le » *Laticlave*, il entend les envieux dire autour » de lui : qui est cet homme là, qui est son » père, quelle est sa race (1)? «

L'habit militaire appelé *Chlamys*, *Paludamentum*, étoit ouvert, et se jettoit sur la tunique : on l'attachoit avec une agraffe sur l'épaule droite, pour laisser le bras libre. C'étoit une espèce de manteau de pourpre ; il n'appartenoit qu'aux généraux de le porter. En partant pour l'armée, ils montoient au Capitole, revêtus de ce manteau, pour y présenter aux Dieux leurs prières et leurs vœux: à leur retour, ils le quittoient et rentroient dans la ville en toge.

L'habit que l'on appeloit *Sagum*, étoit au-contraire commun aux officiers et aux simples soldats: on le mettoit par dessus la cuirasse. C'étoit un habillement gaulois; une espèce de casaque, dont l'usage avoit passé aux Romains.

(1) *Lib. 1. Sat. 6.*

Ils mettoient avec l'habit militaire une tunique, qui joignoit juste au corps en descendant jusqu'à moitié cuisse, et des petites chausses : ils ne l'endossoient que pour la guerre et dans le camp. Ils ne portoient à l'ordinaire, ni armes, ni épée en temps de paix et dans la ville : les empereurs mêmes se conformoient à cet usage.

Si Galba s'en écarta lorsque, pour prendre possession de l'empire, il arriva de l'Espagne à Rome revêtu de l'habit militaire et portant un poignard attaché au cou, cet équipage le rendit ridicule aux yeux du public, et il fut regardé comme un appareil de terreur, qui aigrit encore plus les esprits, qu'il avoit déjà aliénés par divers actes de cruauté contre des personnages illustres.

Ils alloient sans canne et sans bâton, et tête nue : ils avoient cependant différentes sortes de chapeaux, faits à peu près, comme nos bonnets de nuit ; mais ils ne s'en servoient gueres, que pour se garantir des injures de l'air, souvent même ils ne se couvroient que du bout de leur toge.

Quoique les esclaves fussent habillés communément, à la chaussure près, comme les citoyens, il ne leur étoit pas permis de porter

de

de chapeau : leurs maîtres le leur donnoient lorsqu'ils les affranchissoient. C'est de là que le chapeau est devenu l'emblême de la liberté.

Lorsque Brutus entra dans la Thrace, Polemocratie, dont le mari qui en possédoit une partie, avoit été assassiné par une faction ennemie, étant venue se réfugier dans son camp avec son fils et ses trésors, Brutus envoya le jeune prince à Cyzique pour y être élevé, et convertit en monnoie les trésors de sa mère. Il voulut que cette monnoie fût un monument de l'action, qu'il regardoit comme la plus belle de sa vie: elle portoit d'un côté son image, et de l'autre un chapeau entre deux poignards; symbole de la liberté, qu'il croyoit avoir rétablie, et l'exergue marquoit les Ides de Mars, jour auquel Cesar avoit été tué.

Dans les premiers temps, les Romains se laissoient croître les cheveux et la barbe, en se contentant de les rogner de temps en temps. Tite Live rapporte (1) qu'un soldat de l'armée de Brennus, ayant pris le sénateur Papirius par sa barbe qui étoit fort longue, dit-il, selon la coutume de ces temps, Papi-

(1) *Lib.* 5. *cap.* 41.

tius l'ayant frappé du bâton d'ivoire qu'il tenoit, le soldat le tua aussitôt; ce qui fut comme le signal du pillage de la ville et le massacre de ces généreux magistrats qui, préférant la mort à une retraite honteuse, revêtus de leur habit de cérémonie, se tinrent assis sur leur chaise curule, chacun dans le vestibule de sa maison, pour attendre en cet état l'arrêt que le destin alloit prononcer sur Rome et sur eux.

L'usage de couper les cheveux et la barbe n'a commencé à Rome, selon Pline (1), que l'an 454, qu'un nommé Ticinius Menas y amena des barbiers de la Sicile. Dès lors les Romains s'accoutumerent à couper, à friser, à parfumer les cheveux et à les porter fort courts, et la barbe rase, jusqu'au temps d'Adrien, qui, pour couvrir des excroissances qu'il avoit au menton, fit revivre la coutume de la laisser croître; mais ils reprirent dans la suite celle de se faire raser. Cedrenus observe que Maurice se faisoit raser la barbe à la mode des Romains (2).

(1) *Lib.* 7. *cap.* 59.

(2) Diodore de Sicile et Tacite disent que les Germains portoient la barbe rase. *Othon* I doit avoir

Les jeunes gens retroussoient leurs cheveux et en faisoient un nœud, de même que les fem-

---

introduit en Allemagne la coutume de la laisser croître: *Frederic* I au contraire, doit l'avoir réformée. Après lui, il n'y eut que les paysans et ceux qui vouloient porter une marque qu'ils avoient fait le voyage de la terre sainte, qui conserverent leur barbe.

Clodion commanda aux françois de porter de longs cheveux et la barbe, pour se distinguer des Romains; coutume, qui doit avoir duré jusqu'au temps de *Louis le jeune*, qu'on en revint à celle de porter barbe rase. *Pasquier*, liv. 8. ch. 9. observe que sous *François* I on continuoit à porter longue chevelure et barbe rase; mais ce prince ayant été malheureusement blessé à la tête dans un tournois, fut obligé de se faire tondre; usage qui s'introduisit dès lors, et en même temps celui de porter la barbe. Selon M. *de Voltaire*, le Pape *Jules* II fut le premier qui laissa croître sa barbe, pour inspirer par cette singularité un nouveau respect aux peuples. *François* I, *Charles-Quint* et tous les autres rois, suivirent cet exemple, qui fut adopté à l'instant par leurs courtisans etc. *Hist. gén. tom.* 4. *ch.* 100. Sous *Louis* XIII on reprit insensiblement la coutume de porter barbe rase. On sait qu'elle est généralement reçue en Europe. *Pierre le Grand* l'introduisit dans ses états sur la fin du siècle précédent; il ordonna que les gentils-hommes, les marchands et les autres sujets, excepté les prêtres et les paysans, qui voudroient conserver leur barbe, payeroient cent roubles par an, et les gens du peuple

mes, jusqu'à ce qu'ils eussent pris la robe virile. On leur coupoit alors les cheveux : on en jettoit une partie au feu à l'honneur d'Apollon, et l'autre dans l'eau à l'honneur de Neptune, parce que les cheveux naissent de la chaleur et de l'humidité.

Pour la premiere barbe, on la conservoit précieusement : on la consacroit à quelque divinité, à Apollon, à Jupiter, à Venus. Quelques uns commençoient à se faire raser en prenant la robe virile. La plupart attendoient jusqu'à l'âge de vingt un ou vingt deux ans, en se contentant de rogner le poil de la barbe qui devenoit trop long : mais en quelque temps que ce fût, c'étoit un jour de cérémonie, de fête et de réjouissance ; on envoyoit des pré-

un copeck : on mit un commis aux portes des villes, pour recevoir cette taxe.

Les Russes la regarderent longtemps comme une vexation, et comme une chose qui tendoit à la ruine de la religion. Ces préjugés donnerent lieu à plusieurs écrits où l'on traitoit le *Czar* de tyran et de payen, et il y eut plusieurs vieux Russes, qui se faisant raser, conservoient précieusement leur barbe, pour la faire mettre auprès d'eux dans leur cercueil, craignant de ne pas pouvoir sans elle entrer dans le ciel. Quant aux jeunes gens, ils suivirent ce nouvel usage d'autant plus volontiers qu'il étoit du goût du sexe.

sens à ses parens et à ses amis, et on les régaloit.

Octavien ou Auguste, ayant attendu jusqu'à l'âge de vingt cinq ans à se faire raser, et voulant célébrer ce jour avec magnificence, donna un repas à tout le peuple; mais au lieu d'attirer par là ses applaudissemens, il en renouvela les plaintes. Sextus Pompée, par ses escadres répandues le long des côtes, enlevoit les convois ordinaires de bled, et faisoit souffrir la disette à Rome et à l'Italie : le peuple exigeoit d'Octavien un accommodement avec Sextus; de concert avec Antoine il ordonnoit au contraire de nouveaux impots pour continuer la guerre. Loin donc de gagner l'affection du peuple par cette largesse, on trouva qu'une dépense excessive et inutile, étoit bien déplacée dans un temps où les citoyens manquoient de pain.

On sait que les anciens philosophes laissoient croître leur barbe, moins d'abord par affectation que par indifférence. Dans la suite ils la nourrirent avec soin, comme une marque et un caractère de sagesse : une longue barbe devint essentielle à la gravité philosophique; elle contribuoit à composer l'air sérieux et sévere que les philosophes affectoient. Lucien

les raille, de ce qu'ils cherchoient à se surpasser les uns les autres, par la longueur de leurs barbes: il parle d'un savant qui, aspirant à une chaire de philosophie, fut regardé comme incapable de la remplir, parce qu'il avoit la barbe trop courte.

Sous les empereurs, les Romains commencerent à porter des espèces de perruques. Othon avoit une calotte d'une peau fine, garnie de quelques tours de cheveux et si juste à la tête, qu'elle ressembloit à des cheveux naturels. On regardoit comme une difformité d'avoir la tête chauve; c'est ce qui doit avoir donné lieu à l'usage des perruques.

Domitien étant devenu chauve de bonne heure, en étoit mortifié au point qu'il prenoit à offense si on en railloit même un autre en sa présence. C'est pour cela que Juvenal voulant le désigner d'une façon injurieuse et piquante, l'appelle *Neron le chauve.* Néanmoins Domitien, dans un petit écrit qu'il composa, *Sur le soin que demandent les cheveux*, et qu'il adresse à un ami, chauve comme lui, le consoloit et se consoloit lui-même avec assez de courage sur leur commune disgrâce.

» Ne voyez vous pas, lui dit-il, s'appliquant les
» paroles d'Achille dans Homere, combien je

» suis avantagé du côté de la figure et de la » taille? Cependant mes cheveux éprouvent » le même sort que les vôtres, et je supporte » avec constance le même désagrément, de » voir ma chevelure vieillir pendant que je » suis encore jeune. C'est une leçon qui nous » apprend que rien n'est plus agréable, ni de » plus courte durée, que tout ce qui sert à » l'ornement. « Le chevalier de Folard, dans ses notes sur Polybe, *liv.* 3. *ch.* 16, prétend que l'usage des perruques étoit déjà connu avant le siècle d'Annibal. » Ceux, dit-il, qui rapportent à la pelade, le précurseur du mal de » Naples, l'origine et l'invention des perruques se trompent, s'ils prétendent que l'une » et l'autre de ces maladies n'ont fait leur entrée dans le monde, que sous Charles VIII. » Il ne s'agit pas ici de ces maladies, mais des » perruques que je crois plus anciennes que le » siècle d'Annibal; car de la façon que Polybe » s'exprime, il sembleroit qu'elles étoient connues de son temps, et si Annibal avoit été » le premier qui s'en fût coëffé, il n'eût pas » manqué de nous l'apprendre: *il fit faire*, dit- » il, *des perruques et des habits, pour toutes* » *les différentes sortes d'âges; il prenoit tan-* » *tôt l'un, tantôt l'autre.* Il falloit qu'il en

» eût bonne provision, ou qu'il y eût des per-
» ruquiers suivans l'armée en ce temps là,
» comme nous en avons dans les nôtres, qui
» se mêlent aussi de la barberie. Je m'étonne
» que les savans n'ayent pas pris garde à ce
» passage de mon auteur, qui me paroît re-
» marquable; car beaucoup de gens ont cru
» que les perruques étoient une invention mo-
» derne (1). »

Quoiqu'il en soit, ce n'est que sous les empereurs que l'usage des perruques s'est introduit chez les Romains. Il paroît même qu'il n'étoit pas connu encore du temps de Cesar : il s'en seroit servi; puisqu'une des prérogatives qui le toucha le plus, fut de porter toujours la couronne de laurier. Il étoit chauve sur le devant de la tête: il ne pouvoit supporter les railleries que l'on faisoit à ce sujet, et ce fut surtout, pour cacher ce léger défaut, qu'il prenoit plaisir à porter cette couronne;

(1) On ne sauroit disconvenir, que l'usage des perruques ne fût connu des anciens; mais on peut dire en général, qu'elles étoient fort grossieres, faites de cheveux peints et collés ensemble: quoiqu'il en soit, on regarde l'an 1629 comme l'époque à laquelle on a commencé à porter de longues perruques en France.

car quoiqu'âgé alors de plus de cinquante cinq ans, il étoit encore curieux de ses graces. Il faisoit gloire de tirer de Venus, prétendue tige de son origine, la bonne mine et les agrémens. En effet, il avoit le teint blanc, le visage plein, de beaux yeux noirs et très vifs, la taille haute et bien prise, et il étoit très attentif à relever ces avantages naturels par une parure recherchée.

Il se faisoit raser frequemment : il portoit contre l'usage, une tunique flottante qui lui bordoit les talons et dont les manches, bordées de franges, descendoient jusqu'au poignet. Dans sa jeunesse, il donna l'exemple aux jeunes gens de famille, de porter aussi des pendans d'oreille quoiqu'il n'y eut jusqu'alors, excepté les dames Romaines, que les esclaves les affranchis et leurs enfans qui eussent l'oreille percée, pour les distinguer des hommes libres; et cette mode dura jusqu'au règne d'Alexandre Severe qui la défendit.

Au lieu de bas, les Romains s'enveloppoient la jambe de bandes d'étoffe : ils ne portoient pas pour l'ordinaire des culottes; ce n'étoit qu'avec l'habit militaire, en faisant quelque exercice, en montant à cheval, qu'ils mettoient des espèces de caleçons. Cesar malgré

les poignards que ses assassins lui présentoient, malgré le sang qu'il perdoit des blessures qu'ils lui portoient, enfin malgré la mort présente à ses yeux, s'enveloppa la tête, baissa et arrangea sa robe, pour tomber sous leurs coups d'une façon modeste et décente.

Leur chaussure, tant celle des hommes que celle des femmes, étoit de deux espèces. L'une couvroit le pied à peu près comme nos souliers, montant jusqu'à mi-jambe, avec une ouverture depuis le coup du pied, qu'on fermoit avec un ruban ou un lacet; le soulier, qui y tenoit, se terminoit en pointe un peu recourbée et c'est pour cela, qu'on l'appeloit *Calceus rostratus* ou *repandus*. L'autre espèce étoit composée de semelles qui couvroient la plante des pieds, et qu'on attachoit avec des cordons de cuir, qui passoient et qu'on lioit par dessus le pied: c'étoit à peu près ce que nous appelons des sandales.

Pour être bien chaussé, il falloit que le soulier fût serré. On employoit le liége pour le hausser, et pour élever la taille. Auguste portoit des souliers à talons hauts, pour paroître plus grand: l'usage en étoit commun sur la scène et dans les représentations, où l'on cherchoit de la majesté. Les coquettes s'en ser-

voient dans les bals, et les prêtres dans les sacrifices.

Les sénateurs, les patriciens et même leurs enfans, portoient, par distinction, entre la cheville et le coup du pied, un croissant d'or, d'argent, ou d'ivoire, qui leur servoit de boucles: ce croissant ressemblant à la lettre C, désignoit le nombre de cent, parce que le sénat, dans son origine, n'avoit été composé que de cent membres.

La chaussure des gens de guerre ne différoit de la chaussure ordinaire, qu'en ce qu'elle étoit plus forte et plus propre à la fatigue. La semelle étoit garnie de clous: c'étoit une sorte de bottine; on l'appeloit *Caliga*. L'empereur Caius fut surnommé *Caligula*, parce qu'il avoit accoutumé d'en porter dans sa jeunesse.

On employa d'abord pour la chaussure du cuir non préparé, ensuite des peaux molles de différentes couleurs, puis la laine, le lin et la soie, dont on ne tarda pas de charger les tissus de broderies, de plaques d'or, de perles et de pierreries.

Plaute, dans ses comédies des Bacchides, fait répondre à un valet, à qui son maître demandoit si un certain Theotime étoit riche:

» un homme n'est-il pas riche, lorsqu'il porte » des semelles d'or à ses souliers? » Le luxe n'en demeura pas là : il alla si loin que non seulement le dessus du soulier étoit garni de pierreries, mais tout le soulier même. Heliogabale ornoit ses souliers de pierres gravées par les plus grands maîtres, comme si le travail de ces habiles artistes, qui a besoin d'être vu de très près, eût pu briller et se faire admirer sur ses pieds.

Enfin rien ne fut plus ordinaire dans une ville, où la coutume de marcher nu-pieds avoit été longtemps en usage, que de voir de magnifiques équipages, des chaises à porteurs, des litières, des voitures brillantes d'ivoire, d'argent et d'or attelées de chevaux ou de mulets richement enharnachés.

Après avoir parlé de l'habillement des hommes, je dois parler aussi de celui des femmes.

Aussi longtemps que les Romains menerent une vie frugale et laborieuse, leur femmes aimerent le travail et imiterent leur exemple ; » Elles se chargeoient, dit Columelle, des af-» faires domestiques : les maris, après avoir » satisfait à celles du dehors, libres de tout » soin, rentroient dans leurs maisons et y goû-» toient un parfait repos. On y voyoit régner

» la concorde, l'union et l'amour du travail,
» soutenu par des égards mutuels et réciproques. La femme qui brilloit le plus par sa beauté, ne se distinguoit que par son économie et par son attention à faire prospérer les soins de son mari. Tout étoit en communauté entre eux, et rien n'étoit regardé comme appartenant à l'un plutôt qu'à l'autre. Tendant au même but et à des intérêts qui leur étoient communs, la femme par son assiduité et son activité au dedans, égaloit et secondoit l'industrie et le travail du mari pour les affaires du dehors. «

Les dames même du premier rang s'occupoient des soins domestiques qu'elles partageoient avec leurs esclaves; véritables mères de familles, elles préféroient leurs devoirs aux plaisirs, et la solide vertu aux vains éclats de la parure.

Telle étoit encore Cornelie, fille du grand Scipion et mère des Gracques: chargée seule, après la mort de son mari, de la conduite de sa maison et de l'éducation de sa famille, elle s'y appliqua avec tant de soin, qu'on jugeoit que ses enfans, quoique nés avec les plus heureux talens et les meilleures dispositions, devoient plus à l'éducation qu'à la nature.

La réponse qu'elle fit à une dame de Campanie est fort célebre: cette dame étant venue la voir et logeant chez elle, étala avec pompe tout ce qu'il y avoit alors de plus à la mode et de plus précieux pour la toilette des femmes; or, argent, bijoux, diamans, brasselets, colliers, perles, pendans d'oreille; attirail, que les anciens appeloient *Mundus muliebris* : elle s'attendoit à en trouver davantage chez Cornelie, et demanda avec empressement à voir sa toilette. Cornelie détourna adroitement la conversation jusqu'au retour de ses enfans qui étoient aux écoles publiques, et quand ils furent rentrés: « voilà, dit-elle, en » les lui montrant, ma parure et mes bijoux.

Mais le goût du luxe ayant étouffé dans Rome celui du travail et de la simplicité ancienne, les femmes ne prirent d'autre soin que celui de raffiner sur ces vains ornemens de la parure; art que leurs ayeules avoient ignoré. Doit-on s'en étonner, puisque bien des hommes les égaloient et les surpassoient en mollesse!

Seneque dit, qu'il y en avoit pour qui le soin de leur chevelure étoit une occupation suivie; qui consumoient des heures entieres à leur toilette; qui tenoient conseil sur chacun de leurs

cheveux; qui, à la moindre négligence du baigneur, s'imaginoient qu'on les tondoit, et se mettoient en colère pour un cheveu arraché mal à propos ou qui se détachoit, pour une boucle mal prise, ou pour un étage mal formé.

Othon s'arrachoit les poils de la barbe, et s'appliquoit sur le visage du pain trempé dans du lait, afin de se conserver le teint frais et lisse. « C'est l'exploit d'un grand capitaine, » dit Juvenal à ce sujet, d'étendre sur son vi- » sage de la mie de pain trempé dans du lait; » ce que n'a jamais fait Semiramis armée de » son carquois, ni Cleopatre consternée par la » perte de la bataille d'Actium. « C'est une chose digne d'être placée dans les annales, que la toilette et le miroir d'un empereur, faisant partie de son équipage. Le prince s'y miroit tout armé, lorsqu'il donnoit ordre de lever les étendards pour aller au combat.

Cesar, dans la bataille de Pharsale, ordonna aux cohortes de son corps de réserve, de ne pas lancer leurs demi-piques, mais d'en frapper le visage des cavaliers: *miles, faciem feri*; il pensoit que cette belle jeunesse, attachée à sa bonne mine et à ses graces, craindroit cette sorte de blessure plus que toute autre, et seroit ainsi plus aisément mis en dé-

route. Le succès justifia pleinement son attente: la surprise, l'éclat du fer porté jusques dans les yeux, l'horreur de ces blessures qui menaçoient d'une hideuse difformité ; tout cela jetta tellement l'épouvante parmi ces jeunes cavaliers, qu'au lieu de se défendre, ils mettoient les mains devant le visage : bientôt honteusement défaits, leur fuite avança la victoire que Cesar remporta et qui lui valut l'empire du monde.

Les dames Romaines passoient le plus souvent du lit dans le bain et du bain à leur toilette. Nous n'avons rien dans les auteurs qui en détermine précisément la forme et la décoration ; mais qui ne sait que la vanité et la galanterie introduisent les mêmes foiblesses et les mêmes passions; que l'amour propre a des ressources égales dans tous les pays du monde; qu'enfin le goût dans la manière de se présenter aux hommes pour leur plaire est naturel à toutes les femmes, et que la distinction des temps et des lieux n'y met que le plus ou le moins de façon et d'art ?

Il est vraisemblable que la situation d'une dame Romaine étoit la même que celle de nos dames. Environnée de ses femmes, elle se prêtoit aux mains qui la servoient. Lorsque Claudian

Claudian nous représente Venus à sa toilette, il la place dans un siége brillant, entourée des Graces, et souvent occupée elle-même à composer sa coëffure.

Une femme à sa toilette, ne perdoit point de vue son miroir: soit qu'elle conduisît elle-même l'ouvrage de ses charmes, soit qu'elle apprît à régler ses regards, soit qu'elle étudiât les mines et les airs de tête, soit enfin qu'elle cherchât à changer ou à réparer les traits même du visage, le miroir devoit reposer à demeure (1).

Les coquettes faisoient souvent un crime de leur laideur à leurs coëffeuses, et se portoient

(1) On sait que nos miroirs sont une invention moderne. Les Venitiens étoient encore les seuls au XIII siècle, qui en eussent le secret. On prétend que ce n'est que dans le XV, qu'on a commencé à s'en servir communément. Les miroirs des anciens étoient de métal, d'airain, etc., uni et poli. Il est dit, *Ex.* 38. 8. que Moïse fit une cuve d'airain des miroirs des femmes qui s'étoient rendues à la porte du Tabernacle. Quelques commentateurs prétendent que ces miroirs étoient de cristal, et enchassés dans de l'airain; mais les Rabins conviennent que, chez les Hébreux, les femmes se servoient de miroirs d'airain, et que celles dont il est parlé en cet endroit, donnerent à Moïse leurs miroirs pour faire cette cuve.

contre elles à d'extrêmes violences. La toilette de quelques unes, selon Juvenal, n'étoit pas moins redoutable que le tribunal des tyrans de la Sicile. » Quelle est la faute que Plécas a commise, dit ce poëte en parlant à une de ces femmes; de quel crime est donc coupable cette malheureuse fille si votre nez vous déplait? »

Le desir de se trouver au temple d'Isis, Déesse commode qui présidoit aux rendez-vous et au mystères des engagemens, leur causoit aussi d'extrêmes impatiences; les précautions nécessaires à prendre pour tromper la vigilance des maris jaloux et soupçonneux ne leur causoient pas moins d'inquiétudes et de soucis. Ils n'avoient pas tous, il s'en faut bien, la même complaisance, que ce *Sulpicius Galba*, qui dormoit régulierement toutes les aprèsdînées, tandis que Mecene étoit en tête à tête avec sa femme. Un jour un valet voulut profiter de son sommeil pour boire au buffet une bouteille d'excellent vin; *Galba* s'éveilla et lui dit: *heus puer non omnibus dormio*; holà garçon, je ne dors pas pour tout le monde. Il ne dormoit que pour sa femme.

Le détail de la toilette avoit multiplié le nombre des femmes qui servoient les dames Romaines. Chacune d'elles étoit chargée d'un

soin particulier ; les unes étoient attachées à l'ornement des cheveux, soit pour les démêler ou les séparer en plusieurs parties, soit pour en former des boucles et des nœuds ; les autres répandoient des parfums ; d'autres avoient sous leur direction les fers, les aiguilles, les poinçons, les perles, les pierreries, les pendans d'oreille, les rubans et les bandelettes, les couleurs et le fard, en un mot, tout ce qui servoit à l'ornement de la tête, à la composition du visage, et toutes tiroient leurs noms de leurs différens emplois : de là viennent dans les poëtes, les noms de *Ornatrices*, de *Psecades*, de *Cosmetœ*, de coëffeuses, de femmes de chambre, de dames d'atours.

Il y en avoit d'oisives et de préposées uniquement pour dire leurs avis : celles-ci formoient une espèce de conseil ; la chose, dit Juvenal, étoit traitée aussi sérieusement, que s'il se fût agi de la réputation ou de la vie ; de ce nombre étoient ces femmes que les dames Romaines avoient auprès d'elles, appelées *Parasitœ*, et qui les flattoient sur leur beauté, leur goût, leurs habits, leurs bijoux, leurs meubles, etc.

Elles se servoient de peignes de buis ou d'ivoire ; elles avoient des poinçons et des aiguilles de différentes espèces, d'or et d'argent.

N 2

Au lieu de fers, elles se servoient d'une grande aiguille, que l'on chauffoit, à l'entour de laquelle on rouloit les cheveux en boucles, et on les arrêtoit par le moyen d'une aiguille ordinaire.

Les dames Romaines se coëffoient toujours en cheveux ; il n'y avoit de différence que dans la manière de les arranger. Dans les premiers temps, au contraire, elles ne sortoient point sans être voilées ; mais cette mode passa avec la simplicité des mœurs. Si dans la suite les dames firent quelque usage du voile, c'étoit dans la vue de relever leurs graces. Popée, dit Tacite, ne sortoit jamais en public, que sous l'ombre d'une gaze, qui lui couvroit à demi le visage, soit qu'elle crût en tirer plus d'agrément, où que ce fût pour piquer les regards des curieux.

La façon de se coëffer varioit déjà alors à l'infini : elle suivoit l'inconstance des dames et celle de la mode ; elles plaçoient dans leurs cheveux, des poinçons garnis de perles ; elles les nouoient avec de petites chaînes et des anneaux d'or, avec des rubans couleur de pourpre ou blancs, garnis de pierreries, et portoient de riches pendans d'oreille d'or ou de perles. Horace parle d'un débauché qui but dans un

repas, un gobelet de vinaigre dans lequel il avoit fait dissoudre une perle d'un million de sesterces, vingt cinq mille livres, qui pendoit à l'oreille de sa maîtresse (1).

Il paroît qu'elles se coëffoient extrêmement haut. A l'aide de cheveux empruntés, elles s'environnoient la tête de tant de tresses, de nœuds et de boucles disposées par étages et par contours, que le tout sembloit former une espèce d'édifice : elles donnoient quelquefois à leurs cheveux un air militaire, la forme d'un casque ou la figure d'un bouclier. Elles avoient aussi des coëffures toutes montées ; c'étoient des espèces de perruques. Il falloit souvent, pour l'ornement d'une seule tête, la dépouille de plusieurs autres.

La mître étoit encore une autre sorte de coëffure : elle étoit aux femmes, ce que le chapeau étoit aux hommes ; plus coupée que la mitre que nous connoissons, elle avoit comme elle, ses deux pendans, qu'elle ramenoit sur les joues. Cet ornement dégénéra peu à peu. Les femmes, qui avoient quelque pudeur, n'oserent plus en porter.

Il y avoit des ornemens de tête qui étoient

(1) *Sat.* 2. *C.* 3.

regardés comme une marque de pudeur et de vertu; c'étoit un ruban assez large, dont les femmes tressoient leurs cheveux et formoient quelques nœuds. Ovide l'appelle *Insigne pudoris*. Il y en avoit aussi qui étoient affectés à des familles; mais il est à croire que ces marques de distinction furent bientôt confondues, et qu'elles ne conserverent plus qu'un vain nom.

Les cheveux blonds étoient les cheveux à la mode: les hommes, comme les femmes, les teignoient pour leur donner le blond le plus vif; ils les parfumoient; ils y jettoient des essences pour leur donner du lustre; quelquefois ils les couvroient de poudre d'or, pour les rendre beaucoup plus brillans. Cette mode venoit de l'Asie. Josephe dit qu'elle étoit pratiquée chez les Juifs. Les empereurs Verus et Gallien la suivoient. La chevelure de Commode, selon Herodien, étoit devenue par là si blonde et si éclatante, que lorsqu'il étoit au soleil, on eût cru que sa tête étoit toute en feu.

Cette teinture et cette poudre étoient les deux seuls moyens en usage parmi les anciens, pour parer leur chevelure; ils ne connoissoient point notre poudre à poudrer. Les anciens

auteurs n'en disent rien: les Pères de l'Église, qui reprochent aux femmes tous les moyens qu'elles employoient pour se donner des agrémens, n'en font aucune mention; il n'en est point parlé dans les vieux romans qui marquent, dans un si grand détail, les ajustemens de l'un et de l'autre sexe; on n'en voit point dans les vieux portraits, quoique les peintres d'alors représentassent toujours les personnes ainsi qu'elles étoient vêtues et parées (1).

Le visage n'exigeoit pas moins d'art et de soins que la chevelure. Nous trouvons dans Ovide des recettes de fard qu'il donnoit aux dames Romaines. « Prenez de l'orge de Lybie; ôtez-en la paille et la robe; prenez une quantité égale d'orobe; détrempez l'une et l'autre dans des œufs; faites ensuite sécher et broyer

(1) On lit dans Brantome, que *Marguerite de Valois*, qui étoit fachée d'avoir les cheveux très noirs, recouroit à toutes sortes d'artifices, pour en adoucir la couleur. Si la poudre eût été alors en usage, elle se seroit épargnée ces soins. Le premier des écrivains françois, qui ait parlé de la poudre, est l'*Etoile*, dans son journal sous l'an 1593. Il rapporte, que l'on vit dans Paris des religieuses se promener dans les rues, frisées et poudrées. Depuis ce temps, la poudre se mit peu à peu à la mode en France, et de la France elle a passé dans les autres pays de l'Europe.

le tout; jettez-y de la poudre de corne de cerf, de celle qui tombe au printemps; ajoutez-y quelques oignons de narcisse pilés, de la gomme et de la farine d'Étrurie; que le tout soit lié par une plus grande quantité de miel. Celle qui se servira de ce fard, ajoute-t-il, aura le teint plus net que la glace de son miroir. »

Pline parle d'une vigne sauvage, qui a des feuilles épaisses et tirant sur le blanc, dont le sarment est noueux, et l'écorce ordinairement brisée; elle produit, dit-il, des grains rouges dont on peint l'écarlate; ces grains exprimés et pilés avec les feuilles de la vigne nétoyent parfaitement le teint et la peau.

J'ai connu des femmes, dit encore Ovide, qui piloient du pavot dans de l'eau froide, et qui s'en mettoient sur les joues. Fabula, dit Martial, craignoit la pluie, à cause de la craie qui étoit sur son visage, et Sabella le soleil, à cause de la céruse dont elle se fardoit. Le même auteur parle d'un dépilatoire qui enlevoit les petits poils des joues. Plaute fait mention du rouge dont les femmes se servoient; il l'appelle *Purpurissimum*. Elles connoissoient aussi l'usage du blanc; mais elles ignoroient celui des mouches.

Plusieurs se faisoient enfler le visage avec du pain trempé dans du lait d'ânesse. Popée se servoit d'un fard onctueux, qui formoit une croûte qu'on laissoit quelque temps, qui se détachoit avec du lait, adoucissoit la peau et relevoit la blancheur du teint; cette croûte formoit un masque, avec lequel les femmes alloient et venoient dans l'intérieur de leurs maisons; c'étoit là, pour ainsi dire, le visage domestique, et le seul qui fût connu du mari: ce teint reparé, cette fleur de peau, n'étoit que pour les amans.

Popée qui avoit mis ce fard à la mode et qui lui avoit donné son nom, se faisoit suivre jusques dans son exil même, d'un troupeau d'ânesses, et se seroit montrée avec ce cortége, dit Juvenal, jusques au pole hyperborée. Tous les jours on tiroit le lait de cinq cents ânesses, pour lui en faire un bain qui entretînt la fraîcheur et la blancheur de sa peau.

Les dames Romaines avoient extrêmement soin de leurs dents. La plupart les lavoient avec de l'eau; d'autres se servoient d'une composition qu'elles faisoient venir d'Espagne, où il entroit de l'urine: elles les nétoyoient avec des petites brosses et des cure-dents; elles en avoient d'argent; ceux du bois de lentisque

étoient regardés comme les meilleurs.

Nous apprenons de Martial qu'elles mettoient des dents postiches. Dans une épigramme il conseille à Maximina de ne jamais rire. » Tu n'as que trois dents, lui dit-il, encore » sont-elles de buis, et enduites de poix; tu » dois craindre de rire. Prends un air plus » sévère que la femme de Priam, ou que » l'aînée de ses belles-filles; évite les postures » et les bons mots de Philistion, et tout ce qui » peut donner lieu d'ouvrir la bouche : il ne » te sied bien de regarder que les larmes d'une » mère affligée, les regrets d'une femme qui » vient de perdre son mari, d'une sœur qui » pleure les malheurs d'un frère, enfin le triste » spectacle d'une scène ensanglantée. Suis » mon conseil, ô Maximina; pleure toujours, » si tu es sage. Si même tu n'as pas honte, dit » encore ce poëte à Lælia, de te servir de » dents et de cheveux achetés, tu ne sauves » point par là tous les embarras : que feras-tu » à ton œil ? on n'en achete point. » L'art n'alloit pas encore à ces sortes de supplémens, quoiqu'il se portât jusqu'à la réparation même des traits; celui de savoir faire un soucil bien marqué et de le peindre, étoit déjà fort commun; celles qui avoient les yeux enfoncés,

trouvoient le moyen de les avoir à fleur de tête ; elles se servoient d'une poudre noire qu'on faisoit brûler ; le parfum ou la vapeur agissoit sur les yeux, qui s'ouvroient par là et paroissoient plus coupés.

J'ai dit que la tunique aussi bien que la toge étoit, chez les Romains, un habillement commun aux hommes et aux femmes, avec cette différence, que la tunique des femmes avoit des manches et étoit plus longue que celle des hommes; mais lorsqu'elles ne lui donnoient pas la longueur ordinaire, c'étoit sortir de la modestie de leur sexe et prendre un air trop cavalier; quelquefois même, la tunique prenoit si juste au col et descendoit si bas, que l'on ne voyoit de la plupart des femmes que le visage.

Mais lorsque le luxe eut amené l'usage de l'or et des pierreries, elles commencerent impunément à montrer plus de gorge : la vanité gagna du terrain ; les tuniques s'échancrerent davantage ; souvent les manches n'en étoient point cousues du haut de l'épaule jusqu'au poignet, et s'attachoient avec des agraffes, de façon qu'un côté de la tunique posant à demeure sur l'épaule gauche, l'autre côté tomboit sur la partie supérieure du bras droit.

Sur cette tunique les femmes mettoient une ceinture, soit qu'elles s'en servissent pour la relever, ou pour tenir en règle le nombre et l'arrangement de ses plis; il y avoit de la grace et de la noblesse à relever en marchant, à la hauteur de la main, le lé de la tunique qui tomboit au côté droit: quelques unes faisoient peu d'usage de leur ceinture; elles laissoient traîner leur tunique, mais c'étoit un air de négligence trop marqué.

Le nombre des tuniques s'augmenta insensiblement chez les Rômains: les femmes suivirent en cela l'exemple des hommes; leurs tuniques se multiplierent; la mode vint d'en porter jusqu'à trois; le goût en forma bientôt la différence: la premiere étoit une simple chemise; la seconde une espèce de rochet, et la troisieme enfin, ayant reçu insensiblement plus de plis et augmenté de volume, forma, à l'aide des ornemens dont elle se trouva susceptible, un habillement de femme qu'elles nommerent *Stola*: la stole fit tomber la toge, ou du moins n'en laissa l'usage qu'aux hommes et aux courtisannes.

La queue de cette robe étoit traînante, et le bas étoit bordé d'un large tissu d'or ou de pourpre: le corps de la robe étoit rayé

de différentes couleurs; le devant étoit fermé au moins jusqu'à la ceinture. La partie supérieure étoit ouverte, et donnoit du jour à la seconde tunique.

C'étoit apparemment sur cette seconde tunique qu'étoient appliquées ces bandes, dont les jeunes personnes avoient accoutumé de se serrer le sein. L'art ne tarda pas à leur donner une forme particuliere ; il paroît que cet ajustement donna la premiere idée des corsets, et elle ne fut pas long temps sans se perfectionner. De tous les ajustemens des dames Romaines, le corset devint le plus brillant ; il étoit enrichi d'or, de perles et de pierreries.

Par dessus l'habillement, dont je viens de parler, elles portoient une mante, dont la queue, extraordinairement trainante, ne tenoit à tout le reste du corps, que depuis les épaules, où elle étoit attachée avec une agraffe, et se soutenoit à une longue distance par son propre poids. La partie supérieure portoit ordinairement sur l'épaule et sur le bras gauches, pour donner plus de liberté au bras droit, que les femmes portoient découvert comme les hommes, et elle formoit par là un grand nombre de plis, qui donnoient de la dignité à cet habillement.

On sait que la laine, le lin et la soie, ou leur mélange étoient la matière de toutes les étoffes. Les couleurs en faisoient la différence et en varioient le prix. Ainsi, d'un côté la dépouille des animaux, les simples productions de la terre, l'ouvrage même des vers, et de l'autre les coquillages de la mer, la graine des arbres, le suc des plantes, ont servi à la composition de tous les vêtemens.

L'usage de la laine toute pure, dans les ouvrages et dans les habillemens, non seulement a été le plus ancien, mais il subsiste encore : ce n'a été que sous les empereurs, comme je l'ai dit, que les Romains ont commencé à connoître l'usage du linge: pendant tout le temps qu'a duré la République, ils ont également ignoré celui de la soie.

Dion rapporte que Jules Cesar, dans quelques spectacles qu'il donna au peuple, couvrit tout le théâtre de voiles de soie, comme si, par cet appareil somptueux, il eût voulu en quelque sorte censurer le luxe des dames Romaines. Tibere fit rendre un décret du sénat non seulement pour interdire la vaisselle d'or, mais aussi pour défendre aux hommes les habits de soie. Calligula portoit une espèce de casaque de couleur de pourpre; souvent

même il se montroit en public en habit de triomphe et en robe de soie : ainsi on ne doit pas s'étonner si, sous le règne de Neron, les femmes commençoient à en porter ; mais il y a lieu de croire que toutes les étoffes étoient mêlées, et que, jusqu'à Heliogabale, le luxe ne fournit point d'exemple d'une robe toute de soie, au moins pour les hommes.

Cet empereur, dédaignant les étoffes connues chez les Grecs et chez les Romains, fut le premier d'entre ceux-ci, qui commença à porter des robes de soie pure, teintes en pourpre et relevées en broderies d'or, des tuniques d'étoffes d'or enrichies de pierreries, dont le poids étoit si considérable qu'il ne pouvoit s'empêcher de s'en plaindre, et de dire qu'il succomboit sous le poids de la magnificence.

On sait combien la soie étoit alors une marchandise rare et précieuse. Aurelien, plus de cinquante ans après Heliogabale, n'avoit pas au rapport de Vopisque, une seule robe de soie dans toute sa garderobe : il refusa même à l'impératrice sa femme le manteau de soie qu'elle demandoit pour toute grace : » je n'ai » garde, dit il, d'acheter des fils au poids de » l'or. » La livre de soie valoit une liv. d'or (1).

(1) Les anciens appeloient les robes de soie sans

La couleur ordinaire des habits étoit blanche: c'étoit la plus honorable indépendamment des dignités qui étoient marquées par la pourpre. Lorsque les dames commencerent à en porter de diverses couleurs, elles choisirent celles qu'elles croyoient pouvoir leur convenir le mieux ; c'étoit la règle que leur donnoit Ovide. « La même couleur, disoit-il, » ne convient pas à tout le monde; le noir sied » bien aux blondes, la tunique noire étoit » avantageuse à Priséis; le blanc sied bien aux

mélange, des robes *holosériques*, d'un mot grec qui signifie *tout*, et du nom que les Grecs donnoient aux vers à soie, et du mot *Seres*, peuple d'un pays dans les Indes, qu'on appelle aujourd'hui le *Kataï*, chez lesquels l'art d'élever les vers à soie doit avoir pris naissance; art qui n'a commencé en Europe que sous l'empire de Justinien, que deux moines apporterent de Serinde, ville des Indes, des œufs de vers à soie à Constantinople, qu'ils firent éclorre dans du fumier et nourrirent avec des feuilles de mûrier les vers, qui en sortirent, et enseignerent toute le mécanique de la soie. Il s'en fit des manufactures à Constantinople; ensuite à Athènes, à Thèbes et à Corinthe. *Roger*, roi de Sicile, en établit une à *Palerme* en 1730. On sait qu'il y en a grand nombre dans l'Italie, en France et ailleurs. Mezeray observe que *Henri II*, aux nôces de la duchesse de Savoye, porta les premiers bas de soie qu'on ait vus en France.

brunes

» brunes. Vous aimiez le blanc, fille de Cé-
» phée, et vous en étiez vêtue quand l'île de
» Sériphe fut pressée de vos pas. »

Le même poëte, loin de réduire à la couleur de pourpre tout l'art de la teinture, parle d'un bleu qui ressemble au ciel, quand il n'est point couvert de nuages; d'un verd de mer, dont il croit que les Nymphes sont habillées; de la couleur qui teint les habits de l'aurore; de celle qui imite les myrthes de Paphos; d'une autre semblable à celle du bélier, qui porta Phryxus et sa sœur Hellé, et les déroba aux supercheries d'Ino; et de tant d'autres enfin, dont il compare le nombre aux fleurs du printemps.

Au milieu de cette variété de couleurs que déterminerent dans les habillemens la mode, le goût particulier, souvent même la bienséance de l'état et de la condition, les dames Romaines garderent longtemps l'uniformité dans leur chaussure.

Tous les souliers des femmes étoient blancs pour l'ordinaire. Sous les empereurs, elles commencerent à en porter de rouges. Aurelien leur en permit l'usage, et l'ôta en même temps aux hommes: l'ordonnance de ce prince fut d'autant plus gracieuse pour les dames,

que lui et ses successeurs se réserverent cette couleur à l'exemple des anciens rois d'Italie; elle régna longtemps dans le bas empire, et passa des empereurs d'Occident à la personne des papes.

Les dames Romaines se servoient aussi de mules et de chaussons: loin de croire qu'ils étoient faits comme les nôtres, il paroît que ce n'étoit que des bandes dont elles s'enveloppoient le pied; elles étoient de couleur rouge; il est vraisemblable, qu'une partie s'en laissoit voir par l'ouverture du soulier ou brodequin, dont la matière étoit si déliée qu'il faisoit l'effet d'un bas bien tendu, au moyen d'une jarretière qui en arrêtoit le haut, en ne serrant cependant la jambe que mollement. C'est ce qui donne lieu d'imaginer, que leurs jarretières n'étoient autre chose, qu'une façon de ruban assez large, d'or ou de pourpre, et le plus souvent blanc, dont elles faisoient plusieurs tours qui croisoient, et dont les bouts se perdoient ensuite.

Les empereurs chargerent leur chaussure de plusieurs ornemens; ils y firent broder la figure d'une aigle enrichie de perles et de diamans. Il y a lieu de croire que cette décoration passa jusqu'aux souliers des dames, ou du moins

jusqu'à ceux des impératrices : d'ailleurs, les pierreries étoient si communes, qu'au rapport de Pline, les femmes les plus simples et les plus modestes n'osoient non plus aller sans diamans, qu'un consul sans les marques de sa dignité. » J'ai vu, dit cet auteur, Lollia Pau-
» lina, femme de Calligula, chargée de pierre-
» ries, même après sa répudiation, non pour
» quelque cérémonie ou pour quelque fête
» d'éclat, mais pour de simples visites. L'état
» qu'elle affectoit d'en montrer, montoit à
» quarante millions de sesterces, cinq millions
» de livres, sans qu'on pût dire, que ce fussent
» des présens du prince, ou les pierreries de
» l'empire ; c'étoient celles de sa maison,
» et l'un des effets de la succession de Marcus
» Lelius son oncle (1). »

Pline s'attache à en relever la superfluité, par le contraste qu'il nous présente de la simplicité des triomphes de Curius et de Fabricius, comparée à l'orgueil de Lollia: cependant ce ne fut pas encore là, selon lui, le plus haut point du luxe de ces temps (2).

(1) *Hist. Nat. lib. 9. cap.* 35.

(2) Les perles étoient beaucoup plus estimées chez les anciens, qu'elles ne le sont à présent, et les diamans

Ce goût pour les pierreries en fit naître pour les colliers, les bracelets et les bagues. Les hommes en portèrent. Jusqu'alors ils s'étoient contentés d'un simple anneau de fer ou d'or, selon la différence des conditions. L'anneau d'or fut pendant longtemps, une marque de distinction attachée à la dignité de chevalier Romain; les sénateurs eûrent aussi le droit d'en porter. Ce ne fut d'abord, suivant Pline, que quand ils étoient envoyés en ambassade. Il y a lieu de croire que celui des chevaliers avoit quelque chose de particulier, pour les distinguer; dans la suite, ce droit devint commun à tous les citoyens Romains. Les empereurs le conférèrent même à plusieurs de leurs affranchis.

On mettoit cet anneau au doigt voisin du petit: le luxe y fit ajouter une pierre fine sur laquelle étoit gravé le cachet qui, pendant longtemps, tint lieu de signature chez les Ro-

---

étoient fort rares, n'étant devenus communs que depuis qu'on a commercé dans les Indes. Les anciens ignoroient l'art de les tailler à facettes et de les polir. Louis de Berquin doit l'avoir trouvé en 1476: mais pour les pierres fines, elles n'étoient point si rares; ils savoient les employer et les graver parfaitement en creux et en relief.

mains; ils s'en servoient pour fermer leurs lettres, et ils l'appliquoient au bas des actes et des testamens.

Ces cachets étoient gravés de diverses figures. Auguste eut d'abord un sphinx, et prit ensuite l'image d'Alexandre le grand ; Mécene avoit une grenouille ; Galba un chien sur la proue d'un navire. Ce n'étoit pas ce que nous appellons des armoiries ; les Romains n'en avoient point : il paroît qu'elles n'ont commencé à devenir héréditaires dans les familles, qu'au retour des croisades, et que les couleurs du blason ont pris naissance des cuirasses des croisés, qui étoient diversement colorées (1).

On voit dans Ciceron que, de son temps, le cachet servoit encore de signature : la méthode de signer s'introduisit sous les empereurs. Un jour qu'on présenta à Neron un arrêt de

(1) On fait voir par les sceaux de l'empire apposés à divers actes que dans le XIII siècle, les empereurs n'avoient point encore d'aigle dans leur cachet. Albert de Strasbourg rapporte, en 1347, comme une introduction nouvelle et *contra morem antecessorum* que *Clement IV*, appelé *Guido Fulcodius*, ou *Guido Crossus*, françois d'origine, élu pape en 1265, et mort en 1268 ait mis, dans le sceau d'une Bulle, les cinq roses qui étoient l'emblême de sa famille.

mort à signer, plût au ciel, que je ne susse point écrire ! *vellem nescire litteras*, dit il, d'un air touché, et de ce ton de clémence, qu'il affectoit dans les commencemens de son règne.

Enfin, à mesure que la mode des bagues prit faveur, on en augmenta le nombre; on en mit au doigt voisin du pouce, ensuite au petit, et insensiblement à tous; quelquefois plus d'une au même doigt: en sorte qu'il sembloit, dit Pline, qu'on ne cherchoit à se faire considérer, que par le nombre et le poids des bagues dont on chargeoit ses doigts, plutôt qu'on ne les ornoit. On en changeoit selon les saisons; on avoit des bagues légeres pour l'été, et de plus pesantes, chargées de plus grosses pierreries pour l'hiver.

HABITUDES
ET
MŒURS PRIVÉES
DES ROMAINS.

QUATRIEME PARTIE.

SOMMAIRE.

*H*ONNEURS *constamment rendus au Mariage. Loix contre le célibat. Degrés de consanguinité et de naissance. Age et consentement des parens, requis pour le mariage. Fiançailles. Dot. Cérémonies du mariage. Habillement de l'Épouse; son cortége; son entrée dans la maison de son époux. Repas de Nôces. Epithalame. Vers fescennins. Appartement et lit nup-*

tial. Divorce. Secondes nôces. Concubines. Polygamie.

POUVOIR *paternel. Exposition. Emancipation. Adoption. Enregistrement des enfans ; leur éducation. Noms. Ecoles publiques. Pédagogues. Mœurs. Exercices du corps. Introduction dans le Forum. Etude du droit et des loix. Eloquence. Art militaire: Voyages. Art de plaider. Avocats. Education des personnes du sexe.*

LES Romains, dans la vue de multiplier le nombre des citoyens, non seulement récompensoient ceux qui se marioient, mais ils décernerent des peines contre ceux qui restoient dans le célibat. Les censeurs, en faisant le dénombrement avoient accoutumé d'interroger chaque citoyen marié. La demande qu'ils leur faisoient, étoit conçue en ces termes: *ex animi tui sententiâ uxorem habes liberûm quærendorum causâ*, » par votre bonne-foi avez vous une femme, pour en avoir des enfans? » Celui qui avoit une femme stérile, devoit la répudier et en épouser une autre, et ceux qui n'en avoient point, payoient une amende (1);

(1) Cette amende s'appeloit *Æs uxorium*; les cen-

quelquefois ils étoient dégradés de leur tribu, et enregistrés dans une moins honorable.

Dans les tribunaux, la premiere question que le juge faisoit à ceux qui se présentoient pour prêter serment, étoit celle-ci: *ex animi tui sententiâ tu equum habes? tu uxorem habes?* « Par votre bonne-foi avez-vous un » cheval; avez-vous une femme? » S'ils ne répondoient pas pertinemment sur ces deux articles préliminaires, ils n'étoient pas admis.

Cependant le goût du célibat ne laissa pas de prendre faveur dans Rome: on voit que, l'an cinq cent dix huit de sa fondation, les censeurs, à l'occasion d'un dénombrement du peuple, firent jurer à tous les jeunes citoyens de se marier.

Cesar pour réparer la perte de tant de citoyens que les guerres civiles avoient enlevés, fit divers réglemens: il promit des récompenses aux pères de famille, qui auroient plusieurs enfans; il défendit aux citoyens au dessous de vingt ans et au dessus de quarante, de s'absenter de l'Italie, pendant plus de trois ans, à l'exception de ceux qui servoient dans les troupes; par la même ordonnance, aucun

seurs M. Furius Camillus et M. Postumius l'exigerent pour la premiere fois l'an 350 de Rome.

fils de sénateur ne pouvoit voyager hors de l'Italie, si ce n'est en la compagnie de quelque magistrat; enfin, la multitude des esclaves faisant que les gens du peuple, n'étant point employés par les riches, et tombant ainsi dans la misère, périssoient sans pouvoir se marier et laisser de la postérité, Cesar ordonna que parmi ceux qui seroient destinés à conduire et à gouverner les bestiaux, il y en eût au moins un tiers qui fussent de condition libre.

Auguste augmenta les peines et les amendes contre les célibataires. A l'exemple de Cesar, il attribua des récompenses et des priviléges à ceux qui se marioient, et à ceux qui avoient plusieurs enfans. Hortensius reçut de lui une somme considérable, afin qu'il pût se marier suivant sa condition, et que l'illustre famille des Hortenses ne finît pas avec lui. Dans une revue du peuple par quartier, il fit distribuer à chaque père de famille un millier de sesterces, environ 125 livres par enfant.

Pour faciliter les mariages, il permit à tous ceux qui n'étoient pas sénateurs, ni fils ou petits-fils de sénateurs, d'épouser des filles d'affranchis, sans que ces alliances inégales pussent nuire ni à ceux qui les contracteroient,

ni à leurs enfans. Comme plusieurs, dans la vue de se soustraire aux peines imposées au célibat, se servoient d'une fraude grossiere en épousant des enfans au dessous de l'âge nubile, il défendit que l'on fiançât aucune fille qui n'eût au moins dix ans, afin que le mariage pût être célébré deux ans après les fiançailles.

Auguste éprouva bien des difficultés pour l'établissement de ces loix, contre lesquelles s'élevoient la licence publique, le goût du célibat et du libertinage; il n'y parvint que par une fermeté soutenue avec prudence et modération.

Dans des jeux auxquels il assistoit (1), les chevaliers Romains lui porterent hautement leurs plaintes contre les peines imposées au célibat, et le presserent à grands cris de les révoquer. Auguste ordonna qu'on lui amenât sur le champ les enfans de Germanicus, qui étoient déjà en assez grand nombre, quoique ce jeune prince ne fût que dans sa vingt quatrieme année, et prenant quelques uns de ces tendres enfans entre ses bras, mettant les autres sur les genoux de leur père, il les montroit aux chevaliers, et invitoit ainsi la jeu-

(1) Suet. *in vit. Aug.* 34.

nesse Romaine à suivre ce généreux exemple.

Il fit plus : il commanda à tout l'ordre des chevaliers de se présenter devant lui partagés en deux bandes, d'un côté ceux qui étoient mariés, et de l'autre ceux qui ne l'étoient pas. Le nombre des derniers étant de beaucoup supérieur, il fut saisi d'indignation ; il loua ceux qui dans un honorable mariage élevoient des citoyens pour la république ; il reprit ensuite avec force et avec véhémence les célibataires ; et loin de révoquer ou d'adoucir les peines auxquelles il les avoit précédemment assujettis, il en ajouta de nouvelles, par une loi que porterent les consuls Papius et Poppeus. Une circonstance bien singuliere, et qui fait voir combien l'abus auquel il vouloit remédier étoit répandu, c'est que ces deux consuls, porteurs d'une loi si rigoureuse contre le célibat, n'étoient pas mariés ni l'un ni l'autre. La loi fut appelée de leur nom *Papia-Poppœa*, et est très célebre dans le droit Romain.

Tacite dit (1) qu'elle avoit deux objets; l'un de punir les célibataires, l'autre d'enrichir le trésor public, au profit duquel elle con-

(1) *Annal. l. 3. c. 25.*

fisquoit les successions collatérales et les legs qui pouvoient regarder les citoyens non mariés; ajoutons qu'elle procuroit divers avantages aux pères de famille; ils étoient préférés pour les emplois; on leur donnoit des dispenses d'âge pour y parvenir, en leur faisant grace d'autant d'années qu'ils avoient d'enfans; ils avoient le pas sur leurs collègues, des places distinguées dans le théâtre et aux spectacles; enfin, dans Rome, les pères de famille qui avoient trois enfans, dans l'Italie ceux qui en avoient quatre, et dans les provinces ceux qui en avoient cinq, étoient dispensés de tutelles, de curatelles et d'autres charges onéreuses (1).

C'est cette loi qui fait dire à Plutarque, que bien des citoyens Romains se marioient plutôt dans la vue d'acquérir le droit d'héritier,

(1) C'est ce qui s'appelle, dans la jurisprudence Romaine, le droit des trois, des quatre, ou des cinq enfans; *Jus trium, quatuor, quinque liberorum*: on le trouve désigné dans plusieurs inscriptions par ces lettres I. L. H; c'est à dire, *Jus liberorum habens*: ce droit étoit fort recherché; les empereurs en gratifierent ceux qui leur plaisoient, sans qu'ils eussent d'enfans, Trajan l'accorda à Pline le jeune, qui en parle dans ses lettres.

que pour se procurer des héritiers. Constantin la jugeant contraire à l'Evangile, en modéra certains points, et en abolit d'autres en enlevant les peines qu'elle imposoit au célibat.

Le premier degré auquel il étoit permis de se marier paroît avoir été celui de cousin germain. Par une loi des douze tables, les mariages entre les patriciens et les plébéïens, étoient défendus : cette loi ne pouvoit guères subsister dans un état républicain ; aussi fut-elle abrogée cinq ans après son institution ; mais toute alliance avec des femmes de médiocre vertu, de basse extraction, ou nées de pères qui avoient exercé des arts vils et abjects, ne laissa pas d'être regardée comme déshonorante ; celle avec des étrangers, quelle que fût d'ailleurs leur condition, étoit défendue. Les Romains les méprisoient. Ces descendans d'un ramas d'avanturiers ne connoissoient de noblesse que celle de leur sang : il paroît qu'ils regardoient ces sortes d'alliance comme pouvant avoir de l'influence par rapport au gouvernement. On sait qu'Antoine par son mariage avec Cleopatre, excita la haine et l'indignation publiques et que Tite sacrifia sa passion à la raison d'état en renonçant à Berenice.

Un citoyen devoit épouser une citoyenne :

si vis nubere, nube pari : il pouvoit encore se marier dans les villes municipales, et dans toutes celles de l'Italie, qui avoient le droit de bourgeoisie à Rome, et même dans les pays qui avoient obtenu le *Jus connubii*, le droit d'y contracter des mariages: mais s'il épousoit tout autre étrangère, il se dégradoit; ses enfans étoient regardés en quelque façon comme bâtards, surnommés par mépris *Ibrida*, nom qu'on donnoit aux animaux nés d'animaux de différentes espèces. Leur condition n'étoit guères plus avantageuse que celle des esclaves. Cette distinction, ou plutôt cette tache fut enlevée, lorsque Caracalla eut accordé le droit de bourgeoisie à tous les peuples qui composoient l'empire Romain.

Deux conditions encore étoient requises pour se marier; l'âge et le consentement des parens. Celui de quatorze ans pour les jeunes gens, et celui de douze ans pour les filles, étoit regardé comme suffisant ; et pour éviter une trop grande disparité, une femme au dessous de cinquante ans, ne pouvoit pas épouser un homme sexagénaire, ni un homme au dessous de soixante ans, une femme de cinquante: enfin, il falloit le consentement des parens, surtout celui du père. Un fils émancipé n'y

étoit pas assujetti par les loix; mais elles y obligeoient les filles: elles n'exigeoient pas celui de la mère; on le demandoit par bienséance.

Après le consentement des parens, on procédoit aux fiançailles. On les accompagnoit de cérémonies auxquelles des prêtres et des augures assistoient. On convenoit de la dot et des autres conditions, dont on dressoit un acte en présence de témoins, qui y apposoient leur sceau. On y rompoit la paille, comme dans les autres contrats; ce qu'on appeloit stipulation, de *Stipula*, paille: l'époux faisoit des présens à son épouse en argent ou en bijoux, et lui donnoit un anneau pour gage de l'amitié qui devoit les unir l'un et l'autre, et en faisoit à ceux qui avoient négocié ou favorisé son mariage. Les empereurs réglerent que ces présens seroient proportionnés à la dot. Enfin, le père ou le plus proche parent de l'épouse donnoit un repas (1).

L'usage étoit de payer la dot en trois termes,

(1) On appeloit cet anneau *Annulus sponsalitius, genialis*, ou *pronubus*. Du temps de Pline il n'étoit que de fer sans châton; depuis il fut d'or. L'épouse avoit accoutumé de le mettre au quatrieme doigt de la main gauche, parce qu'elle croyoit qu'il y avoit

fixés

fixés par la loi: elle étoit livrée en argent, ou assignée sur des biens fonds. Le mari n'en étoit mis en possession que le jour des nôces. Il ne lui étoit pas permis de l'aliéner; les parens de la femme la répétoient en cas de divorce, à moins qu'elle ne l'eût occasionné. La valeur n'en etoit pas déterminée: elle varioit selon le bien et la condition des contractans. Si quelque citoyen abusoit d'une fille de condition libre, les loix l'obligeoient de l'épouser sans dot, ou de lui en donner une proportionnée à son état.

Dans les premiers siècles de la République, les dots étoient très modiques: les filles des plus grands hommes, dit Val. Maxime, n'apportoient souvent en mariage, que la gloire de leurs pères ou de leurs maisons.

Cn. Scipion commandant en Espagne, sollicita son rappel auprès du sénat, parce qu'il de-

une veine qui alloit jusqu'au cœur. Il y en avoit aussi de cuivre et de bronze, avec de petites avances en manière de clef, pour signifier que le mari, donnant cette bague à son épouse, il la mettoit en possession des clefs de la maison, dont elle devoit avoir soin. Il s'en est trouvé avec ces inscriptions ou ces devises: *Bonam vitam. Amo te. Ama me. Je vous souhaite une vie heureuse. Je vous aime. Aimez-moi.*

vôit se rendre à Rome pour marier sa fille. Le sénat, pour ne pas priver la république des services de ce général, le lui refusa, se chargea du mariage de sa fille, lui choisit un époux et lui assigna, sur le trésor public, une dot de onze mille as, cinq cens cinquante livres: mais autant les dots étoient modiques alors, autant devinrent-elles ensuite exorbitantes: la somme, dit Seneque (1), que le sénat crut suffisante pour servir de dot à la fille de Scipion, ne suffiroit pas aux filles de nos affranchis pour acheter un miroir.

On ne faisoit jamais de mariage, sans avoir pris les auspices, et sans avoir offert des sacrifices aux Dieux, surtout à Junon qui présidoit aux engagemens matrimoniaux et aux nôces. On ôtoit le fiel des animaux qu'on immoloit, par allusion à la bonne intelligence qui doit régner dans le mariage.

Il se célébroit de trois manières, distinguées par les noms de *Confarreatio*, *Coëmptio* et *Usus*; Confarréation, Achat mutuel, et Usage. La premiere étoit la plus ancienne. Romulus l'avoit établie: un prêtre en présence de dix témoins, et en prononçant de certaines

(1) *De consol. Ad Helv.* 12.

paroles, offroit en sacrifice aux Dieux un gâteau fait avec du sel, de l'eau et de la farine de froment, appelée *Far.* L'époux et l'épouse en mangeoient, pour marquer par là l'union qui devoit les lier: cette manière de célébrer le mariage acquéroit aux femmes le droit d'avoir part aux sacrifices particuliers attachés à la famille de leurs maris, et même à leurs biens, s'ils venoient à mourir sans testament et sans enfans: s'ils en laissoient, elles entroient en portion avec eux. Les enfans, nés de ces mariages, étoient préférés pour la dignité de prêtres de Jupiter.

L'*Achat mutuel* étoit une espèce de marché imaginaire que l'époux et l'épouse contractoient, en se donnant, pour la forme, quelques pièces de monnoie: cette manière de se marier subsista plus longtemps que celle de la *Confarréation*, qui, selon Tacite, ne se pratiquoit plus du temps de Tibere. Suivant quelques auteurs, elle étoit accompagnée des mêmes cérémonies, et donnoit les mêmes droits aux femmes.

Celle qu'on appeloit par *l'Usage*, avoit lieu, lorsqu'une femme, avec consentement de ses parens ou de ses tuteurs, avoit habité pendant un an entier avec un homme, dans

la vue de se marier avec lui, elle en devenoit alors la femme légitime, sans autre cérémonie: il paroît qu'elle avoit les mêmes droits que les autres.

Tous les jours ni tous les mois, n'étoient pas regardés chez les Romains, comme également heureux pour se marier : ils évitoient les Calandes, les Nones, les Ides, et, en général, les jours marqués de noir ; le mois de Fevrier, parce qu'on faisoit l'anniversaire des funérailles; celui de Mars, pendant la fête des Saliens, et singulierement celui de Mai: le mois de Juin, au contraire, étoit de tous les mois celui qu'ils croyoient le plus favorable.

Plutarque dit, que les Romains ne se marioient pas au mois de Mai, parce qu'il tiroit son nom des personnes d'âge, *Majores*, pour qui le mariage n'est plus de saison, et que, par cette raison, on renvoyoit au mois de Juin qui tire le sien de *Juniores*, jeunes gens, ou parce qu'on faisoit au mois de Mai des expiations qui ne s'accordoient pas avec le mariage. Suivant d'autres, c'étoit parce qu'on célébroit en ce mois la fête *Lemuria*, consacrée aux *Lémures*, qui étoient des esprits malins, dont on craignoit la mauvaise

volonté. Dans son origine, cette fête s'appeloit *Remuralia*, ou *Remuria*. Romulus l'avoit établie pour appaiser les mânes de Remus (1).

Le jour des nôces, l'époux portoit une longue robe blanche et toute unie, les cheveux épars et entremêlés de cheveux de laine, comme les vestales, dont elle devoit imiter la pudeur. On lui nouoit l'extrémité des cheveux en pointe de javelot; on les arrangeoit et on les frisoit avec le fer d'une pique: elle portoit un grand voile couleur de feu avec une couronne de verveine, qu'elle avoit cueillie elle-même; elle étoit chaussée de souliers jaunes, faits en forme de patins, qui, plus hauts que la chaussure ordinaire, la faisoit paroître plus grande.

L'époux, accompagné de ses parens et de ses amis, venoit l'enlever des bras de sa

(1) L'usage de ne pas se marier au mois de Mai a lieu encore chez bien des gens, sans savoir qu'il vient des Romains; *Mr. Astruc* dit, qu'il est reçu parmi le peuple du *bas Languedoc*; on croit que c'est une imprudence qui attire une mort prématurée; pour l'éviter, on se hâte de conclure dans le mois d'Avril, ou bien on attend le mois de Juin. *V. Mém. pour l'Hist. Nat. du Languedoc.*

mère, ou d'une de ses plus proches parentes, et cela en mémoire de l'enlevement des Sabines, ou pour marquer cette sorte de répugnance avec laquelle on supposoit qu'elle devoit quitter sa demeure pour aller dans celle de son mari.

Elle s'y rendoit sur le soir à la lumière des flambeaux, suivie de ses domestiques, de ses amis, de ses parens qui portoient chacun leurs présens consistant en différens ustenciles: trois jeunes gens qui avoient encore père et mère, la conduisoient; deux la soutenoient sous les bras, le troisieme marchoit devant elle, portant un flambeau de pin, que les parens et les amis des deux parties avoient soin d'enlever devant la maison de l'époux, en se l'arrachant les uns aux autres, à cause de la grande vertu qu'on attribuoit à ce flambeau, et de peur qu'on ne s'en servît pour quelque maléfice, qui abrégeât la vie de l'un ou de l'autre (1).

Un jeune esclave portoit derrière l'épouse, dans un vase couvert, sa toilette, des hochets et des amusemens d'enfans de toute espèce; un autre portoit une quenouille garnie de lai-

(1) Chez les Egyptiens et chez les Grecs, les épouses, au contraire, étoient conduites sur des chars dans la maison de leurs maris.

ne avec un fuseau, pour l'avertir qu'elle devoit s'appliquer à filer et à travailler pour sa famille.

Lucrece filoit environnée de ses femmes, lorsque surprise par Sextus, fils de Tarquin, et par son mari, Sextus conçut pour elle cette passion criminelle, qui fut la ruine de sa famille et de la royauté à Rome. Auguste, comme je l'ai déjà observé d'après Suetone, étoit presque toujours en robe de chambre; et celles dont il se servoit étoient de la façon de sa femme, de sa sœur (1), de sa fille ou de ses nièces.

La porte de la maison de l'époux étoit ornée de festons, de guirlandes de fleurs et de feuillages, de bandes de laine frottées d'huile,

(1) Pline sur le rapport de Varron, dit, que la quenouille et le fuseau de la reine Tanaquil, qu'on appelle aussi *Caia Cæcilia*, étoient encore du temps de cet auteur, dans le temple de *Sancus*; que de la laine qu'elle avoit filée, elle en avoit tissu une robe ondée à Serv. Tullius, laquelle étoit encore dans le temple de la Fortune: il ajoute que c'est en mémoire d'une si bonne ménagere, que les nouvelles mariées faisoient porter avec elles une quenouille et un fuseau dans la maison de leur mari, pour lui faire connoître qu'elles vouloient l'imiter. *Plin. Hist. Nat. liv. 8. ch. 48.*

de graisse de porc ou de loup, pour détourner les maléfices. Lorsque l'épouse y étoit arrivée, on lui demandoit qui elle étoit, et elle répondoit en s'adressant à son époux, *je suis Caia*, pour l'assurer qu'elle seroit aussi bonne ménagere que *Caia Cœcilia*, oubien elle s'énonçoit en ces termes: *ubi tu Caius, ego Caia; où vous serez Caius, là je serai Caia*; c'est à dire, » où vous serez maître et père de fa» mille, je serai maîtresse et mère de famille. «

On l'enlevoit par dessus le seuil de la porte, afin qu'elle parût entrer malgré elle dans la maison de son mari, et que ce fût en même temps un présage qu'elle n'en sortiroit pas autrement, ou pour figurer l'enlevement des Sabines, ou enfin, parce que le seuil étoit consacré à Vesta, Déesse des vierges, et que ç'auroit été de mauvais augure, si l'épouse l'eût touché ou foulé aux pieds.

On l'aspergeoit d'eau pour signe de pureté et de chasteté; on lui remettoit les clefs de la maison, pour lui donner à connoître que la conduite du ménage lui seroit confiée; on la faisoit asseoir sur une peau de mouton, pour lui rappeler encore qu'elle devoit travailler et s'occuper à des ouvrages de laine; on lui fai-

soit toucher l'eau et le feu, de même qu'à son époux, soit parce que les anciens croyoient que tout naissoit de ces deux élémens, soit pour marquer l'intime union qui doit régner entre des époux, à ne jamais s'abandonner, n'eussent-ils pour toute subsistance que du feu et de l'eau (1).

L'époux donnoit à souper à ses parens, à ses amis, à ceux de son épouse, et à son cortége; il tenoit le haut de la table, et l'épouse étoit couchée sur son sein: ce repas étoit distingué par dessus les autres par l'abondance des mets, par leur diversité et leur délicatesse; les loix somptuaires qui fixoient l'abondance des repas, se relâchoient en faveur de celui des nôces.

Ce repas étoit accompagné de symphonie et de danses au son de la flûte: les convives chantoient à l'honneur des nouveaux mariés une épithalame, qui commençoit et qui finissoit par des acclamations, où l'on répétoit à

(1) Les anciens latins, et à leur imitation les Romains des premiers temps, observoient encore une autre cérémonie; c'étoit de mettre un joug sur le col des nouveaux mariés pour marque de celui qu'ils s'imposoient par le mariage: c'est de là que viennent les mots de *conjugium* et de *conjux*.

plusieurs fois le nom de *Thalassius*; en voici l'origine.

Parmi les Sabines, qu'enleverent les Romains, il y en eut une qui se faisoit remarquer par sa jeunesse et par sa beauté: ses ravisseurs craignant qu'on ne la leur arrachât s'aviserent de crier qu'ils la conduisoient à Thalassius; c'étoit un jeune homme, beau, bienfait et vaillant, et son nom seul imprima tant de respect, que, loin de songer à la moindre violence, le peuple accompagna par honneur ceux qui l'avoient enlevée, faisant sans cesse retentir ce même nom. Un mariage que le hazard avoit si bien assorti, ne pouvoit manquer d'être heureux; il le fut, et les Romains employerent dès lors dans leur épithalame le mot *Thalassius*, comme pour souhaiter aux nouveaux époux une semblable destinée (1).

(1) On sait que le mot *Epithalame* vient d'un mot grec *Epithalamos*, qui signifie chant nuptial; les Grecs l'appeloient ainsi à cause du nom qu'ils donnoient soit au lit, soit à l'appartement des époux, à la porte duquel ils leur chantoient l'épithalame; au lieu du nom de *Thalassius*, les Grecs employoient celui de *Hymen* ou *Hymenée*: voici, selon Servius, *ad.* I. *Æn.* l'origine de cette acclamation.

Hymenée, dont la Grèce fit depuis un Dieu, qui

A l'épithalame et aux acclamations se joignirent des chansons, que l'on nommoit *vers fescennins*; vers grossiers et obscènes, mais autorisés par l'usage, sans qu'on pût les réformer: de jeunes gens les chantoient devant l'appartement des nouveaux mariés (1).

présidoit au mariage, étoit un jeune homme d'Athènes ou d'Argos, d'une beauté accomplie. Né pauvre et d'une famille obscure, il fut épris des charmes d'une jeune Athénienne, dont la naissance égaloit la fortune; la disproportion étoit trop marquée, pour lui laisser la moindre espérance, cependant à la faveur d'un déguisement, il la suivoit par-tout. Un jour il l'accompagna jusqu'à Eleusis, avec les filles d'Athènes les plus qualifiées, qui alloient offrir des sacrifices à Cérès: il arriva qu'elles furent enlevées par des pirates qui, après avoir pris terre dans une île déserte, s'y endormirent; Hymenée saisit l'occasion, tue les pirates, revient à Athènes, et déclare, que si on lui permet d'épouser celle qu'il aimoit, il rameneroit aussi les autres; il les ramena en effet, et devint le plus heureux des époux. C'est pour cela que les Athéniens ordonnerent qu'il seroit toujours invoqué dans la solemnité des nôces avec les Dieux qu'ils en regardoient comme les protecteurs. Son nom servant d'acclamation, passa depuis dans l'épithalame, et les poëtes en firent un vers intercalaire, ou une espèce de refrain.

(1) Le mot de *fescennin* vient du latin *fescenninus*, formé selon Macrobe de *fascinum*, charme;

Cet appartement étoit orné de statues représentant les divinités qu'on croyoit présider au mariage. L'épouse y étoit conduite par des matrones appelées *Pronubæ*, qui la mettoient dans son lit placé vis à vis la porte et couvert de fleurs : on le changeoit de place, s'il avoit déjà servi, pour ne pas exposer l'épouse aux mêmes malheurs, qui pouvoient être arrivés aux personnes qui l'avoient occupé avant elle.

L'époux, avant que de s'y rendre, jettoit des noix aux enfans, pour donner à connoître qu'il quittoit leurs jeux, et les épouses consacroient leurs poupées à *Venus*. Les convives, en se retirant, recevoient de l'époux quelques petits présens.

Le lendemain des nôces il donnoit encore un repas : on l'appeloit *Repotia* ; les amis et les parens envoyoient des présens à la nouvelle mariée, qui offroit un sacrifice dans la maison de son mari pour se rendre les Dieux propices.

---

ensorcellement, etc. Le peuple croyoit que les vers *fescennins* servoient à écarter les maléfices, et à en empêcher l'effet: suivant d'autres, ces vers ont eu ce nom de leurs auteurs, des habitans de *Fecennia*, ville d'Etrurie, aujourd'hui *Galese*, dans l'état ecclésiastique.

Le mariage n'étoit pas indissoluble. Par une loi de Romulus, le mari pouvoit répudier sa femme, si elle s'étoit servie de poison, pour faire périr ses enfans; si elle en avoit supposé; si elle avoit violé la foi conjugale; si elle avoit pratiqué de fausses clefs; et même si elle avoit bu du vin: dans tous ces cas, le mari assembloit les plus proches parens de sa femme pour en juger avec eux, et il devoit se présenter aux censeurs et jurer sur leurs mains, que c'étoit pour des causes légitimes qu'il demandoit le divorce: mais s'il venoit à répudier sa femme pour quelque autre sujet, il étoit tenu de lui donner une partie de son propre bien; on en consacroit une autre à *Cérès*, et il devoit offrir un sacrifice aux Dieux Mânes.

Cette loi étoit dure et injuste, en ce qu'elle n'étoit pas réciproque; mais elle le devint par une loi des XII. tables, qui mit les femmes en parité de droit à cet égard avec leurs maris.

On procédoit au divorce par le consentement des deux parties, ou à l'instance de celle qui le demandoit: il devoit se conclure en présence de sept citoyens. Le contrat de mariage étoit cassé et le divorce inscrit dans les registres des censeurs; le mari ôtoit à la répudiée les clefs qu'il lui avoit remises le jour

des nôces ; il lui rendoit sa dot et son bien, si le divorce se faisoit sans qu'il y eût de sa faute; il retenoit au contraire une partie de la dot, ou une sixieme par enfant, si elle étoit coupable : mais si c'étoit pour cas d'infidélité, il gardoit la dot en son entier, et les présens de nôces, quoiqu'il n'y eût pas d'enfans; lorsqu'il y en avoit, l'usage étoit que chacune des parties assurât par forme de testament, un bien proportionné à sa fortune et à son état ; si la femme étoit présente, le mari ou un affranchi lui annonçoit son divorce en ces termes : *res tuas tibi habeto* ; prenez ce qui vous appartient, ou *tuas res tibi agito, exi*; ayez soin de vos affaires; sortez: si elle étoit absente, il lui étoit notifié par écrit (1).

On remarque à l'honneur des Romains, que quatre siècles s'écoulerent sans qu'il y eut

(1) Dans les commencemens les divorces étoient accompagnés de cérémonies, qui différoient selon la manière dont les mariages avoient été contractés : s'ils avoient été faits par la *confarréation*, on offroit un sacrifice qu'on appeloit *Diffarreatio*; si c'étoit par *l'achat*, le divorce se faisoit par une sorte de réachat appelé *Remancipatio* ; et, pour les mariages par *l'usage*, il avoit lieu lorsque la femme, avant l'année révolue, avoit passé trois nuits de suite hors de la maison de son mari et à son insçu.

ni plainte, ni procès pour cause d'adultère, ou de divorce parmi eux. L'an de Rome 457, quelques dames accusées d'adultère, furent condamnées à des amendes que l'on employa à bâtir un temple à *Venus*: ce ne fut que l'an 521 que l'on y vit le premier divorce. Sp. Carvilius Ruga répudia sa femme, parce qu'elle étoit stérile: il l'aimoit beaucoup, et il ne s'y détermina que par respect pour le serment qu'il avoit prêté comme les autres citoyens de se marier pour avoir des enfans. Quelque spécieux que fût ce motif, il ne laissa pas de s'attirer, pour le reste de ses jours, l'indignation de tout Rome.

Cependant cet exemple fut suivi, et les divorces ne tarderent pas à se multiplier sur des prétextes et pour des sujets les plus légers. Paul Emile répudia Papiria, sans qu'on pût en deviner la raison: « Votre femme n'est-elle pas » sage; n'est-elle pas belle; ne vous a-t-elle » pas donné de beaux enfans? » lui disoient ses amis: pour toute réponse, il leur montra son soulier, et les questionnant à son tour: » Ce soulier, leur dit-il, n'est-il pas beau; » n'est-il pas bien fait? mais aucun de vous ne » sait où il me blesse. «

C. Sulpicius Callus, chassa sa femme pour

avoir paru tête nue en public. Sempronius Sophus, se sépara de la sienne, parce qu'elle avoit parlé à l'oreille à une affranchie. Q. Antistius Vetus en fit de même, parce que sa femme avoit assisté à des spectacles à son insçu. On voyoit des hommes prendre à dessein des femmes de mauvaises mœurs, pour avoir occasion de les répudier, et de gagner ainsi la dot qu'elles leur avoient apportée.

Les femmes n'abusoient pas moins du divorce. Elles désertoient leurs maris sans sujet et sans raison. Seneque dit (1), qu'il y en avoit, qui ne comptoient plus les années par les consuls, mais par le nombre de leurs maris : ainsi, au moindre caprice, au moindre sujet de dégoût ou de plainte, un mari répudioit sa femme, et une femme quittoit son mari. L'expédient de se séparer étoit toujours celui qui se présentoit le premier ; on se flattoit d'un succès plus heureux dans un autre essai, et on passoit sans retenue d'un engagement à un autre.

Les plus sages autorisoient cette licence par leur exemple. Caton céda Marcia sa femme à Hortensius; il en avoit eu plusieurs enfans,

(1) *De benefic.* 3. 16.

et

et elle étoit actuellement enceinte, lorsque Hortensius s'avisa de la lui demander. Quelque temps après, Hortensius étant mort, et ayant laissé Marcia héritiere de ses grands biens, Caton la reprit au préjudice de son fils.

Ciceron se sépara de Terentia, par la voye du divorce, à cause de son caractère brusque et impérieux, et de ce qu'aimant la dépense, elle avoit négligé et dérangé ses affaires domestiques. Il avoit vécu avec elle plus de trente ans, et elle lui avoit donné deux enfans qu'il aimoit avec la plus vive tendresse. Il épousa *Publilia*, jeune héritiere, dont il avoit été le tuteur; il l'a répudia dans la suite, sur quelque dureté qu'elle avoit eue pour Tullie, et sur quelques marques de joie qu'elle avoit données à sa mort.

Loin que la liberté du divorce procurât quelque avantage à l'état du mariage, elle ne servoit au contraire qu'à augmenter mutuellement l'obstination des époux et leur dureté, et à jetter la division et le trouble dans les familles. Auguste voulut y mettre des bornes; il prononça des peines contre les divorces faits sans cause légitime; il porta aussi une loi sur les adultères.

Nous n'en connoissons pas avec certitude la

teneur précise. Si un mari, qui avoit surpris sa femme se laissoit aller à la tuer elle et son amant, il n'en étoit pas puni par les loix. Celle d'Auguste permettoit au père de la femme de tuer celui-ci. Il paroît qu'elle condamnoit d'ailleurs à des amendes, au fouet, au bannissement, à être relegué dans quelque île, à la mutilation, etc.

Mais quelles qu'ayent été les dispositions de cette loi, et l'attention d'Auguste à les faire observer, elles manquoient de cette force que donne l'exemple. Au lieu de les autoriser par sa conduite, on savoit qu'il avoit des habitudes avec plusieurs femmes : ses amis même en convenoient ; et ils ne l'excusoient que sur le prétexte frivole, qu'il n'y étoit pas porté par un goût de débauche, mais par politique, afin de pouvoir connoître les complots qui se trameroient sourdement contre son service.

Il répudia Scribonie, le jour même qu'elle accoucha de la fameuse Julie, et aussi-tôt il songea à épouser Livie, qui étoit mariée à Tibere Neron et enceinte de six mois. Pour lever cet obstacle, il consulta le collége des pontifes sur cette singuliere question : si une femme, dans l'état où étoit Livie pouvoit se

marier légitimement. En habiles casuistes, les pontifes répondirent, que si le père pouvoit être incertain, il ne seroit pas permis de passer outre ; mais que l'état d'un enfant conçu en légitime mariage, étant assuré après six mois de grossesse, il n'y avoit nulle difficulté dans le cas proposé. Auguste l'épousa, et trois mois après, Livie accoucha de son fils nommé Drusus. Auguste ne manqua pas de l'envoyer à Tib. Neron, comme à celui qui en étoit le père; mais il ne put éviter, par cette précaution, que l'on ne crût que l'enfant étoit de lui, et il courut dans le public un vers grec, dont le sens est » les heureux ont des en» fans après trois mois de mariage. »

Malgré le grand nombre de divorces et la facilité de les faire, les secondes nôces étoient peu en honneur: les filles, dit Plutarque, ne se marioient jamais un jour de fête, ni les veuves un jour ouvrier, parce que le mariage étoit honorable aux unes, et sembloit ne l'être pas aux autres: par cette raison on célébroit les nôces des filles en présence d'un grand nombre de gens; celles des veuves se faisoient en présence de peu de monde (1), et à des

(1) C'est de l'idée que l'on a attaché aux secondes nôces que sont venus les *charivaris:* Nicod dérive ce

jours où chacun étoit appelé à jouir d'autres spectacles.

On voit dans Properce, une dame se faire honneur de n'avoir eu qu'un mari, et vouloir que cela fût gravé sur son tombeau. Le même éloge paroît dans plusieurs inscriptions: on y trouve l'épithéte de *Univira*, que l'on donnoit par honneur aux veuves qui ne s'étoient pas remariées; elles avoient le pas dans de certaines cérémonies solemnelles; on leur décernoit la couronne de la chasteté, et ce n'étoit qu'à elles que l'entrée dans la chapelle de cette divinité étoit permise.

---

mot d'un mot grec qui signifie pesanteur de tête, provenant de trop boire, ou d'entendre trop de bruit; Borel d'un verbe grec qui signifie je romps la tête; Scaliger du mot *chalybarium*, à cause que ce bruit se fait en frappant des vaisseaux d'airain. Ducange le dérive de *caricari*, qui est un cri que font les Picards, pour soulever le peuple contre les exactions que l'on veut faire sur eux; et comme le bruit est grand et tumultueux, et que les Picards prononcent en *ca*, ce qu'ailleurs on prononce en *cha*, on a appelé *charivari*, le bruit que faisoient les masques, pour faire insulte à quelqu'un, singulierement les tumultes qui se font en dérision de ceux qui se marient en secondes nôces. Le concile de Tours, en 1448, les défendit sous peine d'excommunication, d'amendes, ou autre châtiment.

Ce n'est pas qu'il n'y eut bien des veuves à Rome, qui convoloient à de secondes nôces. Fulvie, avant que d'épouser Marc Antoine, avoit eu pour premier mari Claudius, l'ennemi de Ciceron; après lui Curion, qui périt en Afrique, dans le parti de Cesar avant la bataille de Pharsale. Terentia, qui doit avoir vécu cent trois ans, prit en secondes nôces Saluste, autre ennemi de Ciceron; Messalla fût son troisieme mari. Dion lui en donne un quatrieme, Vibius Rufus, qui fut consul sous Tibere, et qui se vantoit de posséder deux choses, qui avoient appartenu aux deux plus grands hommes du siècle qui l'avoit précédé, la femme de Ciceron, et la chaise sur laquelle Cesar avoit été tué. Tullie, à peine veuve d'un an de Pison son premier mari, rentra dans le mariage en épousant Furius Crassipes; la fête en fut célébrée dans la maison de Ciceron. Quelque temps après, elle s'en sépara, et se remaria à P. Cornelius Dolabella, qu'elle quitta encore (1).

On peut même inférer des honneurs dont

(1) Saint Jerome parle avec indignation d'un homme de son temps à Rome, qui avoit enterré vingt femmes; et d'une femme, qui avoit enterré vingt deux maris.

jouissoient les veuves qui gardoient leur viduité, qu'elles ne faisoient pas le plus grand nombre. On ne distingue pas volontiers des actions communes, mais celles qui, par leur rareté, paroissent méritantes. Il y a plus: Numa, en bornant à dix mois le terme de tout deuil, quel qu'il fût, sans excepter celui des veuves, leur interdit par la même loi les secondes nôces avant ce temps expiré; et si quelques unes se trouvoient obligées de le prévenir, elles devoient expier leur faute par le sacrifice d'une vache pleine.

Les veufs, moins assujettis aux bienséances, se marioient, lorsqu'ils le jugeoient à propos; plusieurs préféroient de se choisir une concubine, plutôt que de donner une belle-mère et des cohéritiers à leurs enfans. Le droit Romain le toléroit, et les enfans nés de ces commerces, quoiqu'ils ne fussent pas légitimes ni habiles à succéder à leur pères, n'étoient pas néanmoins réputés bâtards; il paroît qu'ils pouvoient parvenir aux charges et aux emplois.

Il n'en étoit pas de même de la polygamie: autrefois en usage chez les peuples de l'Orient comme elle l'est encore, les Romains, plus séveres dans leurs mœurs, ne l'ont jamais

pratiquée : ils étendoient même cette régularité aux concubines ; la pluralité en étoit prohibée.

Plutarque observe (1) que M. Antoine est le premier des Romains qui s'émancipa à prendre deux femmes ; il n'en cite pas d'autre exemple. L'anecdote que Macrobe (2) nous a conservée est connue : un jour la mère de Papirius, surnommé Prætextatus, parce que portant encore la robe prétexte, son père avoit accoutumé de le mener avec lui au sénat, souhaitant de savoir de lui ce dont on y avoit traité, il lui dit, qu'on y avoit résolu, qu'à l'avenir il seroit permis à chaque homme d'avoir plusieurs femmes ; sa mère ayant aussitôt répandu cette nouvelle, plusieurs femmes, le lendemain, se présenterent au sénat, pour demander qu'il fût aussi permis à chaque femme d'avoir plusieurs maris. Les sénateurs surpris d'une proposition si étrange, en découvrirent tout le mystère par Papirius, qui les instruisit de ce qui s'étoit passé. On loua sa prudence et on ordonna, qu'à l'exception du seul Papirius, les jeunes gens n'assisteroient plus au sénat

(1) *Plut. in Ant.*
(2) *Sat. I.*

Le pouvoir que Romulus donna aux pères sur leurs enfans paroît excessif : il leur permit de les mettre en prison, de les charger de fers, de les faire battre de verges, de les reléguer à la campagne, de les y faire travailler avec les esclaves, de les vendre, et même de les mettre à mort.

On sait que la coutume barbare d'exposer les enfans étoit commune chez les anciens. Lycurgue l'avoit établie à Sparte. Dès qu'un enfant étoit né, les anciens de chaque tribu le visitoient ; s'ils le trouvoient bien formé, fort et vigoureux, ils ordonnoient qu'il fût élevé, mais s'ils le trouvoient mal fait, délicat et foible, on l'exposoit (1).

A son exemple, Romulus introduisit le même usage à Rome, avec cette restriction de ne disposer de la vie d'un enfant qu'après trois années, parce que, dans cet intervalle, sa santé pouvoit se fortifier ; supposant d'ailleurs qu'un père et une mère, après l'avoir élevé pendant ce temps, l'auroient pris en affection, et auroient plus de peine à s'en défaire : mais cette loi, quoique confirmée par celles des XII tables, fut négligée dans la

(1) Plutarque dit qu'on le précipitoit dans un gouffre situé au pied du Mont *Taigette*.

suite, et l'usage d'exposer ses enfans devint très fréquent à Rome.

Les pères en étoient les juges, et les maîtres: ils avoient le droit de les déshériter selon leur bon plaisir. Tout ce qu'un enfant pouvoit amasser, excepté ce qu'il gagnoit à l'armée et au barreau, étoit à la disposition du père ; il devenoit maître de sa personne et du bien qu'il avoit acquis (1).

Un maître avoit moins de pouvoir sur son esclave, qu'un père sur son enfant: un esclave vendu une seule fois devenoit libre, si son nouveau maître l'affranchissoit; mais un père pouvoit vendre jusqu'à trois fois son fils, et celui-ci devoit être mis en liberté autant de fois, avant que de sortir de la puissance paternelle. Numa adoucit la rigueur de cette loi ; elle n'eut lieu qu'à l'égard des enfans non mariés, pour qu'une femme libre ne se trouvât pas exposée à devenir la femme d'un esclave, et esclave elle-même par le caprice de son beau-père (2).

(1) Ce bien s'appeloit *Peculium*, nom qu'on donnoit aussi aux épargnes qu'un esclave pouvoit faire.

(2) On prétend que le pouvoir des pères sur leurs enfans fut déjà restreint du temps de la république : il est certain qu'il le fut par les empereurs ; un pouvoir

Les mères n'avoient aucune part au pouvoir des pères sur leurs enfans : une des meilleures raisons qu'on en puisse donner, c'est qu'elles ont ordinairement trop d'indulgence pour eux, et qu'elles étoient elles-mêmes sous la puissance de leurs maris ; le pouvoir des pères au contraire, s'étendoit non seu-

---

aussi absolu ne pouvant pas subsister avec le gouvernement monarchique, Trajan émancipa un fils qui avoit été maltraité par son père, et ce fils étant venu à mourir, il frustra le père de sa succession. Adrien relégua dans une île, un père qui avoit tué son fils à la chasse sur le simple soupçon d'adultère. Dès lors le pouvoir des pères sur leurs enfans diminua. Constantin leur ôta le droit de vie et de mort sous peine de châtiment ; il fut remis à l'absolue au magistrat par une constitution de Valentinien. Les empereurs leur ôterent aussi le droit de les vendre. Si Constantin le leur permit, ce n'étoit que dans la pressante nécessité de la faim, pour des enfans qui venoient de naître, et afin de prévenir qu'ils ne les fissent périr ; sous la réserve encore, que ces mêmes enfans pourroient être rachetés par leurs pères, ou par d'autres, et se racheter eux-mêmes au même prix qu'ils avoient été vendus. Dans la suite, et pour réformer un usage aussi inhumain, il ordonna que les pères pauvres et indigens seroient nourris des deniers publics ; enfin celui de les exposer fut défendu sous peine de châtiment par les empereurs Valentinien, Valens, et Gratien.

lement sur leurs propres enfans, mais encore sur leurs descendans, excepté ceux du côté de la fille; ils ne le perdoient que dans des cas qui leur ôtoient le droit de bourgeoisie, comme le bannissement et autres peines publiques.

Il dépendoit d'eux d'émanciper leurs enfans lorsqu'ils le jugeoient à propos: on ne pouvoit y obliger un père, à moins qu'il ne fût reconnu de mauvaises mœurs, ou lorsqu'il usoit de trop de sévérité à l'égard de ses enfans, ou qu'il eût reçu quelque leg à condition de les émanciper. Cet acte se passoit en présence d'un magistrat et de cinq citoyens Romains, qui servoient de témoins: on y faisoit intervenir une espèce de marché imaginaire, où le père vendoit par trois fois son fils à un autre, le rachetoit de lui autant de fois, et l'émancipoit ensuite: par là son fils devenoit son propre maître; mais il n'étoit mis en possession que de ses biens adventifs, dont la moitié de l'usufruit, comme je l'ai déjà dit, alloit encore au père: il conservoit sur son fils, les mêmes droits qu'un maître avoit sur son affranchi; il en héritoit, s'il venoit à mourir sans testament, et il étoit le tuteur légitime des mineurs qu'il laissoit.

Cette puissance sans bornes, exercée par des pères séveres et durs, devenoit tyrannique. L'histoire en fournit des exemples qui révoltent : mais lorsqu'il se trouvoit tempéré par les sentimens qu'inspire la nature, il contribuoit à nourrir dans le cœur des enfans cette piété filiale dont on a vu des traits frappans dans Rome, et il servoit à maintenir l'ordre dans les familles. C'est dans ce but qu'il doit avoir été donné aux pères, et dans celui de les engager d'élever leurs enfans, en les munissant de toute l'autorité que demandent les soins attachés à l'éducation de la jeunesse. « Nous avons, dit Seneque, rendu sacrée l'autorité des pères,
» parce qu'il étoit essentiel au public qu'ils
» élevassent leurs enfans ; il falloit les y engager par des motifs assez puissans, pour
» les porter à courir les risques de leur éducation ; on ne sauroit leur tenir le même
» langage que l'on tient à ceux qui se répandent en bienfaits : choisissez, leur dit-on,
» vous-mêmes ceux à qui vous voulez faire
» du bien, et si vous vous êtes trompés,
» cherchez quelqu'un qui en soit plus digne;
» mais lorsque les pères prennent à eux leurs
» enfans, le discernement et le choix ne

» ne sauroient avoir lieu dans leur détermi-
» nation ; c'est le hazard qui en décide ; il
» falloit donc leur donner un certain pou-
» voir pour qu'ils s'y exposassent (1). «

Tous les droits que les pères avoient sur leurs enfans, passoient à qui les adoptoient; et ceux qui étoient adoptés, devenoient les héritiers et les successeurs légitimes de leur père adoptif : ils suivoient sa condition ; ils entroient dans sa famille ; ils en prenoient le nom, en ajoutant celui de la famille dont ils sortoient, pour conserver quelque chose de leur origine (2).

---

(1) *De Benefic. lib. cap* 2.

(1) L'usage a varié sur ce sujet : les uns prenoient le nom et même le prénom et le surnom de la famille où ils entroient, en ajoutant le nom de la famille dont ils sortoient, ou un des surnoms qui servoient à en distinguer les branches : par exemple, *M. Junius Brutus* étant adopté par *Q. Servilius Cœpio Agalo*, prit tous ces noms et garda seulement le surnom de sa famille, se nommant *Q. Servilius Cœpio Agalo Brutus*. D'autres se contentoient de joindre à leurs nouveaux noms, celui de leur famille en lui donnant la forme de surnom. Auguste qui se nommoit *C. Octavius*, ayant été adopté par Jules Cesar se fit appeler *C. Julius Cesar Octavianus*. D'autres voulurent conserver le nom de leur famille sans aucun changement : par exemple, *C.*

Il y avoit deux ou trois espèces d'adoption en usage chez les Romains; les deux principales étoient l'adoption proprement dite, et celle qu'on appeloit *Arrogatio, Arrogation.* La premiere étoit pour les mineurs ; elle se faisoit en présence du magistrat et de témoins, avec des cérémonies à peu près semblables à celles de l'émancipation. Par une espèce de marché imaginaire le père vendoit par trois fois son enfant à celui qui l'adoptoit, et le lui remettoit ensuite avec toutes les charges et les droits attachés à la qualité de père.

L'arrogation regardoit ceux qui, étant maîtres d'eux-mêmes, se soumettoient à la puissance de celui qui les adoptoit; elle ne demandoit que le consentement du peuple, pour acquérir la force et la qualité de loi. Ce consentement se demandoit en ces termes: » Romains, vous êtes priés de vouloir

Cæcilius que *C. Plinius Secundus* adopta, se nomma depuis *C. Plinius Cæcilius Secundus*, et non pas *C. Plinius Secundus Cæcilianus*: d'autres enfin ne retinrent de leur premiere famille, que le surnom de la branche dont ils sortoient: temoin *P. Cornelius Scipio*, adopté par *Q. Cæcilius Metellus Pius*, qui se nomma *Q. Metellus Scipio.*

» que N N. soit déclaré dans l'intention, et » pour toutes les fins de la loi, aussi réel» lement le fils de N N., que s'il en étoit né » dans un mariage légitime, et qu'il ait sur » lui le pouvoir de vie et de mort, comme un » père l'a sur son propre fils; c'est, Romains, » ce que vous êtes priés de confirmer (1). «

Il y avoit trois conditions nécessaires pour rendre ces actes réguliers; elles étoient aussi requises pour la simple adoption: la premiere, que celui qui adoptoit fût plus âgé que son fils adoptif; il falloit qu'il eût environ dix huit ans de plus, sans enfans ni aucune espérance d'en avoir: la seconde, que l'honneur et la religion, ou le culte domestique et les sacrifices particuliers des deux familles n'en reçussent aucune atteinte: enfin qu'il n'y eût ni fraude, ni collusion, et qu'on ne se proposât d'autre but, que les effets naturels d'une véritable adoption. La discussion de ces trois articles appartenoit au collége des pontifes; s'ils approuvoient la demande, elle étoit remise à la décision du peuple. Dans la suite les empereurs s'arrogerent ce droit; ils accor-

(1) Cette sorte d'adoption étoit appelée *Arrogatio*, du verbe *arrogare*, proposer, demander; parce qu'on en faisoit la proposition et la demande au peuple.

derent même aux femmes, qui n'avoient pas d'enfans, la permission d'en adopter.

La troisième espèce d'adoption étoit celle qui se faisoit par testament, soit pour le nom, soit pour le bien; elle devoit être confirmée par le prêteur, ou même par le peuple après la mort du testateur. Cette sorte d'adoption étoit déjà en usage du temps de la République: les exemples en devinrent fréquens sous les empereurs, qui la mirent eux-mêmes en pratique.

L'adoption avoit lieu chez les Romains, plus que chez aucune autre nation, par des raisons qui leur étoient particulieres. L'une étoit le desir et l'obligation de conserver, dans les familles, le culte domestique et les sacrifices particuliers, qui y étoient attachés. L'autre (1), qui regardoit les patriciens, étoit le droit d'éligibilité à l'emploi de tribun du peuple : ils en étoient exclus, à moins que par adoption, ils n'eussent passé dans l'ordre plébéïen. Enfin la troisieme étoit tirée des droits et des priviléges accordés aux pères de famille dont j'ai parlé.

(1) Tite Live, *liv.* 5. *ch.* 46. nous fournit un exemple de ces sacrifices. Pendant le siége du capitole par les Gaulois, un jeune Romain, dit-il, par une action bien

Mais

Mais ces mêmes motifs, je parle des deux derniers, de ceux qui rendoient les adoptions fréquentes, en ont occasionné de frauduleuses. Non seulement des patriciens, dans la vue d'obtenir l'emploi de tribun, se faisoient adopter pour la forme par quelque plébéïen; mais, à l'approche des élections de magistrats, ou des distributions de gouvernemens de province, ceux qui étoient sans en-

hardie, attira sur lui les yeux et l'admiration tant des ennemis que des citoyens; il y avoit, un sacrifice attaché à la famille des Fabius, qui se devoit faire à un certain jour de l'année sur le Mont Quirinal; C. Fabius Dorso, pour aller s'acquitter de ce devoir, se revêtit des ornemens usités dans cette cérémonie; et portant les statues de ses Dieux, il passa à travers les corps de gardes des ennemis, sans être effrayé de leurs cris ni du bruit qu'ils faisoient, et arriva tranquillement sur le Mont Quirinal: ayant achevé le sacrifice qu'il y avoit amené, il s'en retourna par le même chemin, d'un air et d'un pas assuré, sans faire paroître sur son visage aucune marque de frayeur ou d'étonnement; et bien persuadé, que les Dieux protégeroient un homme, que la crainte même de la mort, n'avoit pu empêcher de leur rendre l'honneur qui leur étoit dû, il rentra dans le capitole; soit qu'un courage si surprenant eût rendu les Gaulois interdits et comme immobiles; soit que le respect pour la religion, à laquelle ils n'étoient pas insensibles, les eût retenus.

fans faisoient des adoptions simulées, pour jouir des privilèges des pères de famille; et quand à l'aide de cette fraude, ils avoient obtenu des charges ou des emplois, ils émancipoient ceux qu'ils avoient adoptés.

Cet abus fut pris en considération sous le règne de Neron: les vrais pères firent à ce sujet de vives représentations au sénat, opposant les droits de la nature, et les peines de l'éducation des enfans à ces adoptions artificieuses et de si courte durée. » Ne doit-il » pas suffire, disoient-ils, à ceux qui n'ont » point d'héritiers nés de leur sang, de voir » autour d'eux une cour qui leur donne un très » grand crédit; d'obtenir tout ce qu'ils sou- » haitent; de satisfaire tous leurs vœux, » vivant du reste dans une pleine tranquil- » lité, libres de tout soin qui les gêne? et nous, » après avoir longtemps attendu le moment » de jouir de nos privilèges, nous voyons » tout d'un coup nos espérances s'en aller en » fumée; et des hommes devenus pères sans » inquiétudes, et qui perdent leurs enfans » sans dueil et sans regret, partagent avec » nous les droits de la paternité véritable et » naturelle! « Sur ces représentations intervint un décret du sénat, portant que les adoptions

frauduleuses ne seroient utiles à ceux qui les auroient faites, ni pour parvenir aux honneurs, ni pour recueillir en entier les successions qui leur pourroient échoir.

Serv. Tullius avoit ordonné, qu'à la naissance de chaque enfant, on porteroit une pièce de monnoie dans le temple de *Junon Lucina*; une à chaque mort, dans celui de *Venus Libitina*; une troisieme dans celui de la Déesse *Juventa*, lorsqu'un citoyen prenoit la robe virile. Marc Aurele renouvela ce règlement aboli par le non-usage, afin que chaque citoyen pût fournir plus aisément la preuve de son état, s'il lui étoit contesté: il ordonna que le nom de chaque enfant de condition libre, qui naîtroit dans Rome, seroit porté dans les trente jours après sa naissance, aux archives du trésor dans le temple de Saturne, et il établit, pour la même fin, dans les provinces, des registres et des dépôts publics.

On donnoit aux garçons, le nom de la maison, le neuvieme jour après la naissance, et le huitieme aux filles; mais on ne leur donnoit le prénom, ou comme nous dirions le nom de baptême, que lorsqu'ils prenoient la robe virile; et aux filles quand

elles se marioient. Le prénom de celles-ci se marquoit par des lettres renversées, par exemple, Ɔ. W. signifioient *Caia* et *Marcia*. Dans la suite on ne leur en donna plus; elles n'eurent que leur nom de famille: elles le conservoient lorsqu'elles se marioient, sans prendre celui de leur mari. Quelquefois on l'adoucissoit par un diminutif, au lieu de *Tullia*, par exemple, on disoit *Tulliola*. S'il y avoit deux filles dans une même famille, on les distinguoit par le nom d'aînée et de cadette: si elles étoient plusieurs, on les nommoit par leur ordre; on faisoit de ces noms un diminutif, comme *Secundilla*, *Quartilla*, etc.

On sait que les Romains, pour la plupart, ont tiré leurs noms de famille de l'agriculture ou de quelque partie de la vie rustique, dans laquelle ils s'étoient distingués par leur industrie: c'est de là que, suivant l'opinion de Varron, de Pline, de Plutarque, etc., les familles *Asinia*, *Vitellia*, *Suillia*, *Porcia*, *Ovinia*, etc., ont été appelées, parce que leurs auteurs s'étoient rendus célèbres dans l'art d'élever ces sortes d'animaux, ainsi que d'autres étoient devenus fameux par la culture de certains légumes, comme les Fabius, les Lentulus, les Pison, les Ciceron, etc.

Ils avoient deux ou trois noms, et quelquefois quatre : le prénom, le nom, et le surnom, *Prænomen*, *Nomen*, *Cognomen*, et ce qu'ils appeloient *Agnomen*. Le prénom étoit le nom propre de la personne ; il revient à notre nom de baptême ; le nom étoit le nom de la famille ; le surnom qui, dans son origine étoit une espèce de sobriquet, ou un titre honorable, distinguoit les différentes branches dans une même maison ; enfin l'*Agnomen*, autre surnom, mais personnel, étoit donné dans quelque occasion particulière, comme un titre d'honneur, ou en reconnoissance de quelque belle action : ainsi les deux Scipions furent surnommés l'un l'Africain, l'autre l'Asiatique. Après eux, ces titres devinrent dans la suite d'un usage commun, quoiqu'il fallût l'aveu du sénat ou celui du peuple, pour en être décoré : plusieurs citoyens, qui ambitionnoient cette distinction l'obtinrent, sans l'avoir méritée ; les empereurs même rechercherent cet honneur, que le sénat leur a souvent prodigué par pure flatterie (1).

(1) On voit un exemple de ces quatre noms réunis dans les deux Scipions; l'un s'appeloit P. *Cornelius Scipio Africanus*, l'autre *L. Cornelius Scipio Asia-*

Venons à l'éducation des enfans. Elle a varié chez les Romains selon les temps et selon les mœurs. Conforme dans les commen-

ticus: P. et L. ou *Publius* et *Lucius* sont les prénoms. Ils se marquoient en abrégé, les uns par une seule lettre, comme ici, les autres avec deux lettres comme *Ap. Appius*, *Cn. Cneus*. D'autres enfin avec trois, comme, *Mam. Mamercus*, *Sex. Sextus*; *Cornelius* est le nom de famille: la plupart se terminoient en *ius*, *Scipio* est le nom de la branche qui la distinguoit de celle des *Sylla*, dont étoit le dictateur *L. Cornelius Sylla*.

Les Romains se désignoient par leurs emplois et par leurs dignités, et aussi par le nom de leur Tribu; ce nom étoit féminin; ils le mettoient souvent entre le nom et le surnom, comme en cet exemple, Serg. Sulpicius *Lemonia* Rufus; et afin qu'on ne le prit pas pour un nom de femme, ou pour un surnom, lorsqu'il étoit en abrégé, ils le distinguoient ou par la différente grandeur de leurs caractères, ou par leur différente forme.

Ils avoient quelquefois deux noms de famille, ou du moins le nom d'une famille et le surnom héréditaire d'une autre; cet usage avoit lieu, lorsqu'un citoyen passoit d'une famille à une autre par adoption (V. ci-dessus note 1). Lorsqu'un étranger devenoit citoyen Romain, il se faisoit un devoir de prendre le prénom et le nom de celui qui lui avoit procuré cet avantage; de même les esclaves, qui outre leur dénomination générale, tirée du nom de leurs maîtres, comme *Luci-*

cemens à la vie dure et laborieuse qu'ils menoient, elle devint plus délicate et plus molle, à mesure que le luxe fit des progrès: elle devint aussi plus utile et plus propre à former le cœur et l'esprit, dès que les sciences et les arts eurent pris faveur parmi eux.

Ainsi, tandis que les Romains ne s'occuperent que des armes et de l'agriculture, des travaux de la guerre et de ceux de la campagne, ces deux objets firent la principale partie de l'éducation de la jeunesse.

Les soins de l'enfance étoient remis aux mères: elles nourrissoient elles-mêmes leurs enfans; elles ne les abandonnerent à la conduite de leurs esclaves et de leurs affranchies, et l'usage de choisir parmi elles des nourrices ne s'établit, que lorsque le goût des plaisirs et de la mollesse l'emporta sur l'amour maternel.

A mesure que les enfans avançoient en âge et en forces, les pères leur apprenoient le

pores, *Marsipores*, etc, c'est-à-dire, *Lucii Pueri*, etc, avoient encore une espèce de surnom pour les distinguer entr'eux, conservoient ce surnom, et le joignoient au nom et au prénom de leur maître, lorsqu'il les affranchissoit; ainsi le poëte *Andronicus*, affranchi de M. Livius Salinator, fut appelé *M. Livius Andronicus*.

labour des terres, le maniement des armes, et les exercices de la guerre: ils les instruisoient des loix et des mœurs du pays, comme ils l'avoient été eux-mêmes, en cherchant à les rendre également bons citoyens, bons soldats et bons magistrats.

Il est vrai qu'alors, pour remplir cette derniere place, on n'avoit pas besoin de beaucoup d'étude; puis qu'avant les loix des XII tables les Romains en avoient très peu d'écrites, et encore les patriciens étoient les seuls qui en eussent connoissance: la plupart des citoyens ne savoient ni lire ni écrire. Le clou d'airain, qu'on attachoit tous les ans au temple de Jupiter, avoit été inventé pour suppléer à l'ignorance de ce peuple, qui n'avoit qu'à jetter les yeux sur le nombre de ces clous pour connoître celui des années (1).

Mais dès que le goût des sciences et des arts eut passé des Grecs aux Romains, et que, par leur commerce, ils eurent pris des mœurs

(1) On sait que dans la suite, cet usage fut converti en une cérémonie religieuse, pour détourner les maladies et les calamités publiques, comme si ce clou eût eu la vertu de les arrêter: l'honneur de l'attacher passa des consuls au dictateur; il arriva même d'en créer pour cette cérémonie.

plus douces et plus civilisées, dès lors rien ne fut négligé pour l'éducation de la jeunesse: mœurs, culture de l'esprit, exercice du corps, manières, politesse, tout en devint l'objet.

L'opinion de quelques anciens philosophes étoit qu'avant sept ans, les enfans n'étoient capables d'aucune disoipline; mais les plus sensés pensoient, que la culture de l'esprit, devoit toujours marcher à pas égal avec celle des mœurs; que trois ans suffisoient pour les nourrices; et qu'un enfant devoit commencer à s'instruire, lorsqu'il commençoit à parler.

On étoit attentif sur la pureté du langage, dans lequel on devoit accoutumer les enfans à recevoir les instructions, et leur parler; puisque leurs premieres habitudes devoient nécessairement se former de ces semences de pureté ou de corruption: c'est ainsi qu'on crut que les deux Gracques étoient redevables de leur éloquence aux instructions de Cornélie leur mère, dame d'une politesse extraordinaire, et dont les lettres se firent lire et admirer longtemps après sa mort par l'élégance et la pureté de son style,

On envoyoit les enfans aux écoles publiques: il y en avoit pour l'un et l'autre sexe; ils y étoient conduits et ramenés par des esclaves,

à qui les pères en confioient la garde. On sait que Claudius arrêta Virginie sur la place, comme elle alloit aux écoles, accompagnée de sa gouvernante, et qu'il la revendiqua comme son esclave, pour la livrer à l'infâme Appius.

Ces esclaves étoient appelés *Pédagogues*, c'est à dire, *conducteurs des enfans*; mot grec adopté par les latins. Quelques uns de ces pédagogues tiroient assez de fruit des écoles, où ils étoient présens avec leurs jeunes maîtres, pour être élevés à la condition de précepteur domestique (1). On joignoit ainsi l'instruction particuliere à l'instruction publique, qu'on rendoit par là plus fructueuse encore.

L'usage des grands de Rome étoit d'entretenir chez eux quelque philosophe, ou quelqu'autre savant de la Grèce, en lui laissant la liberté d'y tenir école ouverte pour la jeune noblesse, qui venoit y recevoir les mêmes leçons que leurs enfans.

Malgré ces secours et ces précautions, loin

(1) C'est de là que les personnes chargées du soin d'instruire et de diriger la jeunesse, reçurent aussi le nom de *Pédagogues*; et c'est en ce sens que l'Apôtre emploie ce terme, quand il appelle la loi un pédagogue pour nous amener à Christ. *Gal* 3. 24, 22. etc.

de se reposer sur les maîtres, des soins que demande l'éducation de la jeunesse, les pères portoient leur attention sur ce qui pouvoit y contribuer; il y en avoit qui enseignoient eux-mêmes leurs enfans, quoiqu'ils eussent chez eux des maîtres en état de le faire.

Tel fut Caton le censeur; la chose paroît presque incroyable dans nos mœurs: mais Plutarque assure positivement, qu'il enseigna lui-même à son fils les lettres, la grammaire, le droit; qu'il lui apprit à lancer un javelot, à faire des armes, à frapper adroitement de la main, à supporter le froid et le chaud, à passer à la nage les rivières les plus rapides: il écrivit pour lui des histoires de sa propre main et en gros caractères, afin qu'il connût, avant que d'entrer dans le monde, les grands hommes de la République, et leurs plus belles actions, pour se former sur ces grands modèles; et, toujours attentif aux mœurs, il évitoit, en sa présence, toute parole qui auroit pu en blesser le plus légèrement la pureté, comme il l'auroit évitée devant les Vestales.

Auguste, dit Suetone (1), montroit lui-même à écrire à ses petits-fils Caius et Lucius;

(1) *In vit. Aug. c.* 64.

il leur apprenoit les nombres, les chiffres et autres choses semblables. Il ne les perdoit pas de vue, et les faisoit manger à sa table. Dans ses voyages, il les faisoit aller devant lui en litière ou à cheval à ses côtés.

Les exercices du corps, la lutte, le pugilat, le disque, la course, l'art de monter à cheval, de conduire des chars, de savoir tirer de l'arc, se servir de la fronde, lancer le javelot, sauter des fossés, passer à la nage des rivières, en un mot, tout ce qui pouvoit endurcir le corps, en augmenter les forces, lui donner de l'agilité, et de la souplesse, le former au métier de la guerre et des armes, faisoit partie de l'éducation aussi bien que les manières et la politesse.

Mais les mœurs en étoient le principal objet : les Romains y donnoient tous leurs soins. L'attention qu'ils y apportoient, commençoit à la naissance même de l'enfant : ils le confioient à la conduite de quelque matrone de leurs parentes, dont la commission principale étoit de former les premieres habitudes de ses discours et de ses actions, de veiller sur ses passions naissantes, et de diriger ses inclinations. Et, à mesure que les enfans avançoient en âge et en raison, ils les accoutu-

moient à la discipline, et à la régularité des mœurs ; ils leur inspiroient par des préceptes soutenus de l'exemple, des sentimens de vertu et de probité, de générosité et de désintéressement, de justice et de bonne-foi; et s'attachoient surtout à graver dans leur cœur ces grands principes qui, chez les Romains formoient le caractère du vrai citoyen, la vénération pour les Dieux, la soumission pour père et mère, l'amour de la patrie et de la liberté, l'attachement pour les constitutions et pour les loix.

Après les études de l'enfance, on faisoit prendre aux jeunes gens la robe virile. Ce changement qui les délivroit de l'empire de leurs gouverneurs, et qui les faisoit passer dans un état beaucoup plus libre, étoit pour eux l'occasion d'une joie extraordinaire. On les introduisoit à la grande place, où se tenoient les assemblées générales, où les magistrats haranguoient le peuple, et où les causes les plus importantes se plaidoient.

Ce lieu étoit parconséquent, l'école des affaires et de l'éloquence ; c'étoit la scène où les intérêts de l'empire étoient discutés, et la source des fortunes particulieres et des espérances publiques. Les jeunes gens y étoient

présentés avec beaucoup de solemnité, ainsi que je l'ai dit, pour faire leur entrée dans la carrière des affaires et des honneurs, et pour se former à tout ce qui pouvoit les rendre utiles au bien de l'état.

On les mettoit ensuite sous la protection spéciale de quelque sénateur célèbre par son éloquence et par ses lumières dans le droit public; c'étoit autant de maîtres qui, sans faire profession d'enseigner les jeunes gens, les dirigeoient par leurs conseils et par leur exemple; et ceux-ci, s'attachant à eux, recueilloient soigneusement tout ce qui pouvoit sortir de la bouche d'hommes si respectables.

Sous leur direction, ils se perfectionnoient dans la connoissance des loix : elle étoit regardée comme si nécessaire que, dans les écoles, on faisoit apprendre par cœur aux enfans les loix des XII tables, comme on y apprenoit les poëtes et les auteurs classiques.

Cette connoissance étoit transmise comme un héritage, dans plusieurs des plus nobles familles de Rome qui, donnant gratuitement leurs avis lorsqu'on venoit les consulter, se concilioient la faveur et l'attachement des citoyens, et se procuroient par là, une auto-

rité considérable dans les affaires publiques.

L'éloquence et l'art militaire n'étoient pas moins utiles et indispensables ; car la qualité de bon général, et celle d'habile orateur, étoient la recommandation la plus sûre aux premieres dignités : on mettoit presque de niveau ces deux talens, dont l'un défendoit l'état contre les ennemis du dehors, et l'autre secouroit au dedans les citoyens.

Les jeunes gens se formoient au métier de la guerre par les exercices dont j'ai parlé, et par ceux du champ de Mars, où après de longues courses à pied et à cheval, et après plusieurs fatigues, pleins de sueur, ils se jettoient dans le Tibre pour se délasser, et le passoient à la nage.

Dans le camp ils s'occupoient des plus rudes travaux, à remuer la terre, à creuser des fossés, à planter des pieux et des palissades, à porter des fardeaux, à courir et à sauter de loin et tout armés, à des escarmouches et des combats entr'eux, etc. « Ainsi » formés, dit Salluste (1), nulles fatigues » ne les lassoient, nulles difficultés ne les » rebutoient, nul danger, nul ennemi ne les

(1) *de Bell. Catilin. in procem.*

» effrayoient ; leur courage les rendoit supé-
» rieurs à tout : nul combat plus vif et plus
« animé pour eux, que celui qui avoit pour
» objet le prix de la gloire : frapper l'enne-
» mi, escalader une muraille, se distinguer
» par quelque action hardie, se faire estimer
» par des actes de valeur ; c'étoit là leur
» ambition, c'est en quoi ils faisoient consis-
» ter les richesses, l'honneur et la véritable
» noblesse. «

Ils se formoient à l'éloquence par l'étude et par l'exercice. Il y avoit dans Rome des écoles grecques et latines ; et on accoutumoit les jeunes gens à composer et à déclamer dans les deux langues : pratique utile, et même nécessaire à une nation qui avoit reçu toutes ses connoissances des Grecs ; il lui importoit d'entretenir commerce avec ses maîtres, pour ne pas retomber dans l'ignorance.

Accompagnés d'un gouverneur on envoyoit les jeunes gens à Athènes. Ils s'y rendoient pour connoître les mœurs et les usages du peuple le plus poli et le plus civilisé ; pour puiser le bon goût à sa source, et les belles connoissances, dans le pays des lettres, des sciences et des arts qui, comme s'ils étoient sortis de la même racine et nourris de la même

séve,

séve, y florissoient en même temps. On les envoyoit aussi à Marseille pour y prendre des leçons de sciences et d'urbanité. Tacite s'applaudit de l'avoir eue pour école: on y alloit de tous les pays. On y enseignoit la grammaire, la réthorique, la poësie, l'histoire, la médecine, les mathématiques, l'astronomie, et tous les genres de littérature.

Enfin on les faisoit suivre les tribunaux, et les plaidoyers des plus célébres orateurs, afin de les former aux affaires et à l'éloquence du barreau, et de les mettre en état de plaider les causes qui pourroient leur être confiées.

C'étoit un ancien établissement de Romulus qui avoit chargé les patrons de la défense de leurs cliens, sans aucune rétribution qui pût porter le nom de salaire. Ainsi les mêmes voix qui commandoient au peuple, s'employoient aussi à le défendre. Les Romains de la plus haute distinction, consacroient gratuitement leurs talens au service de leurs concitoyens, comme les protecteurs de l'innocence et de la vertu.

Cependant il ne faut pas s'imaginer, que cette générosité des grands fût tellement désintéressée, qu'ils ne se proposassent d'en tirer aucun fruit: elle étoit proprement l'ins-

trument de leur ambition; ils donnoient au peuple leur travail, et le peuple s'acquittoit de cette dette par les honneurs et les emplois qui dépendoient de ses suffrages.

Mais dans la suite, l'usage s'étant introduit que les cliens offrissent un présent annuel à leurs patrons, et le corps des citoyens étant devenu par là comme tributaire du sénat, M. Cincius, tribun du peuple, porta une loi, l'an de Rome 594, qui défendoit aux sénateurs de recevoir à quelque titre que ce fût, ni argent, ni présens, surtout pour les plaidoyers de la justice.

Lorsque les empereurs eurent ôté au peuple Romain le droit d'élire ses magistrats, et son suffrage dans les jugemens et les délibérations, les particuliers se voyant sans patrons pour défendre leurs causes, les conférent aux citoyens qu'ils croyoient les plus éloquens, et les plus versés dans le droit. Ce fut là l'origine dans Rome de la profession d'*Avocat*, dont il fallut régler le salaire.

Claude fut le premier qui le fixa : il permit aux avocats de recevoir jusqu'à la concurrence de dix mille sesterces, douze cens cinquante livres. Mais au delà, ils étoient réputés coupables de concussion. Sous Trajan,

il sortit un décret du sénat, qui obligeoit les parties de jurer, avant qu'on pût plaider leur cause, qu'elles n'avoient rien donné ni rien promis à leurs avocats; leur permettant néanmoins, de pouvoir après le jugement, les gratifier de quelque honoraire, jusqu'à une certaine somme. L'empereur autorisa ce décret par un rescrit qu'il envoya au sénat.

Ces loix n'étoient pas faites pour priver les avocats du juste fruit de leurs peines; mais pour arrêter l'avidité de ces mercénaires qui, par leurs exactions et leur infidélité, avilissoient une profession aussi honorable. Tacite dit qu'ils trafiquoient sans pudeur de leurs engagemens, et que leur perfidie étoit à vendre, comme ce qui s'expose publiquement au marché (1).

Juvenal les décrit (2) affectant de paroître en litière avec de riches habits et une grande suite, faisant briller en plaidant des bagues, dont leurs doigts étoient chargés, afin de passer pour extrêmement riches et pour se faire payer plus largement (3).

L'éducation du sexe n'eut d'abord pour ob-

---

(1) *Annal. lib.* 11. *c.* 4.

(2) *lib.* 2. *sat.* 6.

(3) Ménage cite un titre de Charlemagne, tiré de

jet que l'économie intérieure de la maison, et les ouvrages que les mères apprenoient elles-mêmes à leurs filles; mais le goût des sciences et des arts une fois répandu dans Rome, l'éducation qu'on leur donna, ne fut plus si bornée. Au soin de former leurs mœurs et de régler leur extérieur, se joignit celui de cultiver leur esprit et de l'orner.

Les sciences et les lettres ne furent plus affectées aux hommes seuls; les femmes s'y attachoient et on en vit qui s'y distinguerent. Les lettres grecques et latines, l'éloquence et la philosophie, furent également cultivées par l'un et l'autre sexe.

Juvenal dans sa satyre contre les femmes, parle de savantes ridicules: il les représente s'emparant de la conversation au commencement de la table pour ne parler que science. » Elles se jettent, dit il, sur les » louanges de Virgile; elles pesent dans la » même balance le mérite de ce poëte, et » la gloire d'Homere; elles trouvent des » excuses pour Didon, lors même qu'elle » se poignarde; elles décident de la question

Nauclerus, qui défend aux avocats, quand ils viendront plaider, d'amener plus de trente chevaux.

» de l'honnêteté, du souverain bien (1). » Mais ce n'étoit pas le plus grand nombre : d'autres sans se parer de leurs lumières, sans les cacher non plus, savoient réunir à la modestie et aux graces, qui sont le partage du sexe, les talens de l'esprit et le goût des lettres.

Cornelie excelloit dans le style épistolaire : ses lettres sont citées avec éloge par Ciceron et par Quintilien : elle aimoit les sciences, les lettres grecques et latines, et elle parloit sa langue très purement. Le langage de ses enfans, qui se distinguerent par le talent de la parole, s'en ressentoit.

Appien nous a conservé le discours que Hortensia, fille d'Hortensius l'orateur, prononça en public, devant les triumvirs. Ils avoient taxé quatorze cens dames des plus riches et des plus qualifiées, pour lever des troupes contre Brutus et Cassius. A la tête de ses compagnes, elle osa plaider leur cause devant ce tribunal, où les hommes opprimés n'osoient lever les yeux, ni ouvrir la bouche ; et elle obtint que le nombre des dames taxées fût réduit à quatre cens.

Ciceron, étoit étroitement lié avec une

(1) *Lib. 2. Sat. 6.*

dame nommée Cerellia. Il loue souvent dans ses épîtres, son goût pour les livres et la philosophie. Ce penchant commun lui faisoit aimer son entretien et ses écrits: il parle avec éloge des dames de Rome, qui avoient le plus de goût pour les belles connoissances et la politesse du langage. Voulant se distinguer dans l'art de l'éloquence, il employoit les intervalles de son loisir dans leur compagnie.

Ainsi pendant qu'il prenoit les leçons de Scœvola l'augure, il se procuroit souvent l'entretien de Lælia son épouse, dont les discours selon le témoignage qu'il en rend lui-même, se ressentoient de l'élégance de son père Lælius, l'orateur le plus poli de son siècle. Il avoit la même liaison avec Mucia, fille de Lælia qui épousa le célébre orateur L. Crassus, et les deux Licinia qui excelloient dans cette délicatesse de langage, qui étoit comme propre à leur famille.

C'est aux soins que les Romains donnoient à l'éducation de la jeunesse, que cette nation a été redevable des vertus illustres et des grands hommes qu'elle a produits dans son sein; hommes, qui ont fait et feront à jamais l'objet de l'admiration des siècles.

FIN.





